

MARDI, le 17 DECEMBRE 1957

ATTENDU que les services municipaux procèdent actuellement aux expropriations des immeubles dudit secteur;

ATTENDU que les Montréalais et particulièrement la population de langue française, considèrent cet emplacement comme étant un centre commercial extrêmement important;

ATTENDU que les établissements commerciaux des environs trouveraient profit à une utilisation plus rationnelle du sol dans ledit secteur;

ATTENDU que le service d'urbanisme de la Cité a déjà déclaré que "le secteur proposé se trouve en plein cœur de la ville, presque à la rencontre des deux plus importantes artères de Montréal, plus précisément, au sud de la rue Sherbrooke, et en bordure du boulevard Saint-Laurent, considéré en outre comme l'artère centrale de Montréal. Il est situé aux limites d'un grand territoire hautement commercialisé, et à deux pas du principal quartier des affaires;"

ATTENDU que ce site est voisin du site choisi pour y aménager le Centre culturel de Montréal au coût de plusieurs millions de dollars;

ATTENDU que le relogement des familles déplacées du secteur actuel pourrait se faire dans des conditions propres à un meilleur épanouissement des conditions de vie familiale et sociale que l'on veut améliorer;

ATTENDU que le public de Montréal a été saisi d'un projet alternatif pour l'utilisation du sol et connu sous le nom de "Cité des Ondes";

ATTENDU qu'il est urgent que les corporations qui pourraient être intéressées à réaliser la Cité des Ondes soient officiellement invitées à se prononcer sur les possibilités immédiates dudit projet;

ATTENDU que le public de Montréal a été saisi d'un projet alternatif de reconstruction de logements familiaux, de réalisation plus rapide et plus conforme aux besoins des familles de Montréal, et connu sous le nom de "Cité-Famille";

ATTENDU qu'il est possible de compléter cette étude comparée dans l'espace de quelques semaines;

QUE le Comité exécutif soit prié d'obtenir des principaux services intéressés, savoir: l'urbanisme, les parcs, les estimations, les travaux publics et l'Office d'initiative Économique, les rapports et opinions utiles au Conseil, relatifs aux projets "Cité des Ondes" et "Cité-Famille", et ce, dans le plus bref délai possible; //prié

Que le Comité exécutif soit d'autoriser lesdits services à consulter les experts dont les avis pourraient être utiles en vue de hâter le rapport au Conseil."

27.- Le conseiller SIGOUIN donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que l'intersection du boulevard Gouin et du boulevard Reid constitue en fin de semaine et tous les jours aux heures de pointe l'un des endroits les plus achalandés de Montréal;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité d'établir à cet endroit des voies étagées afin de faciliter la circulation."

28.- Le conseiller SINGER donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

TUESDAY, DECEMBER 17th, 1957.

WHEREAS the municipal departments are already going ahead with expropriations of property in the above-mentioned sector;

WHEREAS the people of Montréal, especially those who speak French, consider this site as a very important commercial sector;

WHEREAS commercial establishments in this area would find it to their advantage to have a more realistic utilization of the land in that sector;

WHEREAS the Montréal City Planning Department has already stated that the proposed section is in the very centre of Montréal, almost at the crossroads of two of the City's most important arteries, precisely, south of Sherbrooke Street, and alongside St. Laurent Boulevard, the latter considered as the central Montréal roadway, located at the limits of a vast highly commercialized area, only a short distance from the main business district;

WHEREAS this site is adjacent to that selected for the erection of the Montreal Cultural Centre, at the cost of millions of dollars;

WHEREAS the relocation of dispossessed families in the present sector could be carried out under more propitious conditions for the family and social aspects of life which it is sought to improve;

WHEREAS the public of Montréal was apprised of an alternate project for land use known as "Radio and TV City";

WHEREAS it is urgent that the corporation which might be interested in realizing Radio and TV City be officially invited to give their opinion on the immediate possibilities of this project;

WHEREAS the Montréal public has before it an alternate project of reconstruction of family dwellings, of quicker and more adequate realization according to the needs of Montréal families, known as "the City of Homes";

WHEREAS a comparative appraisal of these projects can be prepared within a few weeks;

THAT the Executive Committee be requested to obtain from the principal departments concerned, i.e., the City Planning, Parks, Assessors', Public Works Departments and the Industrial and Tourist Development Bureau, the reports and opinions which would be useful for Council, as soon as possible;

That the Executive Committee be requested to authorize such departments and Bureau to consult the experts whose opinions might be useful with a view to hastening the report to Council."

27.- Councillor SIGOUIN gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS the intersection of Gouin and Reid Boulevards constitutes over the weekend and everyday at peak hours one of the busiest corners in Montréal;

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of erecting grade separations at this intersection, in order to ease traffic."

28.- Councillor SINGER gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

MARDI, le 17 DECEMBRE 1957

"ATTENDU que, dans bon nombre de villes américaines et canadiennes, l'on a adopté un système de contrôle de la circulation qui est très efficace; ce système consistant en un phare suspendu au-dessus de la rue et placé à toutes les huit ou dix rues; lorsque le feu rouge apparaît, le conducteur doit arrêter sa voiture à la prochaine intersection, ce qui permet aux piétons, à n'importe laquelle de ces huit ou dix intersections, de traverser la rue sans danger; de plus, les voitures n'encombrent pas la chaussée à la rue où se trouve la lumière;

ATTENDU que ce système s'est avéré très efficace, surtout sur les rues de grande longueur;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de demander aux services intéressés de faire une étude sérieuse de ce système et de l'adopter, s'il y a lieu."

29.- Le conseiller SNYDER donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité d'avoir un char allégorique de Montréal dans la parade de l'an prochain pour la coupe Grey à Vancouver."

30.- Le conseiller SNYDER donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que les licences ou permis de bicyclettes sont présentement émis à l'hôtel de ville, et aux postes de police le samedi matin, et ce, approximativement entre le 1er mai et le 15 juillet;

ATTENDU que ceci représente une perte de temps précieux pour le personnel de la police, qui est actuellement à court d'hommes;

ATTENDU que les permis de chasse et de pêche sont émis par les magasins d'articles de sport;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de faire émettre les licences ou permis de bicyclettes par des magasins réputés dans le commerce de bicyclettes, un dans chaque district, ce qui rendrait leur émission plus facile et plus populaire."

M O T I O N S

31.- L'article 37 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération la motion suivante du conseiller ARCHAMBAULT relativement au rapport du Comité des Marchés:

"Sur la proposition du conseiller Archambault,
Appuyée par les conseillers Bonnier, Aronoff,
Lessard et Kliger, il est

RÉSOLU:- que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité d'insérer à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil, le rapport de la Commission des Marchés, nommée par le Conseil le 1er mars 1956."

Du consentement unanime des membres présents, l'étude des articles 38, 39, 40 et 41 de l'ordre du jour est différée.

TUESDAY, DECEMBER 17th, 1957.

"WHEREAS, in many American and Canadian Cities, a system has been adopted for the control of traffic which is very efficient; this system consisting in a light suspended above the street, and placed at every eight or ten blocks; when the light turns red, the driver must stop his vehicle at the very next intersection, thus allowing pedestrians, at any of the eight or ten intersections, to cross the street without danger; moreover vehicles do not encumber the roadway at the street where the light is located;

WHEREAS this system has been proved very efficient, especially on streets of considerable length;

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of asking the interested departments to make a thorough study of this system and to adopt it if advisable."

29.- Councillor SNYDER gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of having a Montreal Float sent at the next Grey Cup Parade at Vancouver."

30.- Councillor Snyder gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS bicycle licences or permits are now issued only through the City Hall and at Police Stations on Saturday mornings and approximately between May 1st and July 15th;

WHEREAS this represents a loss of precious time for the Police personnel, which is now shorthanded;

WHEREAS Hunting and Fishing licences or permits are issued by sports goods shops;

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of having bicycle licenses or permits issued by a reliable bicycle shop or store, one in each District, thereby making their issuing more convenient and popular."

M O T I O N S

31.- Article 37 of the order of the day being read to consider the following motion of Councillor ARCHAMBAULT concerning the report of the Markets Committee:

"On motion of Councillor Archambault,
Seconded by Councillors Bonnier, Aronoff,
Lessard and Kliger, it was

R E S O L V E D : -

that the Executive Committee be requested to consider the advisability of inserting on the order of the day of the next meeting of Council the report of the Markets Committee appointed by Council on March 1st, 1956."

By unanimous consent of the members present, consideration of articles 38, 39, 40 and 41 of the order of the day was deferred.

LUNDI, le 17 DECEMBRE 1957

32.- Du consentement unanime des membres présents, le Conseil procède à l'étude en groupe des articles 42, 53, 66 et 67 de l'ordre du jour relativement aux motions ci-dessous mentionnées:

a) L'article 42 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération la motion suivante du conseiller Cummings relativement à la réorganisation du service d'ambulance:

"ATTENDU que des retards dans le service d'ambulance ont soulevé le mécontentement dans Montréal depuis un certain nombre d'années;

ATTENDU que dans un cas récent un homme est demeuré étendu sous la pluie dans une rue de la ville pendant plus d'une heure en attendant l'arrivée de l'ambulance;

ATTENDU qu'une amélioration du service d'ambulance aux citoyens est présentement d'importance vitale dans la Ville

Proposé par le conseiller Cummings,
appuyé par les conseillers E.-T. Asselin, G. Brown
et Singer,

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier un plan pour améliorer le service d'ambulance de la ville par 1) un radio-récepteur-émetteur dans les ambulances, b) un rezonage de la Cité pour le transport des cas d'accidents de la circulation, c) les autres améliorations qui ont été suggérées, y compris une révision entière de la situation ambulancière et d) l'établissement d'un bureau de contrôle des ambulances aux quartiers généraux de la police."

b) L'article 53 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération la motion suivante du conseiller Laberge relativement à la réorganisation du service d'ambulance:

"ATTENDU que le système actuel d'ambulances dans la Ville de Montréal est entièrement inadéquat;

ATTENDU que la population a maintes fois protesté devant des délais incompréhensibles des ambulances à se rendre au secours des blessés;

ATTENDU que ces protestations ont été redoublées lors du récent scandale où un accidenté a dû attendre étendu sur le pavé à la pluie battante pendant près d'une heure l'arrivée de l'ambulance;

ATTENDU que ce blessé est mort avant l'arrivée sur les lieux de l'ambulance, ce qui est une preuve de l'inefficacité du système actuel;

Proposé par le conseiller Laberge,
appuyé par le conseiller Marchand,

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de remplacer le plus tôt possible le système actuel d'ambulances par un autre qui serait plus efficace et plus humain."

c) L'article 66 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération la motion suivante du conseiller Rochon relativement à la réorganisation du service d'ambulance:

"ATTENDU que la question du service d'ambulance rebondit par suite du décès d'un citoyen de Montréal qui avait été blessé par une automobile et qu'il a fallu attendre plus d'une heure avant que l'ambulance ne vienne le transporter à l'hôpital;

TUESDAY, DECEMBER 17th, 1957

32.- By unanimous consent of the members present, Council proceeded with a group study of articles 42, 53, 66 and 67 of the order of the day relating to the under mentioned motions:

a) Article 42 of the order of the day being read to consider the following motion of Councillor Cummings concerning the reorganization of the ambulance service:

"WHEREAS delays in ambulance service have been the cause of public dissatisfaction in the City for a number of years;

WHEREAS in a recent case a man laid in the rain on a City street for more than one hour awaiting the arrival of an ambulance;

WHEREAS an improvement in the ambulance service to citizens is of paramount importance in this City at the present time;

Moved by Councillor CUMMINGS,
Seconded by Councillors E.-T. Asselin, G. Brown
and Singer,

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of a plan to improve the City ambulance service through: (a) 2-way radio on ambulances, (b) a re-zoning of the City for ambulance pick-up of traffic accident cases, and (c) other improvements which have been suggested including a complete review of the ambulance situation, (d) the setting up of an ambulance control bureau at police headquarters."

b) Article 53 of the order of the day being read to consider the following motion of Councillor LABERGE concerning the reorganization of the ambulance service:

"WHEREAS the present ambulance system in the City of Montréal is entirely inadequate;

WHEREAS the population has protested several times against incomprehensible delays of ambulances to come to the aid of the wounded;

WHEREAS such protest were increased on the occasion of the recent scandal when an accident victim had to wait on the street under a heavy rain during almost 1 hour for the arrival of the ambulance;

WHEREAS this accident victim died before the arrival of the ambulance on the scene, which constitutes a proof of the inefficiency of the present system;

Moved by Councillor Laberge,
Seconded by Councillor Marchand,

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of replacing as soon as possible the present system by one which would be more efficient and human."

c) Article 66 of the order of the day being read to consider the following motion of Councillor Rochon concerning the reorganization of the ambulance service:

"WHEREAS the question of the ambulance service again arises following the death of a citizen of Montreal who had been wounded by an automobile, and that it took more than 1 hour before the ambulance arrived to carry the wounded to the hospital;

MRCI, le 17 décembre 1957

ATTENDU que cette question du service d'ambulance a été le sujet d'étude par plusieurs commissions ou comités sans résultats tangibles;

ATTENDU que la population et tous les journaux de la métropole du Canada s'émeuvent, à juste titre, du manque de coopération pour la solution de ce problème qui est rendu à un point extrêmement aigu;

ATTENDU que la dernière étude faite de ce problème l'a été par un sous-comité de la Commission d'hygiène de la Cité de Montréal, qui a fait rapport de ses recommandations à la Commission d'hygiène le 31 octobre 1956; cette dernière les a adoptées et les a transmises au Comité exécutif le 8 novembre 1956;

ATTENDU que ladite commission a recommandé:

- 1.- un zonage des hôpitaux;
- 2.- qu'une carte de ce zonage soit adressée à chaque hôpital qui assurerait la responsabilité personnelle des cas d'urgence dans une zone ou secteur donné de la Ville;
- 3.- que la Ville achète le nombre requis de véhicules d'urgence munis d'un système de communication émetteur-récepteur;
- 4.- que les conducteurs des véhicules d'urgence observent les directives prescrites par le Comité d'ambulances;
- 5.- que des secouristes soient en charge des véhicules d'urgence;
- 6.- que le service de la police assume la responsabilité des véhicules d'urgence;
- 7.- qu'une commission des services d'ambulances soit formée;

Proposé par le conseiller Rochon,
Appuyé par le conseiller Marchand,

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de donner immédiatement effet au rapport adopté le 8 novembre 1956 par la Commission d'hygiène de Montréal."

d) L'article 67 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération la motion suivante du conseiller Seigler relativement à la réorganisation du service d'ambulance:

"ATTENDU que des accidents se produisent souvent sur les rues et les trottoirs dans la Cité de Montréal;

ATTENDU qu'il est essentiel que les personnes blessées soient transportées à l'hôpital dans le plus bref délai possible;

ATTENDU qu'il s'est produit des cas d'accidents dans nos rues et sur nos trottoirs alors que le blessé a été laissé une heure ou plus à attendre une ambulance;

ATTENDU que la mort a souvent résulté de ce délai;

ATTENDU que notre système de service d'ambulance est inefficace et résulte en des délais évitables causant de grandes souffrances au blessé;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'améliorer notre service d'ambulance;

Proposé par le conseiller Seigler,
Appuyé par le conseiller Mayer,

TUESDAY, DECEMBER 17th, 1957

WHEREAS this question of the ambulance service has been the subject of studies by several commissions or committees without any tangible results;

WHEREAS the population and all the newspapers of the Metropolis of Canada are shocked, and rightly so, by the lack of cooperation to solve this problem which has reached a very grave point;

WHEREAS the last study made of this problem was done by a sub-committee of the Board of Health of the City of Montréal which made a report of its recommendations to the Board of Health on 31st October 1956; the latter adopted them and transmitted them to the Executive Committee on 8th November 1956;

WHEREAS the said commission recommended:

- 1.- a zoning of the hospitals;
- 2.- that a zoning map be addressed to every hospital which would assume the personal responsibility of emergency cases in a given zone or sector of the City;
- 3.- that the City purchase the required number of emergency vehicles provided with a two-way communication system;
- 4.- that the drivers of the emergency vehicles observe the rules prescribed by the ambulance committee;
- 5.- that first-aid men be in charge of the emergency vehicles;
- 6.- that the Police Department assume responsibility for the emergency vehicles;
- 7.- that an ambulance service commission be formed;

Moved by Councillor Rochon,
Seconded by Councillor Marchand,

That the Executive Committee be requested to give effect immediately to the report adopted on 8th November, 1956, by the Board of Health of Montréal."

d) Article 67 of the order of the day being read to consider the following motion of Councillor SEIGLER concerning the reorganization of the ambulance service:

"WHEREAS accidents frequently occur on streets and sidewalks in the City of Montréal;

WHEREAS it is essential that these injured people be brought to a hospital with the least possible delay;

WHEREAS accidents have occurred on our streets and sidewalks where the injured were left for an hour or more awaiting an ambulance;

WHEREAS as a result of this delay death has often resulted;

WHEREAS our system of ambulance service is inefficient and cause unnecessary delay, causing great suffering to the injured;

WHEREAS it is necessary that we improve our ambulance service;

Moved by Councillor Seigler,
Seconded by Councillor Mayer,

MARDI, le 17 DECEMBRE 1957

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de nommer un comité de conseillers, médecins, officiers de la circulation et autres experts, afin d'étudier l'opportunité pour Montréal d'avoir des "station-wagons" employés par le service de la police au lieu des voitures régulières et que ces "station-wagons" aient à leur bord des policiers entraînés qui se rendront sur les lieux de l'accident immédiatement après avoir été appelés des quartiers généraux de la police et transportent la personne blessée à l'hôpital le plus rapproché."

Et, un débat s'engageant, du consentement unanime des membres présents, l'étude de ces motions est différée.

33.- Du consentement unanime des membres présents, le Conseil reprend l'étude de l'article 31 de l'ordre du jour, concernant le rapport suivant du Comité exécutif, dont l'étude avait été différée à une phase antérieure de la présente séance:

(Pour rapport 112800-6 voir page 160 volume 51 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Godin, il est

RESOLU:-

que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif.

Le membre président déclare que le rapport ci-dessus a été retourné au Comité exécutif, la majorité requise selon la charte de la Ville, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

RESOLU:-

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Godin, il est

que l'étude des articles 43 à 52 inclusivement et 54 à 63 inclusivement de l'ordre du jour soit différée à une prochaine séance du Conseil.

LE GREFFIER DE LA CITE,

C.Blongpré

Je donne mon assentiment et
j'apose ma signature aux
résolutions, etc. contenues
dans ce procès-verbal.

Saint-Jeanne
MAIRE,
Saint-Jeanne
MAIRE.

TUESDAY, DECEMBER 17th, 1957

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of appointing a Committee of Councillors, Physicians, Traffic Officers and other experts in order to consider the advisability of Montréal having station wagons furnished with stretchers, used by the police department instead of the regular automobiles and that these station wagons have trained policemen who will proceed to the scene of the accident immediately they are called from police headquarters and transport the injured person to the nearest hospital."

And, a debate arising, by unanimous consent of the members present, consideration of these motions were deferred.

33.- By unanimous consent of the members present, Council resumed consideration of article 31 of the order of the day, concerning the following report from the Executive Committee, whose consideration had been deferred at a prior stage of the present meeting:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Godin, it was

RESOLVED:-

that said report be referred back to the Executive Committee.

The Presiding member declared the above report referred back to the Executive Committee, the majority required according to the City Charter, being the majority of all the members of Council.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Godin, it was

RESOLVED:-

that consideration of articles 43 to 52 inclusive and 54 to 65 inclusive of the order of the day be deferred to a subsequent meeting of the Council.

I am giving my assent and
I am affixing my signature
to the resolutions, etc.
contained in these minutes.

C.Blongpré

CITY CLERK.

Saint-Jeanne
MAYOR,
Saint-Jeanne
MAYOR.

MARDI, LE 21 JANVIER 1958
TUESDAY, JANUARY 21st, 1958

SEANCE SPECIALE DU CONSEIL
SPECIAL COUNCIL MEETING

Conformément à l'avis, le Conseil de la Cité de Montréal, s'assemble dans la salle dudit Conseil, Hôtel de ville, le 21^e jour de janvier courant, à dix heures et demie du matin, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit:

Pursuant to notice, the Council of the City of Montréal, met in the Council Room, City Hall, on the 21st day of January instant, at 10:30 o'clock A.M., to consider the business summarily specified in the following order of the day:

CITÉ DE MONTRÉAL



CITY OF MONTRÉAL

Hôtel de ville, 17 janvier 1958.

Monsieur,

Vous êtes prié d'assister, le MARDI, VINGT-ET-UNIÈME jour de JANVIER courant, à DIX HEURES ET DEMIE du matin, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à une séance spéciale dudit Conseil, convoquée conformément à la loi par le Comité exécutif, pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour apparaissant au verso du présent avis.

Le greffier de la Cité.

C.E. Longpré
City Clerk.

SÉANCE SPÉCIALE

DU

Conseil de la

Cité de Montréal

MARDI, 21 JANVIER 1958

SPECIAL MEETING

OF THE

Council of the

City of Montréal

TUESDAY, JANUARY 21st, 1958

Formule CK 1216

Form CK 1216

MARDI, LE 21 JANVIER 1958
TUESDAY, JANUARY 21st, 1958

ORDRE DU JOUR

ORDER OF THE DAY

- 1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de la séance précédente.

Reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting.

- 2 -

Démission du conseiller James Smart de la catégorie "C".

Resignation of Councillor James Smart of Class "C".

RAPPORTS DU COMITÉ EXÉCUTIF

REPORTS OF THE EXECUTIVE COMMITTEE

Virement de crédits

Transfer of credits

- 3 -

A l'effet d'opérer le virement de certains crédits.

To transfer certain credits.

Construction d'égouts

Laying of sewers

- 4 -

A l'effet de voter un crédit de \$13,500.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Larose, de la rue Prieur en gagnant le nord.

To vote a credit of \$13,500.00 to lay a sewer in Larose Avenue, from Prieur Street northward.

- 5 -

A l'effet de voter un crédit de \$11,900.00 pour la construction d'un égout dans la rue Desaulniers, de la rue Bossuet à la rue Louis-Veillot.

To vote a credit of \$11,900.00 to lay a sewer in Desaulniers Street, from Bossuet Street to Louis-Veillot Street.

- 6 -

A l'effet de voter un crédit de \$24,800.00 pour la construction d'un égout dans la rue Victor-Doré, de l'égout existant à l'ouest de la rue Suzor-Coté en gagnant l'ouest.

To vote a credit of \$24,800.00 to lay a sewer in Victor-Doré Street, from the existing sewer west of Suzor-Coté Street westward.

- 7 -

A l'effet de voter un crédit de \$25,000.00 pour la construction d'un égout dans la rue de Drucourt, de la rue de Lanaudière à la rue Marquette.

To vote a credit of \$25,000.00 to lay a sewer in Drucourt Street, from de Lanaudière Street to Marquette Street.

MARDI, LE 21 JANVIER 1958
TUESDAY, JANUARY 21st, 1958

- 8 -

A l'effet de voter un crédit de \$49,900.00 pour la construction d'un égout dans les rues projetées nos 278-2, 278-7, 279-1 et 279-2, de la rue Fleury en gagnant le nord, et dans la rue Prieur, de la rue Meilleur à la rue projetée no 278-2.

Autres travaux

To vote a credit of \$49,900.00 to lay a sewer in projected streets Nos. 278-2, 278-7, 279-1 and 279-2, from Fleury Street northward, and in Prieur Street, from Meilleur Street to projected street No. 278-2.

Other works

- 9 -

A l'effet de voter un crédit de \$25,000.00 pour l'éclairage des allées du parc Sainte-Bernadette.

To vote a credit of \$25,000.00 for the lighting of the paths of Sainte-Bernadette Park.

- 10 -

A l'effet de voter un crédit de \$15,000.00 pour l'achat et l'installation d'une pompe d'égout au tunnel du boulevard Saint-Laurent, y compris les frais et autres dépenses s'y rapportant.

To vote a credit of \$15,000.00 to purchase and install a sewer pump at the Saint-Laurent Boulevard tunnel, including the costs and other expenses relating thereto.

- 11 -

A l'effet de voter un crédit de \$55,000.00 pour le prolongement de la conduite d'eau de 36 pouces dans le boulevard Métropolitain, du boulevard Pie IX en gagnant l'est.

To vote a credit of \$55,000.00 to extend the 36-inch main in the Metropolitan Boulevard, from Pie IX Boulevard eastward.

- 12 -

A l'effet d'accorder au plus bas soumissionnaire, Charles Duranceau, Limitée, le contrat pour la construction d'un pont au-dessus des voies de la Compagnie des chemins de fer nationaux à la rue Dickson, au nord de la rue Notre-Dame, au prix de \$962,899.00 et d'autoriser la dépense requise à cette fin.

*Credits supplémentaires**Additional credits*

- 13 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$5,340.85 pour l'acquisition des parties d'immeubles requises pour élargir les ruelles situées dans le quadrilatère borné par la 14e Avenue, le boulevard Rosemont, la 15e Avenue et la rue Dan durand.

To vote an additional credit of \$5,340.85 to acquire parts of immovables required to widen the lanes in the block bounded by 14th Avenue, Rosemont Boulevard, 15th Avenue and Dan durand Street.

- 14 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$39.37 pour l'acquisition d'une lisière de terrain portant le no 164-P.117 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet requise pour l'ouverture de la rue des Prairies, entre le boulevard Henri Bourassa et l'avenue Daoust.

To vote an additional credit of \$39.37 to acquire a strip of land bearing No. 164-P.117 of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet required to open des Prairies Street, between Henri Bourassa Boulevard and Daoust Avenue.

MARDI, LE 21 JANVIER 1958
TUESDAY, JANUARY 21st, 1958

- 15 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$667.63 pour l'acquisition d'une partie du lot no 5 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, requise pour l'ouverture de la rue de Ville-Marie, au sud de la rue Hochelaga.

- 16 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$1,799.45 pour l'acquisition des immeubles requis pour le prolongement de la rue Stanley, de son extrémité nord jusqu'à la rue McGregor.

- 17 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$1,000.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés du chemin Carleton, de l'avenue Pine à la rue McTavish.

- 18 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$717.08 pour l'acquisition des lots nos 477-777 et 778 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, situés du côté ouest de l'avenue Louis-Hébert, au sud du boulevard Métropolitain.

- 19 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$1,394.46 pour l'acquisition et la possession préalable de certains immeubles requis pour l'ouverture de la rue Henri-d'Arles et du chemin du golf, au sud du boulevard Gouin, ainsi que pour l'élargissement de ce boulevard sur son côté sud à cet endroit.

- 20 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$1,499.69 pour l'acquisition et la possession préalable des parties des lots 25 et 26 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, requises pour l'élargissement de la rue Bossuet, entre les rues Pierre-Bédard et Turenne et entre les rues de Jumonville et Notre-Dame.

MARDI, LE 21 JANVIER 1958
TUESDAY, JANUARY 21st, 1958

- 21 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$8,342.00 pour l'acquisition, aux fins d'un parc de stationnement, des immeubles compris dans le polygone situé à l'ouest de la rue Saint-Dominique et au nord de la rue Roy.

- 22 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$16.70 pour l'acquisition d'une partie du lot no 1722-B du cadastre du quartier Saint-Antoine, requise pour l'élargissement de la rue Simpson, à sa rencontre avec l'avenue Pine.

Modifications à la charte

- 23 -

Soumettant certaines modifications à la charte de la Cité.

*Expropriation**Amendments to the Charter*

- 23 -

Submitting certain amendments to the City Charter.

Expropriation

A l'effet de voter un crédit de \$28,015.84 pour l'expropriation des conduits souterrains construits dans la rue Guy, de la rue Saint-Jacques à la rue Dorchester, et dans la rue Saint-Jacques, de la rue Guy à la rue Richmond.

*Modification de résolution**Amendment of resolution*

- 25 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 16 décembre 1957 décrétant l'acquisition des immeubles qui n'appartiennent pas à la Cité et situés dans l'espace homologué comme parc entre les rues Filion et Rosalie, au nord de la rue Dudemaine.

*Projet d'acte**Draft deed*

- 26 -

A l'effet
a) d'approuver un projet d'acte de vente au Gouvernement de la Province de Québec, pour l'érection d'une école technique, d'un emplacement ayant front sur la rue Saint-Hubert (domaine Saint-Sulpice); et

To
a) approve a draft deed of sale to the Government of the Province of Québec, for the erection of a technical school, of a site fronting on Saint-Hubert Street (Saint-Sulpice Domain); and

MARDI, LE 21 JANVIER 1958
TUESDAY, JANUARY 21st, 1958

b) d'abroger la résolution du Conseil en date du 6 juin 1957 approuvant un projet de bail emphytéotique par lequel la Cité loue audit Gouvernement un terrain ayant front sur la rue Saint-Hubert.

Comité de surveillance

b) repeal the resolution of Council dated June 6th, 1957, approving a draft emphyteutic lease whereby the City rents to the said Government a piece of land fronting on Saint-Hubert Street.

Supervising Committee

To appoint Councillor J.-O. Asselin member of the Supervising Committee created by By-law No. 2001, as amended.

Subventions

To grant subsidies to the Loan of Honor and the Scholarships Committee of the University of Montréal.

Subsidies

A l'effet d'accorder des subventions au Prêt d'Honneur et au Comité des Bourses de l'Université de Montréal.

To grant subsidies to the Loan of Honor and the Scholarships Committee of the University of Montréal.

A l'effet d'autoriser l'octroi d'une subvention de \$10,000.00 au Comité de secours des sinistrés de Beauce.

To authorize the granting of a subsidy of \$10,000.00 to the Committee to Aid the Beauce victims.

- 28 -

A l'effet d'accorder une subvention de \$3,000.00 à la Société Canadienne de la Croix-Rouge.

To grant a subsidy of \$3,000.00 to the Canadian Red Cross Society.

Projet de règlement

Soumettant un projet de règlement à l'effet d'amender le règlement no 2397 accordant une indemnité à la famille de Charles Houle, agent de police de Montréal, qui est décédé à la suite de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions.

- 29 -

Submitting a draft by-law to amend By-law No. 2397 granting an indemnity to the family of Charles Houle, policeman of Montréal, who died as a result of wounds sustained in the performance of his duties.

*Avis de motions.**Notices of motions.*

Archives de la Ville de Montréal

SEANCE SPECIALE DU CONSEIL

tenue le MARDI, 21 Janvier 1958
à 10 heures 30 du matin.

SONT PRESENTS: Son Honneur le maire l'honorable sénateur Me Sarto Fournier au fauteuil;

Les conseillers Seigler, Savignac, J.-M. Rochon, Hamelin, O'Flaherty, Hanley, J.-O. Asselin, Dupuis, Vanier, Kolber, P. DesMarais, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, J.-N. Drapeau, Murphy, Laverdure, Lépine, Lévesque, M. Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Kliger, Mayer, R. Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Guillebeault, Bonnier, Montpetit, Neunier, Angers, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Pélquin, David, Leroux, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Pugsley, Collette, Déry, G. Brown, Davidson, Tait, Singer, Shalinsky, Snyder, Dubrovsky, Natiuc, Laroche, Desjardins, Quintal, Roy, Bégin, Mayrand, Corbeil, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Mrs. Saul Hayes, Lalonde, Robert, Bourret, Laporte et Savage.

Du consentement unanime des membres présents, la motion suivante est soumise et lue:

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
 Appuyée par le conseiller J.-M. Savignac,
 il est

RESOLU:-

que les membres de ce Conseil ont appris avec un vif regret le décès de monsieur R.-F. Quinn, vice-président de la Commission de Transport de Montréal, qui a été pendant plusieurs années membre de ce Conseil et membre du Comité exécutif de 1940 à 1950;

Qu'ils désirent exprimer à la famille du regretté défunt leurs sincères condoléances dans ce deuil.

ORDRE DU JOUR

1.- L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour la lecture et la ratification du procès-verbal de la séance précédente.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
 Appuyée par le conseiller J.-M. Savignac,
 il est

RESOLU:-

que soient considérés comme lus et soient ratifiés le procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 16 décembre 1957 ainsi que celui de la séance d'ajournement qui l'a suivie.

Lesdits procès-verbaux sont en conséquence ratifiés et signés par Son Honneur le maire et le greffier de la Cité.

2.- L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération la démission du conseiller James Smart de la catégorie "C".

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
 Appuyée par le conseiller Pugsley, il est

RESOLU:-

que la démission du conseiller James Smart de la catégorie "C" soit acceptée avec regret.

SPECIAL COUNCIL MEETING

held on TUESDAY, January 21st, 1958
at 10.30 o'clock A.M.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Honorable Senator Sarto Fournier, in the Chair:

Councillors Seigler,

By unanimous consent of the members present, the following motion was submitted and read:

On motion of Councillor Lafaille,
 Seconded by Councillor J.-M. Savignac,
 it was

RESOLVED:-

that the members of this Council have learned with deep regret of the death of Mr. R.F. Quinn, Vice-Chairman of the Montreal Transportation Commission, who, was for many years a member of this Council and a member of the Executive Committee from 1940 to 1950;

That they wish to extend to the family of the deceased their heartfelt sympathy in their bereavement.

ORDER OF THE DAY

1.- Article 1 of the order of the day being read for the reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting.

On motion of Councillor Lafaille,
 Seconded by Councillor J.-M. Savignac,
 it was

RESOLVED:-

that the minutes of the Council meeting held on December 16th, 1957 and the one of the following adjourned meeting be considered as read and ratified.

Said minutes were accordingly ratified and signed by His Worship the Mayor and the City Clerk.

2.- Article 2 of the order of the day being read to consider the resignation of Councillor James Smart of Class "C".

On motion of Councillor Lafaille,
 Seconded by Councillor Pugsley, it was

RESOLVED:-

that the resignation of Councillor James Smart of Class "C" be accepted with regret.

MARDI, le 21 JANVIER 1958

3.- L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport V-222 voir page 162 volume 51 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-M. Savignac, Dupuis,
Pierre DesMarais et J.-N. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour son adoption selon la charte de la Cité, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 29 JAN 1958

(Pour rapport E-1532-29 voir pages 163-64 volume 51 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-M. Savignac, Dupuis,
Pierre DesMarais et J.-N. Drapeau, il est

RESOLU:- que lesdits rapports soient adoptés.

Son Honneur le maire déclare les rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour leur adoption selon la charte de la Cité, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 51 voix favorables.

5.- L'article 9 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 117095 voir page 165 volume 51 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Bourque, J.-N. Drapeau,
Montpetit, Guillet, Meunier et M. Despatis,
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

6.- L'article 10 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 117051 voir page 165 volume 51 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Dubrovsky, Kolber, Seigler,
Rochon, Labelle, LaRoche, Tozzi, Clouette et
Desjardins,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

TUESDAY, JANUARY 21st, 1958

3.- Article 3 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor J.-M. Savignac, Dupuis,
Pierre DesMarais and J.-N. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required for its adoption according to the Charter of the City, being the majority of all the members of Council.

4.- Articles 4 to 8 inclusive of the order of the day being read to consider the following reports from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-M. Savignac, Dupuis,
Pierre DesMarais and J.-N. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said reports be adopted.

His Worship the Mayor declared the above reports adopted, the majority required for their adoption according to the Charter of the City, being 2/3 of the members present, but at least 51 affirmative votes.

5.- Article 9 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Bourque, J.-N. Drapeau,
Montpetit, Guillet, Meunier and M. Despatis,
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

6.- Article 10 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Dubrovsky, Kolber,
Seigler, Rochon, Labelle, LaRoche,
Tozzi, Clouette and Desjardins,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

MARDI, le 21 JANVIER 1958

7.- L'article 11 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 115853-46 voir page 166 volume 51 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-M. Savignac, Pierre
DesMarais et J.-N. Drapeau, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 29 JAN 1958

8.- L'article 12 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 110928-7 voir page 167 volume 51 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Angers, Landes, Sauvageau,
Boulanger, Hamelin et A. Despatis,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Son Honneur le maire déclare les 4 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour leur adoption selon la charte de la Cité, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 29 JAN 1958

9.- L'article 13 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 109934-2 voir page 167 volume 51 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Bourque, J.-N. Drapeau,
Montpetit, Guillet, Meunier et M. Despatis, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 29 JAN 1958

10.- L'article 14 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 113133-5 voir page 167 volume 51 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Lalonde, Robert, Sigouin,
Bourret, Laporte et Saulnier, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 29 JAN 1958

11.- L'article 15 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 112937-2 voir page 168 volume 51 des rapports)

TUESDAY, JANUARY 21st, 1958

7.- Article 11 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-M. Savignac,
Pierre DesMarais and J.-N. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

8.- Article 12 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Landes, Sauvageau,
Boulanger, Hamelin and A. Despatis,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

His Worship the Mayor declared the 4 above reports adopted, the majority required for their adoption according to the Charter of the City, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

9.- Article 13 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Bourque, J.-N. Drapeau,
Montpetit, Guillet, Meunier and M. Despatis, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

10.- Article 14 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Lalonde, Robert, Sigouin,
Bourret, Laporte and Saulnier, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

11.- Article 15 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

MARDI, le 21 JANVIER 1958

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, Landes, Sauvageau,
Boulanger, Hamelin et A. Despatis, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 29 JAN 1958

12.- L'article 16 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 108471-4 voir page 168 volume 51 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers David, Singer, Mayer,
Shalinsky et Snyder,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Son Honneur le maire déclare les 4 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour leur adoption selon la charte de la Cité, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 29 JAN 1958

13.- L'article 17 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport PS-2951 voir page 169 volume 51 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers David, Singer, Mayer,
Shalinsky et Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour son adoption selon la charte de la Cité, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 51 voix favorables.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 29 JAN 1958

14.- L'article 18 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114640-2 voir page 169 volume 51 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Lalonde, Robert, Sigouin,
Bourret, Laporte et Saulnier, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 29 JAN 1958

15.- L'article 19 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 1099582 voir page 170 volume 51 des rapports)

TUESDAY, JANUARY 21st, 1958

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Landes, Sauvageau,
Boulanger, Hamelin and A. Despatis, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

12.- Article 16 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Singer,
Mayer, Shalinsky and Snyder,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted
and it was accordingly.

His Worship the Mayor declared the 4 above reports adopted, the
majority required for their adoption according to the Charter of the City,
being the majority of all the members of Council.

13.- Article 17 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Singer,
Mayer, Shalinsky and Snyder, it was

that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority
required for its adoption according to the Charter of the City, being 2/3 of
the members present, but at least 51 affirmative votes.

14.- Article 18 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Lalonde, Robert, Sigouin,
Bourret, Laporte and Saulnier, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

15.- Article 19 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

MARDI, le 21 JANVIER 1958

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 29 JAN 1958

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

16.- L'article 20 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 11262-4 voir page 170 volume 51 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Angers, Landes, Sauvageau,
Boulanger, Hamelin et A. Despatis, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

le 29 JAN 1958

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

17.- L'article 21 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 107500-71 voir page 171 volume 51 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Seigler et Rochon,
il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

18.- L'article 22 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 114427-1 voir page 171 volume 51 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers David, Singer, Mayer,
Shalinsky et Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le maire déclare les 5 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour leur adoption selon la charte de la cité, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

Du consentement unanime des membres présents, l'étude de l'article 23 de l'ordre du jour est différée.

19.- L'article 24 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 117096 voir page 173 volume 51 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers David, Singer, Mayer,
Shalinsky et Snyder, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit adopté.

TUESDAY, JANUARY 21st, 1958

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Lalonde, Robert, Sigouin,
Bourret, Laporte and Saulnier, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

16.- Article 20 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Angers, Landes,
Sauvageau, Boulanger, Hamelin and A. Despatis, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

17.- Article 21 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Seigler and Rochon,
it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

18.- Article 22 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Singer, Mayer,
Shalinsky and Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the 5 above reports adopted, the majority required for their adoption according to the Charter of the City, being the majority of all the members of Council.

By unanimous consent of the members present, consideration of article 23 of the order of the day was deferred.

19.- Article 24 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors David, Singer, Mayer,
Shalinsky and Snyder, it was

RESOLVED:- that said report be adopted.

MARDI, le 21 JANVIER 1958

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec.

le 29 JAN 1958**RESOLU:-**

20.- L'article 25 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 117024-1 voir page 173 volume 51 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Lalonde, Robert, Sigouin,
Bourret, Laporte et Saulnier, il est

que ledit rapport soit adopté.

Son Honneur le maire déclare les 2 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour leur adoption selon la charte de la Cité, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

Du consentement unanime des membres présents, l'étude de l'article 26 de l'ordre du jour est différée.

21.- L'article 27 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 117094 voir page 174 volume 51 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers J.-M. Savignac, Pierre
DesMarais, et J.-N. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller J.-O. Asselin,
Appuyé par les conseillers Lauriault et E.-T. Asselin,

Que le rapport du Comité exécutif présentement à l'étude soit modifié en remplaçant le nom du conseiller J.-O. Asselin par celui du conseiller Marcel Lafaille.

Et, un autre débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Sigouin,
Appuyé par les conseillers Labelle et Clouette,

Que le rapport du Comité exécutif présentement à l'étude soit modifié en remplaçant le nom du conseiller J.-O. Asselin par celui du conseiller P.-A. Brisebois.

Et, un nouveau débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller J.-M. Savignac,
Appuyée par le conseiller Vanier,

RESOLU:-

que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude. (Le conseiller Laberge dissident)

Son Honneur le maire déclare que le rapport ci-dessus a été retourné au Comité exécutif, la majorité requise selon la charte de la Cité, étant la majorité des membres présents.

RESOLVED:-

20.- Article 25 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Lalonde, Robert, Sigouin,
Bourret, Laporte and Saulnier, it was

that said report be adopted.

His Worship the Mayor declared the 2 above reports adopted, the majority required for their adoption according to the Charter of the City, being the majority of all the members of Council.

By unanimous consent of the members present, consideration of article 26 of the order of the day was deferred.

21.- Article 27 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-M. Savignac, Pierre
DesMarais, and J.-M. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising,

Moved by Councillor J.-O. Asselin,
Seconded by Councillors Lauriault and E.-T. Asselin,

That the report from the Executive Committee now under consideration be amended by replacing the name of Councillor J.-O. Asselin by the one of Councillor Marcel Lafaille.

And, another debate arising,

Moved by Councillor Sigouin,
Seconded by Councillors Labelle and Clouette,

That the report from the Executive Committee now under consideration be amended by replacing the name of Councillor J.-O. Asselin by the one of Councillor P.-A. Brisebois.

And, a new debate arising, it was

On motion of Councillor J.-M. Savignac,
Seconded by Councillor Vanier,

RESOLVED:-

that said report be referred back to the Executive Committee for further study. (Councillor Laberge dissenting)

His Worship the Mayor declared the above report referred back to the Executive Committee, the majority required according to the Charter of the City, being the majority of the members present.

MARDI, le 21 JANVIER 1958

22.- L'article 28 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 112860-6voir page 175 volume 51 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers J.-M. Savignac, Dupuis et
J.-N. Drapeau,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Sigouin,
Appuyé par les conseillers Robert, Landes, Clouette
et Saulnier,

Que ladite motion soit mise aux voix.

Et, un autre débat s'engageant, du consentement unanime des membres présents, les conseillers Sigouin, Robert, Landes, Clouette et Saulnier retirent leur motion.

Proposé par le conseiller Mathieu,
Appuyé par le conseiller Laverdure,

Que le Comité exécutif soit prié de former un comité d'étude chargé de faire rapport d'ici le 1er mars sur les besoins des étudiants et de recommander l'octroi d'une somme déterminée à être répartie équitablement entre les étudiants des différents groupes ethniques de la métropole.

Son Honneur le maire déclare la motion des conseillers Mathieu et Laverdure hors d'ordre.

Proposé par le conseiller F. Drapeau,
Appuyé par les conseillers Sauvageau et Bourret,

Que le rapport présentement devant le Conseil soit modifié de façon à imputer ladite somme de \$ 25,000 y mentionnée sur les crédits mis à la disposition du Conseil des Arts de Montréal.

Et, un débat s'engageant, Son Honneur le maire déclare ladite motion des conseillers F. Drapeau, Sauvageau et Bourret hors d'ordre.

Il est alors,

Sur la proposition du conseiller Hanley,
Appuyé par le conseiller Hamelin,

RESOLU:- que la présente séance soit suspendue jusqu'à 3 heures 30 de l'après-midi, ce jour, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Et, advenant 3 heures 30 de l'après-midi, ce jour.

Son Honneur le maire reprend le fauteuil et les conseillers J.-M. Savignac, Rochon, Hamelin, O'Flaherty, Hanley, J.-O. Asselin, Dupuis, Vanier, Kolber, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin,

TUESDAY, JANUARY 21st, 1958

22.- Article 28 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-M. Savignac, Dupuis
and J.-N. Drapeau,

That said report be adopted.

And, a debate arising,

Moved by Councillor Sigouin,
Seconded by Councillors Robert, Landes,
Clouette and Saulnier,

That said motion be put.

And, another debate arising, by unanimous consent of the members present, Councillors Sigouin, Robert, Landes, Clouette and Saulnier withdrew their motion.

Moved by Councillor Mathieu,
Seconded by Councillor Laverdure,

That the Executive Committee be requested to appoint a study committee to report between the present time and March 1st, on the needs of students and to recommend the granting of a determined sum to be distributed equitably among the students of the different ethnic groups of the Metropolis.

His Worship the Mayor declared the motion of Councillors Mathieu and Laverdure out of order.

Moved by Councillor F. Drapeau,
Seconded by Councillors Sauvageau and Bourret,

That the report now before Council be amended so as to charge the said sum of \$25,000 mentioned therein to the credits placed at the disposal of the Montreal Council of Arts.

And, a debate arising, His Worship the Mayor declared said motion of Councillors F. Drapeau, Sauvageau and Bourret out of order.

It was then,

On motion of Councillor Hanley,
Seconded by Councillor Hamelin,

that the present meeting be suspended until 3.30 o'clock this afternoon, this day, to continue the study of the present order of the day.

And, at 3.30 o'clock in the afternoon, this day.

His Worship the Mayor resumed the Chair and Councillors J.-M. Savignac, Rochon, Hamelin, O'Flaherty, Hanley, J.-O. Asselin, Dupuis, Vanier, Kolber, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin,

MARDI, le 21 JANVIER 1958

J.-N. Drapeau, Murphy, Laverdure, Lépine, Lévesque, M. Des..., English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Mayer, R. Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Guilbeault, Bonnier, Montpetit, Meunier, Angers, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Pélquin, David, Leroux, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Fugley, Collette, Déry, G. Brown, Davidson, Tait, Singer, Shalinsky, Snyder, Dubrovsky, Mathieu, LaRoche, Desjardins, Roy, Bégin, Mayrand, Corbeil, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Mrs. Saul Hayes, Lalonde, Robert, Bourret, Laporte et Savage étant présents, le Conseil reprend sa séance.

Le Conseil reprend l'étude de l'article 28 de l'ordre du jour à l'effet d'accorder des subventions au Prêt d'Honneur et au Comité des Bourses de l'Université de Montréal, laissée en suspens à l'ajournement de la séance du Conseil de ce matin.

Est de nouveau soumise, la motion des conseillers Lafaille, J.-N. Savignac, Dupuis et J.-N. Drapeau à l'effet d'adopter ledit rapport.

Et, un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Bourret,
Appuyé par les conseillers F. Drapeau et Lalonde,

Que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

Ladite motion étant alors mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Hamelin, Pierre DesMarais, J.-N. Drapeau, Goulet, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Guilbeault, Montpetit, Meunier, Angers, Saulnier, Sigouin, Singer, Snyder, LaRoche, Desjardins, Roy, Corbeil, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Lalonde, Robert, Bourret et Laporte. (31)

CONTRE: Les conseillers J.-M. Savignac, Rochon, O'Flaherty, Hanley, J.-O. Asselin, Dupuis, Vanier, Kolber, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Laverdure, Lépine, M. Despatis, English, Brisebois, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Bonnier, Marchand, Laberge, Letellier de St-Just, Pélquin, David, Leroux, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Fugley, Collette, Déry, G. Brown, Davidson, Tait, Shalinsky, Dubrovsky, Mathieu, Bégin, Mayrand, Mrs. Saul Hayes et Savage. (52)

Ainsi, ladite motion est rejetée.

La motion principale à l'effet d'adopter ledit rapport étant alors mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers J.-M. Savignac, Rochon, Hamelin, O'Flaherty, Hanley, J.-O. Asselin, Dupuis, Vanier, Kolber, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Laverdure, Lépine, M. Despatis, English, Goulet, Brisebois, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Bonnier, Marchand, Laberge, Letellier de St-Just, Pélquin, Leroux, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Fugley, Collette, Déry, G. Brown, Davidson, Tait, Shalinsky, Dubrovsky, Mathieu, Bégin, Mayrand, F. Drapeau, Mrs. Saul Hayes, Robert et Savage. (54)

TUESDAY, JANUARY 21st, 1958

J.-N. Drapeau, Murphy,

(for names, see opposite page)

and Savage being present, Council resumed its meeting.

Council resumed consideration of article 28 of the order of the day to grant subsidies to the Loan of Honor and the Scholarships Committee of the University of Montréal, left in abeyance at the adjournment of the Council meeting of this morning.

Was again submitted, the motion of Councillors Lafaille, J.-M. Savignac, Dupuis and J.-N. Drapeau to adopt said report.

And, a debate arising,

Moved by Councillor Bourret,
Seconded by Councillors F. Drapeau and Lalonde,

That said report be referred back to the Executive Committee for further study.

Said motion then being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Hamelin, (31)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors J.-M. Savignac, (52)

Thus, said motion was rejected.

The main motion to adopt said report then being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors J.-M. Savignac, (54)

(for names, see opposite page)

MARDI, le 21 JANVIER 1958

CONTRE: Les conseillers Pierre DesMarais, J.-N. Drapeau, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Guilbeault, Montpetit, Meunier, Angers, Saulnier, Sigouin, David, Singer, Snyder, LaRoche, Desjardins, Roy, Corbeil, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, Lalonde, Bourret et Laporte. (28)

Ainsi, ladite motion est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Son Honneur le maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour son adoption selon la charte de la Cité, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

23.- L'article 29 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 117067 voir page 176 volume 51 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers J.-M. Savignac, Dupuis et Gagliardi,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers J.-M. Savignac, Rochon, O'Flaherty, Hanley, J.-O. Asselin, Dupuis, Kolber, Lauriault, Lafaille, Godin, Murphy, Laverdure, Lépine, M. Despatis, English, Sarrasin, Brisebois, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Bertrand, Lessard, Crompt, R. Savignac, Bonnier, Marchand, Laberge, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Pugsley, Collette, Déry, G. Brown, Davidson, Tait, Shalinsky, Dubrovsky, Bégin, Mayrand, et Mrs. Saul Hayes. (45)

CONTRE: Les conseillers Hamelin, Varier, Pierre DesMarais, Lortie, J.-N. Drapeau, Lévesque, Goulet, Hanson, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Guilbeault, Montpetit, Meunier, Angers, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Pélquin, David, Leroux, Singer, Snyder, Mathieu, LaRoche, Desjardins, Roy, Corbeil, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Lalonde, Robert, Bourret et Laporte. (40)

Ainsi, ladite motion est sans effet, vu son nombre insuffisant de voix.

Il est alors,

Sur la proposition du conseiller J.-M. Savignac,
Appuyé par le conseiller Gagliardi,

RESOLU:- que ledit rapport soit retourné au Comité exécutif.

Son Honneur le maire déclare que le rapport ci-dessus a été retourné au Comité exécutif, la majorité requise selon la charte de la Cité, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

24.- L'article 30 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 112860-7 voir page 175 volume 51 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers J.-M. Savignac, Dupuis,
et Gagliardi,

Que ledit rapport soit adopté.

RESOLVED:-

NAYS: Councillors Pierre DesMarais, J.-N. Drapeau, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Guilbeault, Montpetit, Meunier, Angers, Saulnier, Sigouin, David, Singer, Snyder, LaRoche, Desjardins, Roy, Corbeil, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, Lalonde, Bourret et Laporte. (28)

Thus, said motion was adopted and it was accordingly.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required for its adoption according to the Charter of the City, being the majority of all the members of Council.

23.- Article 29 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-M. Savignac,
Dupuis and Gagliardi,

That said report be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors J.-M. Savignac, (45)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Hamelin, (40)

Thus, said motion was without effect, due to the insufficient number of votes.

It was then,

On motion of Councillor Gagliardi,
Seconded by Councillors Gagliardi,

that said report be referred back to the Executive Committee.

His Worship the Mayor declared the above report referred back to the Executive, the majority required according to the Charter of the City, being the majority of all the members of Council.

24.- Article 30 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-M. Savignac,
Dupuis and Gagliardi,

That said report be adopted.

MARDI, le 21 JANVIER 1958

Et, un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Hamelin,
Appuyé par le conseiller Labelle,

Que l'édit rapport soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude.

Ladite motion étant mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Hamelin, Pierre DesMarais, J.-N. Drapeau, Laverdure, Lévesque, Hanson, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Guilbeault, Montpetit, Meunier, Angers, Saulnier, Sigouin, David, Singer, Snyder, LaRoche, Desjardins, Roy, Corbeil, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, Lalonde, Robert, Bourret et Laporte. (33)

CONTRE: Les conseillers J.-M. Savignac, O'Flaherty, Hanley, J.-O. Asselin, Dupuis, Vanier, Kolber, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Murphy, Lépine, M. Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Lessard, Crompt, R. Savignac, Bonnier, Marchand, Laberge, Letellier de St-Just, Féloquin, Leroux, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Pugsley, Collette, D'Dry, Davidson, Tait, Shalinsky, Dubrovsky, Mathieu, Bégin, Mayrand, F. Drapeau et Mrs. Saul Hayes. (51)

Ainsi, ladite motion est rejetée.

La motion principale à l'effet d'adopter l'édit rapport étant alors mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers J.-M. Savignac, Hamelin, O'Flaherty, Hanley, J.-O. Asselin, Dupuis, Vanier, Kolber, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Murphy, Laverdure, Lépine, M. Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Mayer, R. Savignac, Tozzi, Bonnier, Angers, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Féloquin, David, Leroux, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Pugsley, Collette, D'Dry, Davidson, Tait, Singer, Shalinsky, Dubrovsky, Mathieu, LaRoche, Bégin, Mayrand, Corbeil, Guillet, Sauvageau, F. Drapeau, Mrs. Saul Hayes et Robert. (66)

CONTRE: Les conseillers Pierre DesMarais, J.-N. Drapeau, Lévesque, Labelle, Clouette, A. Desmarais, Guilbeault, Montpetit, Meunier, Snyder, Desjardins, Roy, Bourque, Landes, Boulanger, Lalonde, Bourret et Laporte. (18)

Ainsi, ladite motion est adoptée et il est en conséquence.

Son Honneur le maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour son adoption selon la charte de la Cité, étant la majorité de tous les membres du Conseil.

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller Lauriault,

Que la présente séance soit suspendue jusqu'à 8 heures 30 du soir, ce jour, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

TUESDAY, JANUARY 21st, 1958

And, a debate arising,

Moved by Councillor Hamelin,
Seconded by Councillor Labelle,

That said report be referred back to the Executive Committee for further study.

Said motion being put, Council divided as follows;

YEAS: Councillors Hamelin, (33)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors J.-M. Savignac, (51)

Thus, said motion was rejected.

The main motion to adopt said report then being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors J.-M. Savignac, (66)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Pierre DesMarais, (18)

Thus, said motion was adopted and it was accordingly.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required for its adoption according to the Charter of the City, being the majority of all the members of Council.

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Lauriault,

That the present meeting be suspended until 8:30 o'clock P.M., this day, to continue the study of the present order of the day.

MARDI, le 21 JANVIER 1958

Proposé en amendement par le
conseiller O'Flaherty,
Appuyé par le conseiller J.-O. Asselin,

Que ce Conseil s'adjourne au mercredi, le 22 janvier courant, à 3 heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Et, un débat s'engageant, du consentement unanime des membres présents, les conseillers O'Flaherty et J.-O. Asselin retirent leur amendement.

La motion principale à l'effet de suspendre ladite séance jusqu'à 8 heures 30 du soir, ce jour, étant alors mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Et, advenant 8 heures 30 du soir, ce jour.

Son Honneur le maire reprend le fauteuil et les conseillers J.-M. Savignac, Hamelin, O'Flaherty, Hanley, J.-C. Asselin, Dupuis, Vanier, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Godin, J.-N. Drapeau, Murphy, Laverdure, Lépine, Lévesque, M. Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Mayer, Aronoff, R. Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Bonnier, Montpetit, Meunier, Angers, Laberge, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Féloquin, David, Leroux, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Pugsley, Collette, Déry, Davidson, Tait, Singer, Shalinsky, Dubrovsky, Mathieu, LaRoche, Desjardins, Roy, Bégin, Mayrand, Corbeil, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Mrs. Saul Hayes, Lalonde, Robert, Burret et Laporte étant présents, le Conseil reprend sa séance.

25.- L'article 31 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116978-1 voir page 176 volume 51 des rapports)
(Pour règlement 2401 voir page 394 volume 51 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers J.-M. Savignac, Dupuis,
Pierre DesMarais et J.-N. Drapeau, il est

RESOLU:- que l'édit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et le préambule et les articles 1 et 2 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers J.-M. Savignac, Dupuis,
Pierre DesMarais et J.-N. Drapeau, il est

RESOLU:- que l'édit projet de règlement soit maintenant adopté.

Son honneur le maire déclare le règlement ci-dessus adopté, la majorité requise pour son adoption selon la charte de la Cité, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

TUESDAY, JANUARY 21st, 1958

Moved in amendment by Councillor
O'Flaherty,
Seconded by Councillor J.-O. Asselin,

That this Council adjourn until Wednesday, January 22nd instant, at 3 o'clock in the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

And, a debate arising, by unanimous consent of the members present, Councillors O'Flaherty and J.-O. Asselin withdrew their amendment.

The main motion to suspend the said meeting until 8:30 o'clock P.M., this day, then being put, it was adopted and it was accordingly.

And, at 8:30 o'clock P.M., this day.

His Worship the Mayor resumed the Chair and Councillor J.-M. Savignac,

(for names, see opposite page)

25.- Article 31 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-M. Savignac, Dupuis,
Pierre DesMarais and J.-N. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council accordingly proceeded with the reading of said draft by-law and the preamble and articles 1 and 2 being read, they were agreed.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-M. Savignac, Dupuis,
Pierre DesMarais and J.-N. Drapeau, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now be adopted.

His Worship the Mayor declared the above by-law adopted, the majority required for its adoption according to the Charter of the City, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

MARDI, le 21 JANVIER 1958

26.- L'article 23 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116940-4voir page 172 volume 290 des rapports)

Proposé par le conseiller Lauriault,
Appuyé par le conseiller Provost,

Que ce Conseil se forme en Comité exécutif pour étudier ledit rapport.

Et, un débat s'engageant, du consentement unanime des membres présents, les conseillers Lauriault et Provost retirent leur motion.

Il est alors

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers J.-M. Savignac, Dupuis et Gagliardi,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, il est, du consentement unanime des membres présents,

RESOLU:-

de prier les avocats du Contentieux municipal de venir au Conseil pour donner certains renseignements sur le projet de modifications à la charte de la Cité.

Mes Dawson-A. McDonald, Paul-A. Bélanger et Paul Beaudry, du Contentieux municipal, étant présents, le Conseil commence alors l'étude dudit projet de modifications à la charte, et l'article 1 étant lu, il est agréé.

L'article 2 étant lu et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Lessard,
Appuyée par le conseiller Lauriault,

RESOLU:-

que ce Conseil se forme en Comité plénier pour continuer l'étude dudit projet de modifications à la charte.

Son honneur le maire désigne le conseiller Lafaille, chef du Conseil, pour présider ledit Comité et il quitte le fauteuil.

EN COMITÉ PLENIER

Le Comité plénier continue l'étude du projet de modifications à la charte de la Cité. Mr Paul Champagne, directeur adjoint des services, Mes Dawson A. McDonald, Paul-E. Bélanger et Paul Beaudry, du Contentieux municipal, étant présents, ils fournissent certains renseignements au Conseil.

L'article 2 dudit projet étant de nouveau lu, le président du Comité exécutif demande au Conseil la permission de remplacer le préambule et le paragraphe a) dudit article par les articles ci-après mentionnés.

Du consentement unanime des membres présents, les articles suivants sont alors soumis et lus:

"2) L'article 8 de la loi 62 Victoria, chapitre 58, tel que modifié par des statuts subséquents, est de nouveau modifié en y remplaçant dans la deuxième ligne les mots "la majorité absolue de ses membres" par les mots "la majorité des membres présents, pourvu que cette majorité comprenne au moins $\frac{3}{4}$ votes".

TUESDAY, JANUARY 21st, 1958

26.- Article 23 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lauriault,
Seconded by Councillor Provost,

That this Council resolve itself into Committee of the Whole to continue the study of the said report.

And, a debate arising, by unanimous consent of the members present, Councillors Lauriault and Provost withdrew their motion.

It was then

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-M. Savignac, Dupuis and Gagliardi,

That said report be adopted.

And, a debate arising, it was, by unanimous consent of the members present,

RESOLVED:-
to request the presence of the City Attorneys at the Council meeting to give information on the draft amendments to the City Charter.

Messrs. Dawson-A., MacDonald, Paul-A. Bélanger and Paul Beaudry, of the City Law Department, being present, Council then began study of the draft amendments to the Charter, and article 1 being read, it was agreed to.

Article 2 being read and a debate arising, it was

On motion of Councillor Lessard,
Seconded by Councillor Lauriault,

RESOLVED:-
that this Council resolve itself into Committee of the Whole to continue the study of the said draft amendments to the Charter.

His Worship the Mayor designated Councillor Lafaille, Leader of the Council, to preside the said Committee and left the Chair.

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the Whole continued the study of said draft amendments to the Charter of the City. Mr. Paul Champagne, Assistant Director of Departments, Messrs. Dawson A. McDonald, Paul-E. Bélanger and Paul Beaudry, of the City Law Department, being present, they furnished information to Council.

Article 2 of said draft being again read, the Chairman of the Executive Committee asked Council the permission to replace the preamble and the paragraphe a) of said article by the articles hereunder mentioned.

By unanimous consent of the members present, the following articles were then submitted and read.

"2) Article 8 of the act 62 Victoria, chapter 58, as amended by subsequent statutes, is further amended by replacing in the second line thereof, the words "the absolute majority of its members" by the words "the majority of the members present, provided such majority comprise at least $\frac{3}{4}$ votes".

MARDI, le 21 JANVIER 1958

Et, un débat s'engageant et ledit article étant mis aux voix,
le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers J.-M. Savignac, Hanley, J.-C. Asselin, Dupuis, Vanier, Lauriault, Lafaille, Godin, Murphy, Laverdure, Lépine, M. Despatis, English, Brisebois, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Aronoff, Bonnier, Laberge, Letellier de St-Just, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Pugsley, Collette, Davidson, Tait, Shalinsky, Dubrovsky, Mathieu, Bégin, Mayrand, et Mrs. Saul Hayes. (43)

CONTRE: Les conseillers Pierre DesMarais, J.-N. Drapeau, Lévesque, Goulet, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Montpetit, Meunier, Angers, Saulnier, Sigouin, Pélquin, David, Leroux, Déry, Singer, LaRoche, Desjardins, Roy, Corbeil, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Lalonde, Robert, Bourret et Laporte. (33)

Ainsi, il est agréé.

"3) L'article 21e de la loi 62 Victoria, chapitre 58, tel que modifié par des statuts subséquents, est de nouveau modifié en remplaçant le paragraphe 2 par le paragraphe suivant:

"2. Les rapports du Comité exécutif faits en vertu du paragraphe précédent doivent être approuvés, rejetés, amendés ou retournés par le vote de la majorité des membres présents, pourvu que cette majorité comprenne au moins 34 votes."

Et, un débat s'engageant et ledit paragraphe étant mis aux voix,
le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers J.-M. Savignac, Hanley, J.-O. Asselin, Dupuis, Vanier, Lauriault, Lafaille, Godin, Murphy, Laverdure, Lépine, M. Despatis, English, Goulet, Brisebois, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Aronoff, R. Savignac, Bonnier, Laberge, Letellier de St-Just, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Pugsley, Collette, Déry, Davidson, Tait, Shalinsky, Dubrovsky, Mathieu, Bégin, Mayrand, et Mrs. Saul Hayes. (46)

CONTRE: Les conseillers Pierre DesMarais, J.-N. Drapeau, Lévesque, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Montpetit, Meunier, Angers, Saulnier, Sigouin, Pélquin, David, Leroux, Singer, LaRoche, Desjardins, Roy, Corbeil, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Lalonde, Robert, Bourret et Laporte. (31)

Ainsi, il est agréé.

"4) L'article 21j de la loi 62 Victoria, chapitre 58, tel que modifié par des statuts subséquents, est de nouveau modifié

a) en y remplaçant dans le deuxième alinéa les mots "à la majorité absolue de ses membres" par les mots "par le vote des deux tiers des membres présents";

b) en y remplaçant dans le quatrième alinéa les mots "de la majorité absolue du Conseil" par les mots "des deux tiers des membres présents".

TUESDAY, JANUARY 21st, 1958

And, a debate arising and said article being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors J.-M. Savignac, (43)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Pierre DesMarais, (33)

Thus, it was agreed to.

"3) Article 21e of the act 62 Victoria, chapter 58, as amended by subsequent statutes, is further amended by replacing paragraph 2 thereof by the following paragraph:

"2.- The reports of the Executive Committee, made in virtue of the above paragraph shall be approved, rejected, amended or referred back by the vote of the majority of the members present, provided such majority comprise at least 34 votes."

And, a debate arising and said paragraph being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors J.-M. Savignac, (46)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Pierre DesMarais, (31)

Thus, it was agreed to.

"4) Article 21j of the act 62 Victoria, chapter 58, as amended by subsequent statutes, is further amended:

a) by replacing in the second paragraph thereof the words "by an absolute majority of its members", by the words "by the vote of two-thirds of the members present";

b) by replacing in the fourth paragraph thereof the words "the absolute majority of Council" by the words "of two-thirds of the members present".

MARDI, le 21 JANVIER 1958

"5) L'article 21m de la loi 62 Victoria, chapitre 58, tel que modifié par des statuts subséquents, est de nouveau modifié en y remplaçant les mots "qu'à la majorité absolue du Conseil" par les mots "que par le vote des deux tiers des membres présents".

"6) L'article 11 de la loi 13 George VI, chapitre 73, est modifié en y remplaçant dans le troisième alinéa les mots "une majorité absolue des membres du Conseil" par les mots "le Conseil à la majorité des membres présents, pourvu que cette majorité comprenne au moins 34 votes".

Et, un débat s'engageant, lesdits articles sont agréés.

"7) L'article 22 de la loi 4 George VI, chapitre 75, tel que modifié par des statuts subséquents, est de nouveau modifié en y remplaçant dans le huitième alinéa les mots "des deux tiers des membres présents" par les mots "de la majorité des membres présents, pourvu que cette majorité comprenne au moins 34 votes".

"8) L'article 301 de la loi 62 Victoria, chapitre 58, tel que modifié par des statuts subséquents, est de nouveau modifié en y remplaçant dans la huitième ligne les mots "de tous les membres du Conseil" par les mots "des membres présents, pourvu que cette majorité comprenne au moins 34 votes".

Et, un débat s'engageant, lesdits articles sont agréés. (Les conseillers Saulnier, Sigouin, Meunier, Labelle, A. Desmarais et Angers dissidents)

"9) L'article 333 de la loi 62 Victoria, chapitre 58, tel que modifié par des statuts subséquents, est de nouveau modifié en y remplaçant dans la septième ligne les mots "la majorité de tous ses membres" par les mots "la majorité des membres présents, pourvu que cette majorité comprenne au moins 34 votes".

Et, un débat s'engageant, ledit article est agréé.

"10) L'article 334 de la loi 62 Victoria, chapitre 58, tel que modifié par des statuts subséquents, est de nouveau modifié en y remplaçant les mots "il peut l'amender à la majorité de tous ses membres" par les mots "il peut l'amender à la majorité des membres présents, pourvu que cette majorité comprenne au moins 34 votes".

Et, un débat s'engageant, ledit article est agréé.

Proposé par le conseiller Provost,
Appuyé par le conseiller Hanson,

Que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte progrès.

Ladite motion étant mise aux voix, elle est agréée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Son Honneur le maire reprend le fauteuil.

EN CONSEIL

Le conseiller Lafaille, président du Comité plénier, fait rapport que ledit Comité a étudié le projet de modifications à la charte et qu'il rapporte progrès.

TUESDAY, JANUARY 21st, 1958

"5) Article 21m of the Act 62 Victoria, chapter 58, as amended by subsequent statutes, is further amended by replacing therein the words "an absolute majority of Council" by the words "only by the vote of two-thirds of the members present".

"6) Article 11 of the Act 13 Geo. VI, chapter 73, is amended by replacing, in the third paragraph thereof, the words "an absolute majority of the members of the Council" by the words "the Council by the majority of the members present, provided such majority comprise at least 34 votes."

And, a debate arising, said articles were agreed to.

"7) Article 22 of the Act 4, Geo. VI, chapter 75, as amended by subsequent statutes, is further amended by replacing, in the eighth paragraph thereof, the words "of two-thirds of the members present" by the words "by the majority of the members present, provided such majority comprise at least 34 votes".

"8) Article 301 of the Act 62 Victoria, chapter 58, as amended by subsequent statutes, is further amended by replacing in the eighth line the words "of all the members of Council" by the words "of the members present, provided such majority comprise at least 34 votes".

And, a debate arising, said articles were agreed to. (Councillors Saulnier, Sigouin, Meunier, Labelle, A. Desmarais and Angers dissenting)

"9) Article 333 of the Act 62 Victoria, chapter 58, as amended by subsequent statutes, is further amended by replacing in the seventh line thereof, the words "the absolute majority of all its members" by the words "the majority of the members present, provided such majority comprise at least 34 votes".

And, a debate arising, said article was agreed to.

"10) Article 334 of the Act 62 Victoria, chapter 58, as amended by subsequent statutes, is further amended by replacing therein the words "it may amend it by the majority of all its members" by the words "it may amend it by the majority of the members present, provided such majority comprise at least 34 votes".

And, a debate arising, said article was agreed to.

Moved by Councillor Provost,
Seconded by Councillor Hanson,

That the Committee of the Whole now rise and report progress.

Said motion being put, it was agreed to and it was accordingly.

His Worship the Mayor resumed the Chair.

IN COUNCIL

Councillor Lafaille, Chairman of the Committee of the Whole, reported that said Committee had studied said draft amendments to the Charter and that it reported progress.

MARDI, le 21 JANVIER 1958

Il est alors

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller Lauriault,

Que soient ratifiées les décisions qui viennent d'être prises
par le Conseil, siégeant en Comité plénier, sur le projet de modifications
à la charte.

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Lauriault,

Ce Conseil s'adjourne jusqu'au MERCREDI, le 22 janvier courant, à
12 heures 05 du matin.

LE GREFFIER DE LA CITE,

E. Longpré

Je donne mon assentiment et
j'appose ma signature aux
résolutions, etc. contenues
dans ce procès-verbal.

Saint-ominie
MAIRE,
Saint-ominie
MAIRE.

TUESDAY, JANUARY 21st, 1958

It was then

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Lauriault,

That the decisions taken by this Council, sitting in Committee
of the Whole, on the draft amendments to the Charter, be ratified.

And, a debate arising,

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Lauriault,

This Council adjourned until WEDNESDAY, January 22nd instant, at
12:05 o'clock A.M.

I am giving my assent and
I am affixing my signature
to the resolutions, etc.
contained in these minutes.

E. Longpré
CITY CLERK.
Saint-ominie
MAYOR.
Saint-ominie
MAYOR.

SEANCE SPECIALE AJOURNEE

tenue MERCREDI, le 22 janvier 1958
À 12 heures 05 du matin.

SONT PRESENTS: Son Honneur le maire l'honorable sénateur M. Sarto Fournier, au fauteuil;

Les conseillers J.-M. Savignac, Hanley, J.-O. Asselin, Dupuis, Vanier, Pierre Desmarais, Lauriault, Lafaille, Godin, J.-N. Drapeau, Murphy, Lavendure, Lépine, Lévesque, M. Despatis, English, Coulet, Brisebois, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Mayer, Aronoff, R. Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Bonnier, Montpetit, Meunier, Angers, Laberge, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Féloquin, David, Leroux, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Fugles, Collette, Dery, Davidson, Tait, Shalinsky, Dubrovsky, Mathieu, LaRoche, Desjardins, Roy, Bégin, Mayrand, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Mrs. Saul Hayes, Lalonde, Robert, Bourret et Laporte.

ORDRE DU JOUR

1.- Le Conseil reprend l'étude de l'article 23 de l'ordre du jour soumettant certaines modifications à la charte de la Cité, laissée en suspens à l'adjournement de la séance du Conseil tenue le 21 janvier courant.

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller J.-M. Savignac,

Que soient ratifiées les décisions prises par le Conseil, siégeant en Comité plénier, le 21 janvier courant, sur le projet de modifications à la charte.

Et, un débat s'engageant,

Le conseiller Pierre DesMarais,
Appuyé par le conseiller J.-N. Drapeau,

fait la motion suivante:

"ATTENDU que le Conseil n'a pratiquement pas de priviléges;

ATTENDU que tous les amendements proposés aux majorités requises pour l'adoption des rapports du Comité exécutif par le Conseil ont pour objet de priver ce Conseil des quelques priviléges qu'il possède;

QUE l'article 2 du projet de modifications à la charte présentement devant le Conseil soit retourné au Comité exécutif pour plus ample étude."

Et, un autre débat s'engageant, Son Honneur le maire déclare la motion des conseillers Pierre DesMarais et J.-N. Drapeau hors d'ordre.

Le conseiller Pierre DesMarais cite, à l'appui de sa motion, l'article 49 des règles du Conseil. Il demande en plus, appuyé par le conseiller J.-N. Drapeau, un vote enregistré sur cette motion.

Son Honneur le maire déclare que le vote ne peut être appelé sur cette motion vu qu'il l'a déclarée hors d'ordre.

La motion principale à l'effet de ratifier les décisions prises par le Conseil, siégeant en Comité plénier, le 21 janvier courant, sur le projet de modifications à la charte, étant alors mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

ADJOURNED SPECIAL COUNCIL MEETING

held on WEDNESDAY, JANUARY 22nd,
1958, at 12:05 o'clock A.M.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Honorable Senator Sarto Fournier, in the Chair;

Councillors J.-M. Savignac,

(for names, see opposite page)

ORDER OF THE DAY

1.- Council resumed consideration of article 23 of the order of the day submitting certain amendments to the City Charter, left in abeyance at the adjournment of the Council meeting held on January 21st instant.

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor J.-M. Savignac,

That the decisions taken by this Council, sitting in Committee of the Whole, January 21st instant, on the draft amendments to the Charter of the City, be ratified.

And, a debate arising,

Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor J.-N. Drapeau,

made the following motion:

"WHEREAS Council has practically no privileges;

WHEREAS all the amendments proposed with the majorities required to adopt reports from the Executive Committee to the Council have the purpose of depriving Council of the few privileges which it enjoys;

THAT Article 2 of the draft amendments to the Charter now before Council be referred back to the Executive Committee for further study."

And, another debate arising, His Worship the Mayor declared the motion of Councillors Pierre DesMarais and J.-N. Drapeau out of order.

Councillor Pierre DesMarais quoted in support of his motion, Article 49 of the Rules of Council. He further requested, supported by Councillor J.-N. Drapeau, that the vote on this motion be registered.

His Worship the Mayor declared that the vote could not be called on this motion as it had been declared out of order.

The main motion to ratify the decisions taken by Council sitting in Committee of the Whole on January 21st instant, on the draft amendments to the Charter, then being put, Council divided as follows:

MERCREDI, le 22 JANVIER 1958

POUR: Les conseillers J.-M. Savignac, Hanley, J.-O. Asselin, Dupuis, Vanier, Lauriault, Lafaille, Godin, Murphy, Laverdure, Lépine, M. Despatis, English, Goulet, Brisebois, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Aronoff, R. Savignac, Bonnier, Laberge, Letellier de St-Just, Pélquin, Leroux, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Fugley, Collette, Déry, Davidson, Tait, Shalinsky, Dubrovsky, Mathieu, Bégin, Mayrand, F. Drapeau et Mrs. Saul Hayes. (49)

CONTRE: Les conseillers Pierre DesMarais, J.-N. Drapeau, Lévesque, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Montpetit, Meunier, Angers, Saulnier, Sigouin, David, LaRoche, Desjardins, Roy, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, Lalonde, Robert, Bourret et Laporte. (26)

Ainsi, ladite motion est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

Il est alors

Proposé par le conseiller Lauriault,
Appuyé par le conseiller Godin,

Que ce Conseil se forme en Comité plénier pour continuer l'étude du projet de modifications à la charte de la Cité.

Et, un débat s'engageant, du consentement unanime des membres présents, les conseillers Lauriault et Godin retirent leur motion.

Proposé par le conseiller Mayer,
Appuyé par le conseiller A. Desmarais,

Que ce Conseil s'ajourne jusqu'au jeudi, le 23 janvier courant, à 10 heures 30 du matin, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Ladite motion étant mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers Pierre DesMarais, J.-N. Drapeau, Murphy, Laverdure, Lévesque, English, Goulet, Hanson, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Bonnier, Montpetit, Meunier, Angers, Saulnier, Sigouin, Pélquin, David, Lecours, Langlois, Déry, Mathieu, LaRoche, Desjardins, Roy, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, Lalonde, Robert, Bourret et Laporte. (37)

CONTRE: Les conseillers J.-M. Savignac, Hanley, J.-O. Asselin, Dupuis, Vanier, Lauriault, Lafaille, Godin, Lépine, M. Despatis, Brisebois, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Lessard, Crompt, Aronoff, R. Savignac, Laberge, Letellier de St-Just, Leroux, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Fugley, Collette, Davidson, Tait, Shalinsky, Dubrovsky, Bégin, Mayrand, F. Drapeau et Mrs. Saul Hayes. (38)

Ainsi, ladite motion est rejetée.

Il est alors

Proposé par le conseiller Meunier,
Appuyé par le conseiller Saulnier,

Que la présente séance soit adjournée au jeudi, le 23 janvier 1958, à 3 heures 30 de l'après-midi.

Proposé en amendement par le conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller Lauriault,

Que la présente séance soit suspendue jusqu'à 8 heures du soir, ce jour.

WEDNESDAY, JANUARY 22nd, 1958

YEAS: Councillors J.-M. Savignac, Hanley, (49)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors Pierre DesMarais, Drapeau, (26)

Thus, said motion was adopted and it was
accordingly.

It was then

Moved by Councillor Lauriault,
Seconded by Councillor Godin,

That this Council resolve itself in Committee of the Whole to
continue the study of the draft amendments to the Charter of the City.

And, a debate arising, by unanimous consent of the members present,
Councillors Lauriault and Godin withdrew their motion.

Moved by Councillor Mayer,
Seconded by Councillor A. Desmarais,

That this Council adjourn until Thursday, January 23rd instant, at
10:30 o'clock A.M., to continue the study of the present order of the day.

Said motion being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Pierre DesMarais, (37)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors J.-M. Savignac, (38)

Thus, said motion was rejected.

It was then

Moved by Councillor Meunier,
Seconded by Councillor Saulnier,

That the present meeting be adjourned until Thursday, January 23rd
1958, at 3:30 o'clock P.M.

Moved in amendment by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Lauriault,

That the present meeting be suspended until 8 o'clock P.M. this day.

MERCIREDI, le 22 JANVIER 1958

Proposé en sous-amendement par le
conseiller Pierre DesMarais,
Appuyé par le conseiller J.-N. Drapeau,

Que la présente séance soit ajournée au jeudi, le 23 janvier 1958, à
8 heures 30 du soir.

Et, un débat s'engageant, Son Honneur le maire déclare le sous-amendement, l'amendement et la motion principale hors d'ordre en vertu de l'article 53 des règles du Conseil.

L'article 11) ci-dessous est alors lu.

"11).- L'article 336a de la loi 62 Victoria, Chapitre 58, tel que modifié par des statuts subséquents, est de nouveau modifié en y remplaçant dans la cinquième ligne les mots "la majorité absolue du Conseil" par les mots "la majorité des membres présents, pourvu que cette majorité comprenne au moins 34 votes".

Et, un débat s'engageant, ledit article est adopté.

Il est alors

Proposé par le conseiller Pierre DesMarais,
Appuyé par le conseiller J.-N. Drapeau,

Que la présente séance soit ajournée au jeudi, le 23 janvier 1958, à
8 heures du soir.

Proposé en amendement par le conseiller
Lafaille,
Appuyé par le conseiller Lauriault,

Que la présente séance soit suspendue jusqu'à 8 heures 30 du soir,
ce jour.

Proposé en sous-amendement par le
conseiller Robert,
Appuyé par le conseiller Laporte,

Que la présente séance soit ajournée au jeudi, le 23 janvier 1958, à
3 heures 30 de l'après-midi.

Le sous-amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage comme
suit:

POUR: Les conseillers Pierre DesMarais, J.-N. Drapeau, Murphy, Laverdure,
L'vesque, English, Goulet, Hanson, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette,
A. Desmarais, Montpetit, Meunier, Angers, Saulnier, Sigouin, Pélquin,
Leroux, Lecours, Langlois, Miry, Mathieu, LaRoche, Desjardins, Roy,
Bourque, Guillet, Landes, Boulanger, Lalonde, Robert, Bourret et
Laporte. (35)

CONTRE: Les conseillers J.-M. Savignac, Hanley, J.-O. Asselin, Dupuis, Vanier,
Lauriault, Lafaille, Godin, Lépine, M. Despatis, Brisebois, E.-T.
Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Provost,
Bertrand, Lessard, Crompt, Aronoff, R. Savignac, Bonnier, Laberge,
Letellier de St-Just, David, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Pugsley,
Collette, Davidson, Tait, Shalinsky, Dubrovsky, Bégin, Mayrand,
Sauvageau, F. Drapeau et Mrs. Saul Hayes. (40)

Ainsi, il est rejeté.

WEDNESDAY, JANUARY 23rd, 1958

Moved in sub-amendment by Councillor
Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor J.-N. Drapeau,

That the present meeting be adjourned until Thursday, January 23rd,
1958, at 8:30 o'clock P.M.

And, a debate arising, His Worship the Mayor declared the sub-amendment,
the amendment and the main motion out of order in virtue of Article 53
of the Rules of Council.

Article 11) hereunder was then read.

"11).- Article 336a of the Act 62 Victoria, chapter 58, as amended
by subsequent statutes, is further amended by replacing in the sixth line
thereof, the words "by an absolute majority of the Council" by the words
"the majority of the members present, provided such majority comprise at
least 34 votes".

And, a debate arising, said article was adopted.

It was then

Moved by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor J.-N. Drapeau,

That the present meeting be adjourned until Thursday, January 23rd,
1958, at 8 o'clock P.M.

Moved in amendment by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Lauriault,

That the present meeting be suspended until 8:30 o'clock P.M.,
this day.

Moved in sub-amendment by
Councillor Robert,
Seconded by Councillor Laporte,

That the present meeting be adjourned until Thursday, January 23rd,
1958, at 3:30 o'clock P.M.

The sub-amendment being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Pierre DesMarais, (35)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors J.-M. Savignac, (40)

Thus, it was rejected.

MERCREDI, le 22 JANVIER 1958

A ce stade de la séance, les conseillers Lafaille et Lauriault offrent, vu le résultat du dernier vote, de retirer leur amendement si les conseillers Pierre DesMarais et J.-N. Drapeau veulent bien retirer également la motion principale, et ce, afin de hâter l'étude du projet de modifications à la charte de la Cité.

Le conseiller Pierre DesMarais refuse en déclarant "je ne chante pas".

Son Honneur le maire demande alors au conseiller Pierre DesMarais de retirer ses paroles qui sont blessantes envers le Conseil.

Le conseiller Pierre DesMarais déclare qu'il retire les paroles qu'il a prononcées, mais qu'il "ne fait pas de deal".

Son Honneur le maire demande de nouveau au conseiller Pierre DesMarais de retirer ses nouvelles paroles qui sont plus injurieuses que les premières.

Le conseiller Pierre DesMarais déclare "qu'étant donné les attitudes que Son Honneur le maire a prises depuis le début de la séance, il jugeait à propos de quitter la salle des délibérations". Il sort alors de la salle du Conseil suivi de quelques conseillers.

Son Honneur le maire déclare ici que le conseiller Pierre DesMarais ayant quitté la salle des délibérations, il n'y a plus lieu de considérer la motion principale.

Les conseillers Lafaille et Lauriault, du consentement unanime des membres présents, retirent leur amendement.

Les articles 12) à 22) inclusivement ci-dessous sont alors lus:

"12) L'article 338a de la loi 62 Victoria, chapitre 58, tel que modifié par des statuts subséquents, est de nouveau modifié en y remplaçant dans la deuxième ligne les mots "par le vote des deux tiers de tous ses membres, sur recommandation au préalable du bureau des commissaires", par les mots "à la majorité des membres présents, pourvu que cette majorité comprenne au moins 34 votes et sur recommandation au préalable du Comité exécutif".

"13) L'article 24 de la loi 8 Édouard VII, chapitre 85, est modifié en y remplaçant les mots "de la majorité des membres de tout le Conseil" par les mots "de la majorité des membres présents, pourvu que cette majorité comprenne au moins 34 votes".

"14) L'article 55 de la loi 7 Édouard VII, chapitre 63, est modifié en y remplaçant dans la deuxième ligne les mots "avec l'assentiment des trois cinquièmes de tous les membres du Conseil" par les mots "à la majorité des membres présents, pourvu que cette majorité comprenne au moins 34 votes".

"15) L'article 351 de la loi 62 Victoria, chapitre 58, tel que modifié par des statuts subséquents, est de nouveau modifié en y remplaçant dans la huitième ligne les mots "de tous les membres dudit Conseil" par les mots "des membres présents, pourvu que cette majorité comprenne au moins 34 votes".

"16) L'article 352 de la loi 62 Victoria, chapitre 58, tel que modifié par des statuts subséquents, est de nouveau modifié en y remplaçant dans la dernière ligne, les mots "des membres du Conseil" par les mots "des membres présents, pourvu que cette majorité comprenne au moins 34 votes".

WEDNESDAY, JANUARY 23rd, 1958

At this stage of the meeting, Councillors Lafaille and Lauriault offered to withdraw their motion in view of the result of the vote if Councillors Pierre DesMarais and J.-N. Drapeau were also to withdraw the main motion, and this, in order to hasten the study of the draft amendments to the City Charter.

Councillor Pierre DesMarais refused and said "I do not sing".

His Worship the Mayor then asked Councillor Pierre DesMarais to withdraw his words which were offending to the Council.

Councillor Pierre DesMarais stated that he withdrew his words, but that he did not make "any deal".

His Worship the Mayor again requested Councillor Pierre DesMarais to withdraw his new words as they were more offending than the first ones.

Councillor Pierre DesMarais stated that "in view of the attitudes which His Worship the Mayor had adopted since the beginning of the meeting, he deemed it appropriate to leave the Council Room". He left the Council Room, followed by a few Councillors.

His Worship the Mayor then stated that Councillor Pierre DesMarais, having left the meeting room, there was no cause to consider the main motion.

Councillors Lafaille and Lauriault, with the unanimous consent of the members present, withdrew their amendment.

Articles 12) to 22 inclusive hereunder were then read:

"12) Article 338a of the Act 62 Victoria, Chapter 58, as amended by subsequent statutes, is further amended by replacing in the second line thereof the words "by the vote of two-thirds of all the members, on previous recommendation of the board of commissioners", by the words "by the majority of the members present, provided such majority comprise at least 34 votes and on the previous recommendation of the Executive Committee".

"13) Article 24 of the Act 8 Édouard VII, chapter 85, is amended by replacing therein, the words "by the majority of the members of the whole Council", by the words "by the majority of the members present, provided such majority comprise at least 34 votes".

"14) Article 55 of the Act 7 Édouard VII, chapter 63, is amended by replacing in the second line the words "with the assent of three-fifths of all the members of the Council" by the words "by the majority of the members present, provided such majority comprise at least 34 votes".

"15) Article 351 of the Act 62 Victoria, chapter 58, as amended by subsequent statutes, is further amended by replacing in the seventh line thereof the words "of all the members of the said Council" by the words "of the members present, provided such majority comprise at least 34 votes".

"16) Article 352 of the Act 62 Victoria, chapter 58, as amended by subsequent statutes, is further amended by replacing in the second to last line thereof, the words "of the members of the Council", by the words "of the members present, provided such majority comprise at least 34 votes".

MERCREDI, le 22 JANVIER 1958

17) L'article 364 de la loi 62 Victoria, chapitre 58, tel que modifié par des statuts subséquents, est de nouveau modifié en y remplaçant dans la deuxième ligne les mots "de tous ses membres" par les mots "des membres présents, pourvu que cette majorité comprenne au moins 34 votes".

18) L'article 419b de la loi 62 Victoria, chapitre 58, tel que modifié par des statuts subséquents, est de nouveau modifié en y remplaçant dans l'avant-dernière ligne du troisième alinéa les mots "par un vote des trois quarts de ses membres" par les mots "à la majorité des membres présents, pourvu que cette majorité comprenne au moins 34 votes".

19) L'article 421 de la loi 62 Victoria, chapitre 58, tel que modifié par des statuts subséquents, est de nouveau modifié en y remplaçant dans la cinquième ligne les mots "la majorité absolue des membres du Conseil" par les mots "à la majorité des membres présents, pourvu que cette majorité comprenne au moins 34 votes".

20) L'article 36 de la loi 16 George V, chapitre 71, est modifié en y remplaçant dans la troisième ligne les mots "de tous les membres du Conseil" par les mots "des membres présents, pourvu que cette majorité comprenne au moins 34 votes".

21) L'article 518 de la loi 62 Victoria, chapitre 58, est modifié en y remplaçant à la deuxième ligne du deuxième alinéa les mots "la majorité du Conseil" par les mots "la majorité des membres présents, pourvu que cette majorité comprenne au moins 34 votes".

22) L'article 556 de la loi 62 Victoria, chapitre 58, est modifié en y remplaçant dans la sixième ligne les mots "la majorité de ses membres" par les mots "la majorité des membres présents, pourvu que cette majorité comprenne au moins 34 votes".

Et, un débat s'engageant, les articles 12) à 22) inclusivement sont alors adoptés. (Les conseillers Lévesque, Bourret, Guillet, Desjardins, F. Drapeau, Angers, Leroux, Goulet, Mayer, LaRoche, Laporte, Roy, Boulanger et Clouette dissidents).

Le paragraphe b) de l'article 2, maintenant article 23, qui se lit comme suit:

"23.- L'article 21e de la loi 62 Victoria, chapitre 58, tel que modifié par des statuts subséquents, est de nouveau modifié en y supprimant dans le paragraphe 5 les mots "et quand ils ont été approuvés par le Conseil, ces contrats sont signés par le président du Comité exécutif et par le greffier, au nom de la Cité",

étant lu, il est adopté.

Les articles 3 et 4 maintenant articles 24 et 25 étant lus, ils sont adoptés.

L'article 5 maintenant article 26 étant lu,

Il est alors

Sur la proposition du conseiller J.-O. Asselin,
Appuyée par le conseiller Lafaille,

RESOLU:- que la présente séance du Conseil soit suspendue jusqu'à 3 heures 45 de l'après-midi, ce jour, pour continuer l'étude de l'ordre du jour.

Et, advenant 3 heures 45 de l'après-midi, ce jour.

Son Honneur le Maire l'honorablesénateur M. Sarto Fournier reprend le fauteuil.

WEDNESDAY, JANUARY 22nd, 1958

17) Article 364 of the Act 62 Victoria, chapter 58, as amended by subsequent statutes, is further amended by replacing in the second line thereof the words "the whole of its members" by the words "of the members present, provided such majority comprise at least 34 votes".

18) Article 419b of the Act 62 Victoria, chapter 58, as amended by subsequent statutes, is further amended by replacing in the second to last line of the third paragraph thereof, the words "by a vote of three-quarters of its members" by the words "by the majority of its members present, provided such majority comprise at least 34 votes".

19) Article 421 of the Act 62 Victoria, chapter 58, as amended by subsequent statutes, is further amended by replacing in the sixth line thereof the words "the absolute majority of the members of the Council" by the words "by the majority of the members present, provided such majority comprise at least 34 votes".

20) Article 36 of the Act 16 George V, chapter 71, is amended by replacing in third line the words "by all the members of Council" by the words "of the members present, provided such majority comprise at least 34 votes".

21) Article 518 of the Act 62 Victoria, chapter 58, is amended by replacing in the second line of the second paragraph thereof the words "the majority of the Council" by the words "the majority of the members present, provided such majority comprise at least 34 votes".

22) Article 556 of the Act 62 Victoria, chapter 58, is amended by replacing in the fifth line thereof, the words "the majority of its members" by the words "the majority of the members present, provided such majority comprise at least 34 votes".

And, a debate arising, Articles 12) to 22) inclusive were then adopted. (Councillors Lévesque, Bourret, Guillet, Desjardins, F. Drapeau, Angers, Leroux, Goulet, Mayer, LaRoche, Laporte, Roy, Boulanger and Clouette dissenting)

Paragraph b) of article 2, now article 23, which read as follows:

"23.- Article 21e of the Act 62 Victoria, chapter 58, as amended by subsequent statutes, is further amended by striking therefrom in paragraph 5 the words "and, when approved by the Council, such contracts shall be signed by the Chairman of the Executive Committee and by the Clerk, in the name of the City".

being read, it was adopted.

Articles 3 and 4 now articles 24 and 25 being read, they were adopted.

Article 5 now article 26 being read,

It was then

On motion of Councillor J.-O. Asselin,
Seconded by Councillor Lafaille,

RESOLVED:- that the present meeting be suspended until 3:45 o'clock P.M., this day, to continue the study of the order of the day.

And, at 3:45 o'clock P.M., this day.

His Worship the Mayor Honorable Senator Sarto Fournier resumed the Chair.

MERCREDI, le 22 JANVIER 1958

Les conseillers J.-M. Savignac, O'Flaherty, Hanley, J.-O. Asselin, Dupuis, Vanier, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, J.N. Drapeau, Murphy, Laverdure, Lépine, Lévesque, M. Despatis, English, Goulet, Brisebois, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Mayer, Aronoff, R. Savignac, Labelle, Tozzi, Cloutette, A. Desmarais, Guillebaud, Bonnier, Montpetit, Meunier, Angers, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Pélquin, David, Leroux, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Fugley, Collette, Déry, G. Brown, Davidson, Tait, Singer, Shalinsky, Snyder, Dubrovsky, Mathieu, LaRoche, Desjardins, Quintal, Roy, Bégin, Mayrand, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Mrs. Saul Hayes, Robert, Bourret et Savage étant présents, le Conseil reprend sa séance.

Le Conseil reprend l'étude de l'article 23 de l'ordre du jour soumettant certaines modifications à la charte de la Cité, laissée en suspens à l'ajournement de la séance de ce matin.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Godin, il est

RESOLU:- que ce Conseil se forme en Comité plénier pour continuer l'étude dudit projet de modifications à la charte.

Son Honneur le Maire désigne le conseiller Lafaille, chef du Conseil, pour présider ledit Comité et il quitte le fauteuil.

EN COMITE PLENIER

Le Comité plénier continue l'étude du projet de modifications à la charte. À ce moment, Mr Paul Champagne, directeur adjoint des services, Messrs D.A. McDonald, P.-A. Bélanger et P. Beaudry, du Contentieux municipal, Mr Yvon Bock, président du Bureau de Revision des Estimations, MM. C.-R. Godin, directeur du service des Estimations, et R. Coulombe, du service des Estimations, entrent dans la salle des délibérations et fournissent certains renseignements au Conseil.

Le paragraphe a) de l'article 26 étant lu et un débat s'engageant, du consentement unanime des membres présents, ledit paragraphe est modifié en y biffant les mots "et leurs dépendances".

Ledit paragraphe a), tel que modifié, est alors agréé.

Le paragraphe b) de l'article 26 étant lu, et un débat s'engageant, du consentement unanime des membres présents, l'étude en est différée.

Sur la proposition du conseiller Lessard,
Appuyée par le conseiller Bertrand, il est

RESOLU:- que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte progrès,

Le conseiller Lauriault prend le fauteuil.

EN CONSEIL

✓ Le conseiller Lafaille, président du Comité plénier, fait rapport que ledit Comité a étudié le projet de modifications à la charte et qu'il rapporte progrès.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Savignac, il est

RESOLU:- que soient ratifiées les décisions prises par le Conseil siégeant en Comité plénier, sur le projet de modifications à la charte de la Cité.

2.- L'article 26 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 116342-1 voir page 174 volume 51 des rapports)

WEDNESDAY, JANUARY 22nd, 1958

Councillors J.-M. Savignac,

(for names, see opposite page)

and Savage being present, Council resumed its meeting.

Council resumed consideration of article 23 of the order of the day submitting certain amendments to the City Charter, left in abeyance at the adjournment of this morning's meeting.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Godin, it was

that this Council resolve itself into Committee of the Whole to continue the study of said draft amendments to the Charter.

His Worship the Mayor designated Councillor Lafaille, Leader of Council, to preside said Committee and left the Chair.

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the Whole continued the study of the draft amendments to the Charter. At this stage, Mr. Paul Champagne, Assistant Director of Services, Messrs. D.A. McDonald, P.-A. Bélanger and P. Beaudry, of the City Law Department, Mr. Yvon Bock, Chairman of the Board of Revision, Messrs. C.R. Godin, Director of the Assessors' Department, and R. Coulombe of the Assessors' Department, entered the Council Room and furnished information to Council.

Paragraph a) of article 26 being read and a debate arising, by unanimous consent of the members present, said paragraph was amended by striking thereof the words "and their dependences".

Said paragraph a), as amended, was then agreed to.

Paragraph b) of article 26 being read, and a debate arising, by unanimous consent of the members present, consideration was deferred.

On motion of Councillor Lessard,
Seconded by Councillor Bertrand, it was

that the Committee of the Whole now rise and report progress.

Councillor Lauriault resumed the Chair.

IN COUNCIL

Councillors Lafaille, Chairman of the Committee of the Whole, reported that said Committee had studied the draft amendments to the Charter and reported progress.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Savignac, it was

that the decisions taken by this Council, sitting in Committee of the Whole, on the draft amendments to the Charter, be ratified.

2.- Article 26 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

MERCREDI, le 22 JANVIER 1958

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers Sigouin, Bourret et
Saulnier,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, du consentement unanime des membres présents,
l'étude dudit rapport est différée.

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller Brisebois,

Que la présente séance soit suspendue jusqu'à 3 heures 30 du soir,
ce jour, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Proposé en amendement par le conseiller
Guilbeault,
Appuyé par le conseiller Labelle,

Que ce Conseil s'adjourne au jeudi, le 23 janvier courant, à 3 heures
de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Ledit amendement étant alors mis aux voix, le Conseil se partage comme
suit:

POUR: Les conseillers Hanley, Vanier, J.-N. Drapeau, Murphy, Laverdure,
Goulet, Manson, Labelle, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Guilbeault,
Montpetit, Meunier, Angers, Laberge, Saulnier, Sigouin, Letellier
de St-Just, Péloquin, David, Leroux, Lecours, Langlois, Collette,
Dairy, Singer, Snyder, Mathieu, LaRoche, Desjardins, Quintal, Roy,
Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Mrs.
Saul Hayes, Robert, Bourret et Savage. (43)

CONTRE: Les conseillers J.-M. Savignac, O'Maherty, J.-O. Asselin, Dupuis,
Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Lépine, M. Despatis, English,
Brisebois, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon,
Provost, Bertrand, Lessard, Crompt, Mayer, Aronoff, R. Savignac,
Bonnier, Marchand, A. Despatis, Angripon, Mondor, Pugsley,
G. Brown, Davidson, Tait, Shalinsky, Bégin et Mayrand. (35)

Ainsi, ledit amendement est adopté et il est

en conséquence.

RESOLU:-

LE GREFFIER DE LA CITE,

Elongpe

Je donne mon assentiment et
j'appose ma signature aux
résolutions, etc. contenues
dans ce procès-verbal.

Saint-Tremblay

MAIRE,

Saint-Tremblay

MAIRE.

WEDNESDAY, JANUARY 22nd, 1958

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Sigouin, Bourret
and Saulnier,

That said report be adopted.

And, a debate arising, by unanimous consent of the members
present, consideration of said report was deferred.

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Brisebois,

That the present meeting be suspended until 3:30 o'clock P.M.,
this day, to continue the study of the present order of the day.

Moved in amendment by Councillor
Guilbeault,
Seconded by Councillor Labelle,

That this Council adjourn until Thursday, January 23rd instant,
at 3 o'clock P.M., to continue the study of the present order of the day.

Said amendment then being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors Hanley, (43)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors J.-M. Savignac, (35)

Thus, said amendment was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

I am giving my assent and
I am affixing my signature
to the resolutions, etc.
contained in these minutes.

Elongpe

CITY CLERK.

Saint-Tremblay
MAYOR.
Saint-Tremblay
MAYOR.

SEANCE SPECIALE AJOURNEE

tenue JEUDI, le 23 Janvier 1958
à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Les conseillers J.-M. Savignac, O'Flaherty, J.-O. Asselin, Dupuis, Vanier, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, J.-N. Drapeau, Murphy, Laverdure, Lépine, Lévesque, H. Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, E.-T. Asselin, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hansen, Lessard, Grépt, Mayer, Labille, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Bonnier, Montpetit, Meunier, Angers, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Péroquin, David, Leroux, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Pugsley, Collette, Díry, G. Brown, Cummings, Tait, Chalinsky, Snyder, Dubrovsky, Mathieu, Desjardins, Roy, Bigin, Mayrand, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, P. Drapeau, Lalonde, Robert, Bourret, Laporte et Savage.

Advenant 3:15 heures de l'après-midi et Son Honneur le Maire et le maire suppléant n'étant pas présents, le conseiller Lafaille, chef du Conseil, en vertu de l'article 8 des règles du Conseil appelle de son siège l'assemblée à l'ordre, et il propose, appuyé par le conseiller Godin, que le conseiller Lauriault soit choisi pour présider la séance. Cette motion étant adoptée à l'unanimité des membres présents, le conseiller Lauriault occupe le fauteuil.

ORDRE DU JOUR

VP 75 Vol 294
 ✓
 1.- Le Conseil reprend l'étude de l'article 26 de l'ordre du jour laissée en suspens à l'ajournement de la séance du Conseil tenue le 22 janvier courant.

Est de nouveau soumise la motion des conseillers Lafaille, Sigouin, Bourret et Saulnier à l'effet d'adopter ledit rapport.

Et, un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller J.-M. Savignac,
 Appuyé par les conseillers Lafaille, Gagliardi,
 J.-N. Drapeau et Dupuis,

Que le rapport du Comité exécutif présentement devant le Conseil soit modifié en remplaçant le paragraphe 1.- par le suivant:

"1.- d'approuver ce projet d'acte à la condition que la clause suivante y soit insérée, et d'autoriser Son Honneur le Maire et le greffier de la Cité à le signer au nom de la Cité;

"De plus, en considération des présentes, Sa Majesté La Reine, aux droits de la Province de Québec, s'engage

1.- à construire seule sur l'immeuble présentement vendu, une école technique et de la mettre gratuitement au service de la jeunesse;

2.- à ne pas vendre, céder ou aliéner aucune partie de l'emplacement présentement vendu, sans offrir au préalable à la Cité de Montréal, le privilège de l'acquérir au prix de six centimes et deux tiers le pied carré.".

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
 Appuyée par les conseillers Sigouin, Bourret et
 Saulnier, il est alors

RESOLU: - que ledit rapport, tel que modifié, soit adopté.

Le membre président déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour son adoption selon la charte de la Cité, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

ADJOURNED SPECIAL COUNCIL MEETING

held on THURSDAY, January 23rd, 1958
at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: Councillors J.-M. Savignac,

(for names, see opposite page)

At 3:15 o'clock of the afternoon, His Worship the Mayor and the Acting Mayor being absent, Councillor Lafaille, Leader of Council, in virtue of Article 8 of the Rules of Council called from his seat the meeting to order, and he moved, seconded by Councillor Godin, that Councillor Lauriault, be chosen to preside the meeting. This motion being adopted unanimously by the members present, Councillor Lauriault took the Chair.

ORDER OF THE DAY

1.-Council resumed consideration of article 26 of the order of the day left in abeyance at the adjournment of the Council meeting held on January 22nd.

Was again submitted the motion of Councillors Lafaille, Sigouin, Bourret and Saulnier to adopt said report.

And, a debate arising,

Moved by Councillor J.-M. Savignac,
 Seconded by Councillors Lafaille, Gagliardi,
 J.-N. Drapeau and Dupuis,

That the report of the Executive Committee now before Council be amended by replacing therein paragraph 1.- by the following:

"1.- to approve this draft deed on the condition that the following provision be inserted therein, and to authorize His Worship the Mayor and the City Clerk to sign it on behalf of the City:

"Furthermore, in consideration of these presents, Her Majesty the Queen, in the rights of the Province of Québec, agrees

1.- to build alone on the immovable presently sold, a technical school and to place it gratuitously at the service of the youth;

2.- not to sell, cede or alienate any part of the site presently sold, without previously offering to the City of Montréal, the privilege of acquiring it at the price of six cents and two-thirds per square foot".

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted.

On motion of Councillor Lafaille,
 Seconded by Councillors Sigouin, Bourret
 and Saulnier, it was then

RESOLVED:- that said report, as amended, be adopted.

The presiding member declared the above report adopted, the majority required for its adoption according to the City Charter, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

JEUDI, le 23 Janvier 1958

2.- Le Conseil reprend l'étude de l'article 23 de l'ordre du jour soumettant certaines modifications à la charte de la Cité laissées en suspens à l'ajournement de la séance tenue le 22 janvier courant.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Murphy, il est

RESOLU:- que ce Conseil se forme en Comité plénier pour étudier le projet de modifications à la charte.

Le membre président désigne le conseiller Lafaille, chef du Conseil, pour présider ludit Comité et il quitte le fauteuil.

EN COMITÉ PLENIER

Le Comité plénier procède alors à l'étude dudit projet de modifications à la charte. À ce moment, M. Paul Champagne, directeur adjoint des services, Messrs D.-A. McDonald, P.-A. Bélanger et P. Beaudry, du Contentieux municipal, M. Yvon Bock, président du Bureau de Revision des Estimations, MM. C.-R. Godin, Lucien Verdon et R. Coulombe, du service des Estimations, entrent dans la salle des délibérations et fournissent certains renseignements au Conseil.

Les paragraphes b) et c) de l'article 26 étant lus et un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Lortie,
Appuyée par le conseiller Meunier, il est

RESOLU:- que les paragraphes b) et c) soient retournés au Comité exécutif pour plus ample étude.

Le paragraphe d) dudit article 26 maintenant paragraphe b) étant lu et un débat s'engageant, il est, du consentement unanime des membres présents, modifié en y remplaçant le sous-paragraphe (g) par le suivant:

"(g) Les terrains et bâtiments appartenant à des fabriques, ou occupées par ces fabriques pour les fins pour lesquelles elles ont été établies, et non possédés ou occupés par elles uniquement pour en retirer un revenu. Les dispositions du troisième alinéa du paragraphe précédent sont applicables au présent paragraphe."

Ledit paragraphe b), tel que modifié, est alors agréé.

Le sous-paragraphe h dudit article étant lu, il est agréé.

L'article 6 maintenant article 27 étant lu, du consentement unanime des membres présents, ludit article est modifié en en biffant à la fin les mots "au temps où il était à l'emploi de la Cité".

L'article 27, tel que modifié, est alors agréé.

Les articles 7, 8, 9 et 10 maintenant articles 28, 29, 30 et 31 étant lus, ils sont agréés.

L'article 11 maintenant article 32 étant lu et un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Laberge,
Appuyée par le conseiller Lessard, il est

RESOLU:- que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte progrès.

Le conseiller Lauriault, membre président, reprend le fauteuil.

EN CONSEIL

Le conseiller Lafaille, président du Comité plénier, fait rapport que ludit Comité a étudié le projet de modifications à la charte et qu'il rapporte progrès.

THURSDAY, JANUARY 23rd, 1958

2.- Council resumed consideration of article 23 of the order of the day submitting certain amendments to the City Charter left in abeyance at the meeting held on January 22nd, instant.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Murphy, it was

RESOLVED:- that this Council resolve itself into Committee of the Whole to consider the draft amendments to the Charter.

The Presiding Member designated Councillor Lafaille, Leader of Council to preside said Committee and left the Chair.

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the Whole then proceeded with the study of the said draft amendments to the Charter. At this stage, Mr. Paul Champagne, Assistant Director of Services, Messrs. D.-A. McDonald, P.-A. Bélanger and P. Beaudry, of the City Law Department, Mr. Yvon Bock, Chairman of the Board of Revision, Messrs. C.-R. Godin, Lucien Verdon and R. Coulombe, of the Assessors' Department, entered the Council Room and furnished information to Council.

Paragraph b) and C) of article 26 being read and a debate arising,

On motion of Councillor Lortie,
Seconded by Councillor Meunier, it was

RESOLVED:- that paragraphs b) and c) be referred back to the Executive Committee for further study.

Paragraph d) of said article 26 now paragraph b) being read and a debate arising, it was, by unanimous consent of the members present, amended by replacing therein the sub-paragraph (g) by the following:

"(g) Lands and buildings belonging to fabriques, or occupied by such fabriques for the purposes for which they have been established, and not owned or occupied by them solely to derive revenue therefrom. The provisions of the preceding third sub-paragraph of the paragraph (f) shall be applicable to the present paragraph."

Said paragraph b), as amended, was then agreed to.

The sub-paragraph h) of said article being read, it was agreed to.

Article 6 now article 27 being read, by unanimous consent of the members present, said article was amended by striking therein at the end, the words "when he was in the employ of the City".

Article 27, as amended, was then agreed to.

Articles 7, 8, 9 and 10 now articles 28, 29, 30 and 31 being read, they were agreed to.

Article 11 now article 32 being read and a debate arising,

On motion of Councillor Laberge,
Seconded by Councillor Lessard, it was

RESOLVED:- that the Committee of the Whole now rise and report progress.

Councillor Lauriault, Presiding member, resumed the Chair.

IN COUNCIL

Councillor Lafaille, Chairman of the Committee of the Whole, reported that said Committee had studied the draft amendments to the Charter and reported progress.

JEUDI, le 23 JANVIER 1958

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Savignac, il est

RESOLU:- que soient ratifiées les décisions prises par le Conseil siégeant en Comité plénier sur le projet de modifications à la charte.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller J.-O. Asselin,

Ce Conseil s'adjourne au VENDREDI, le 24 janvier courant, à 3 heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

E. Longpré

Je donne mon assentiment et
j'appose ma signature aux
résolutions, etc. contenues
dans ce procès-verbal.

Saint-François
MAIRE,
Saint-François
MAIRE.

THURSDAY, JANUARY 23rd, 1958

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Savignac, it was

RESOLVED:- that the decisions taken by this Council, sitting in Committee of the Whole on the draft amendments to the Charter, be ratified.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor J.-O. Asselin,

This Council adjourned until FRIDAY, January 24th, instant, at 3 o'clock P.M., to continue the study of the present order of the day.

I am giving my assent and
I am affixing my signature
to the resolutions, etc.
contained in these minutes.

E. Longpré
CITY CLERK.

Saint-François
MAYOR,
Saint-François
MAYOR.

SÉANCE SPÉCIALE ADJOURNÉE

tenue VENDREDI, le 24 janvier 1958
à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRÉSENTS: Son Honneur le maire l'honorable sénateur M. Sarto Fournier, au fauteuil;

Les conseillers J.-M. Savignac, C'Flaherty, J.-O. Asselin, Dupuis, Vanier, Kolbec, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, J.-N. Drapeau, Murphy, Laverdure, Lépine, M. Despatis, Eugène, Goulet, Brisebois, E.-T. Asselin, Gagliardi, E. Pigeon, Hanson, Lessard, Crompt, Mayer, Labelle, Tozzi, Cloutette, A. Desmarais, Bonnier, Montpetit, Meunier, Angers, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, David, Leroux, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Pugsley, Collette, Déry, G. Brown, Cummings, Tait, Singer, Shalinsky, Snyder, Dubrovsky, Mathieu, LaRoche, Desjardins, Quintal, Roy, Bigin, Mayrand, Bourque, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Mrs. Saul Hayes, Lalonde, Robert, Bourret, Laporte et Savage.

Question de privilège

Le constiller Lafaille se lève sur une question de privilège et déclare qu'il existe un réel malaise chez les marchands de la cité de Montréal par suite du fait que certains d'entre eux opèrent à l'encontre des exigences du règlement 695 concernant la fermeture à bonne heure des magasins.

Il ajoute que certains conseillers sont accusés de favoriser cette transgression de la loi. Il tient à informer la population que les conseillers n'ont rien à voir dans l'application dudit règlement. Il déclare que la solution logique que le Conseil municipal pourrait faire, afin de régler cet imbroglio, serait d'augmenter l'amende qui y est stipulée ou d'abroger le règlement 695.

Il termine en disant que cette situation est assez tendue pour attirer l'attention de Son Honneur le maire, du Comité exécutif et du Conseil et qu'il y a lieu pour les autorités de prendre les moyens voulus pour mettre fin à cette situation pénible.

Parlant sur la même question de privilège, le conseiller Boulanger ajoute que certains marchands ont lancé un véritable défi au Conseil municipal que les propriétaires d'une chaîne de 8 magasins ont ouvertement annoncé qu'ils étaient prêts à dépenser une somme de \$ 5,000 pour combattre, par tous les moyens, le règlement 695. Il demande au Comité exécutif de prendre action immédiatement et de modifier ledit règlement de façon à augmenter l'amende pour ceux qui violent ledit règlement.

Le président du Comité exécutif déclare que les centres d'achats établis en dehors des limites de la Cité de Montréal sont en grande partie responsables de cette situation. Il ne voit pas d'autres moyens à prendre que de faire appliquer rigoureusement le règlement 695.

Parlant sur la même question de privilège, les conseillers Labelle et Meunier déclarent que la plupart des mémoires fournis par les associations et marchands n'étaient pas favorables au règlement 695, mais que les grosses compagnies, ainsi que le Board of Trade et la Chambre de Commerce, étaient favorables au maintien du règlement 695.

Le conseiller Lauriault déclare que le service de la police use de malice envers les petits marchands. Il demande la tolérance envers eux.

Le conseiller Mayrand s'oppose à tout changement audit règlement.

Le conseiller A. Desmarais déclare que cette question est très controversée et suggère de modifier le règlement de façon à ce que l'amende soit proportionnée à la valeur de la vente.

SPECIAL ADJOURNED MEETING

held FRIDAY, January 24th, 1958
at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Honorable Senator Sarto Fournier, in the Chair:

Councillors J.-M. Savignac,

(for names, see opposite page)

QUESTION OF PRIVILEGE

Councillor Lafaille rose to a question of privilege and stated that there existed much uneasiness among merchants in the City of Montreal by reason of the fact that some of them were operating contrary to the provisions of By-law No. 695 concerning early closing of stores.

He added that some Councillors were blamed for favouring such contraventions to the law. He wished to inform the public that Councillors have nothing to do with the enforcement of that by-law. He said that the logical solution which the Council could effect in order to settle this misunderstanding would be either to increase the penalty for infractions or to repeal the by-law.

He concluded by stating that this situation was critical enough to call it to the attention of His Worship the Mayor, to the Executive Committee and to the Council and that it would be time for the authorities to take steps to put an end to this unfortunate situation.

Speaking to this same question of privilege, Councillor Boulanger added that some merchants had issued the equivalent of a challenge to the City Council as owners of a chain of 8 stores had publicly announced that they were prepared to spend \$5,000 to fight, by every possible means, By-law No. 695. He asked the Executive Committee to take immediate action and to amend that by-law so that the penalty would be increased for violators.

The Chairman of the Executive Committee stated that the shopping centres opened outside the limits of the City of Montreal were in great part responsible for this situation. He could see no other means to take than vigorous enforcement of By-law No. 695.

Speaking to the same question of privilege, Councillors Labelle and Meunier stated that the greater number of memoranda sent in by merchants' associations were not favourable to By-law No. 695 but that the greater companies as well as the Board of Trade and Chambre de Commerce favoured the continuance of By-law No. 695.

Councillor Lauriault stated that the Police Department acted with malice against the small dealers and asked that tolerance be exerted towards them.

Councillor Mayrand objected to any change in the by-law.

Councillor A. Desmarais said that this was a very debatable question and suggested that By-law No. 695 be amended in such a way that the penalty would be in proportion to the amount of the sale.

VENDREDI, le 24 JANVIER 1958

Par consentement unanime des membres présents, Messrs D.A. McDonald, P.-A. Bélanger et P. Beaupré, du Contentieux municipal, entrent dans la salle des délibérations et fournissent certains renseignements au Conseil sur le projet de modifications à la charte de la Cité.

ORDRE DU JOUR

1.- Le Conseil reprend alors l'étude de l'article 23 de l'ordre du jour soumettant certaines modifications à la charte de la Cité, laissée en suspens à la séance du Conseil du 23 janvier courant.

Le paragraphe a) de l'article 11 maintenant article 32 dudit projet étant de nouveau lu et un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller A. Desmarais,
Appuyé par le conseiller Leroux, il est

RESOLU:- que l'édit article 32 soit modifié en y remplaçant à tous les endroits où il se trouvent les mots "la Chambre des Notaires" par les mots "l'Ordre des Notaires".

A ce stade de la séance, Me D.-A. McDonald, avocat de la Cité, quitte la salle des délibérations et autorise Me Yvon Bock, président du Bureau de Revision des Estimations, à le remplacer.

Son Honneur le maire quitte le fauteuil et y est remplacé par Madame LeTellier de St-Just.

Proposé par le conseiller Brisebois,
Appuyé par les conseillers Lauriault, Dupuis
et J.-O. Asselin,

Que l'édit article 32 soit modifié en y remplaçant le sous-paragraphe 1.- du paragraphe a) par le suivant:

"1.- Un Bureau est constitué sous le nom de "Bureau de Revision des Estimations de la Cité de Montréal". Ce Bureau se compose de six membres que le Conseil nomme, remplace ou révoque sur rapport du Comité exécutif. Les personnes ainsi nommés ou à nommer doivent résider dans les limites de l'une ou l'autre des villes faisant partie de la Commission métropolitaine de Montréal, et être électeurs de la Cité de Montréal."

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers J.-M. Savignac, O'Flaherty, J.-O. Asselin, Dupuis, Vanier, Kolber, Lauriault, Lafaille, Lortie, Godin, Murphy, Lépine, M. Despatis, English, Galet, Brisebois, E.-T. Asselin, Gagliardi, E. Pigeon, Hanson, Lessard, Mayer, Labelle, Tozzi, A. Desmarais, Bonnier, Montpetit, Lecours, A. Despatis, Langlois, Pugsley, Collette, Déry, G. Brown, Cummings, Tait, Singer, Shalinsky, Snyder, Dubrovsky, Mathieu, LaRoche, Roy, Bégin, Mayrand, Bourque, Boulanger, Mrs. Saul Hayes, Lalonde, Laporte et Savage. (51)

CONTRE: Les conseillers J.-N. Drapeau, Crompt, Cloutette, Meunier, Angers, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, LeTellier de St-Just, David, Leroux, Angrignon, Mondor, Desjardins, Quintal, Landes, Sauvageau, F. Drapeau, Robert et Bourret. (21)

Ainsi, ladite motion est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

FRIDAY, JANUARY 24th, 1958

By unanimous consent of the members present, Messrs. D.A. McDonald, P.-A. Bélanger and P. Beaupré, of the City Law Department, entered the Council Room and furnished certain information to Council on the draft amendments to the City Charter.

ORDER OF THE DAY

1.- Council resumed consideration of article 23 of the order of the day submitting certain amendments to the City Charter, left in abeyance at the meeting of Council of January 23rd, instant.

Paragraph a) of article 11 now article 32 of said draft being again read and a debate arising

On motion of Councillor A. Desmarais,
Seconded by Councillor Leroux, it was

RESOLVED:- that said article 32 be amended by replacing wherever there may be the words "Board of Notaries" by the words "Order of notaries".

At this stage of the meeting, Mr. D.-A. McDonald, City Attorney, left the Council Room and authorized Mr. Yvon Bock, Chairman of the Board of Revision, to replace him.

His Worship the Mayor left the Chair and was replaced by Madame LeTellier de St-Just.

Moved by Councillor Brisebois,
Seconded by Councillors Lauriault,
Dupuis and J.-O. Asselin,

That said article 32 be amended by replacing therein sub-paragraph 1.- of paragraph a) by the following:

"1.- A Board is constituted under the name of Board of Revision of Valuation of the City of Montreal". Such board shall comprise six members which Council, shall appoint, replace or dismiss on a report of the Executive Committee. The persons thus appointed or to be appointed shall reside in one of the municipalities under the control of the Montreal metropolitan Commission, and be electors of the City of Montreal."

And, a debate arising and said motion being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors J.-M. Savignac, (51)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors J.-N. Drapeau, (21)

Thus, said motion was adopted and it was accordingly.

VENDREDI, le 24 JANVIER 1958

Il est alors

Proposé par le conseiller Saulnier,
Appuyé par le conseiller Meunier,

Que l'article 32 soit biffé du projet de modifications à la charte de la Cité.

Son Honneur le maire déclare ladite motion des conseillers Saulnier et Meunier hors d'ordre, parce qu'elle est la négation de la motion principale.

Le conseiller Meunier déclare "en avoir assez des décisions que Son Honneur le maire prend et qui n'ont pas de bon sens".

Son Honneur le maire demande alors au conseiller Meunier de retirer ses paroles.

Le conseiller Meunier retire ses paroles mais ajoute "qu'il s'agit là d'une affaire de l'ordre de \$ 33,000 par année. On veut nous y lancer tête baissée, on nous embarque dans une autre affaire malpropre".

Son Honneur le maire demande de nouveau au conseiller Meunier de retirer ses paroles et de s'excuser, ou de sortir de la salle des délibérations.

Le conseiller Meunier quitte alors la salle du Conseil.

Le conseiller Sigouin se lève pour demander à Son Honneur le maire la permission d'aller chercher le conseiller Meunier car il croit que ce dernier n'a probablement pas compris la raison pour laquelle Son Honneur le maire a déclaré hors d'ordre la motion des conseillers Saulnier et Meunier.

Son Honneur le maire se rend à cette demande mais ajoute que le conseiller Meunier devra aussi s'excuser.

Quelques instants plus tard le conseiller Meunier reprend son siège et s'adressant à Son Honneur le maire, il déclare "je retire mes paroles et je m'excuse".

Son Honneur le maire dit alors qu'il est heureux de voir le conseiller Meunier à son siège. C'est quelque chose comme un acte héroïque qu'il vient de faire et je l'en félicite.

Et, un autre débat s'engageant,

L'article 32, tel que modifié, étant mis aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers J.-M. Savignac, O'Flaherty, J.-O. Asselin, Dupuis, Vanier, Kolber, Lafaille, Lortie, Godin, Murphy, Lépine, M. Despatis, English, Coulet, Brisebois, E.-T. Asselin, Gagliardi, E. Pigeon, Hanson, Lessard, Crompt, Bonnier, Marchand, Laberge, Letellier de St-Just, Leroux, Leclerc, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Fugles, Collette, Dery, G. Brown, Cummings, Tait, Singer, Salinsky, Dubrovsky, Mathieu, Bégin, Mayrand, Mrs. Saul Hayes et Savage. (46)

CONTRE: Les conseillers J.-N. Drapeau, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Montpetit, Meunier, Angers, Saulnier, Sigouin, Snyder, LaRoche, Desjardins, Quintal, Roy, Bourque, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Lalonde, Robert, Bourret et Laporte. (25)

Ainsi, ledit article, tel que modifié, est adopté.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller Godin,

Le Conseil suspend sa séance jusqu'à 6 heures 15 du soir, ce jour, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

FRIDAY, JANUARY 24th, 1958

It was then

Moved by Councillor Saulnier,
Seconded by Councillor Meunier,

That article 32 be struck out of the draft amendments to the City Charter.

His Worship the Mayor declared said motion of Councillors Saulnier and Meunier out of order, because it is a negation of the main motion.

Councillor Meunier stated that "he had enough of the decisions taken by the Mayor which did not have any sense".

His Worship the Mayor then requested Councillor Meunier to withdraw his remarks.

Councillor Meunier withdrew his words but added that "this was a question of something in the amount of \$33,000 per year. This is an attempt to go into this thing headlong; we are being shoved into another dirty business."

His Worship the Mayor again asked Councillor Meunier to withdraw his words and to apologize, or else to leave the Council Chamber.

Councillor Meunier then left the Council Room.

Councillor Sigouin rose to ask permission from His Worship the Mayor to go and find Councillor Meunier because he believed that Councillor Meunier had perhaps not understood the reason why His Worship had declared out of order the motion of Councillors Saulnier and Meunier.

His Worship acceded to this request but added that Councillor Meunier should also apologize.

A short time afterwards Councillor Meunier resumed his seat and, addressing His Worship the Mayor, said: "I withdraw my words and I apologize".

His Worship the Mayor then said that he was glad to see Councillor Meunier back in his seat. "He has just performed an act that could be qualified as heroic and I congratulate him", the Mayor added.

And, another debate arising,

Article 32, as amended, being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors J.-M. Savignac, (46)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors J.-N. Drapeau, (25)

Thus, said article, as amended, was adopted.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Godin,

The Council suspended its meeting until 6:15 o'clock, this day, to continue the study of the order of the day.

VENDREDI, le 24 JANVIER 1958

Et, advenant 6 heures 15 du soir, ce jour.

Les conseillers J.-M. Savignac, J.-O. Asselin, Dupuis, Lauriault, Lafaille, J.-N. Drapeau, Murphy, Laverdure, Lépine, M. Despatis, English, Goulet, Brisebois, E.-T. Asselin, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Hanson, Lessard, Grrompt, Mayer, R. Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Bonnier, Angers, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Leroux, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Fugley, Collette, D'ery, G. Brown, Davidson, Cummings, Tait, Shalinsky, Snyder, Mathieu, LaRoche, Desjardins, Roy, Bégin, Mayrand, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Mrs. Saul Hayes, Lalonde, Robert, Bourret, Laporte et Savage étant présents, le Conseil reprend sa séance.

En l'absence de Son Honneur le maire, le conseiller Lauriault occupe le fauteuil.

Du consentement unanime des membres présents, Messrs Paul Champagne, directeur adjoint des services, D.-A. McDonald, P.-A. Bélanger et P. Beaudry, du Contentieux municipal, entrent dans la salle des délibérations et fournissent certains renseignements au Conseil.

Le conseiller J.-M. Savignac, président du Comité exécutif, explique ici l'objet d'une modification qu'il y aurait lieu d'apporter à la résolution du Conseil, adoptée à sa séance tenue le 23 janvier courant, relativement à la vente au Gouvernement de la Province de Québec, pour l'érection d'une école technique, d'un emplacement ayant front sur la rue Saint-Hubert, et suggère de reconSIDérer le rapport du Comité exécutif en faisant l'objet.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller J.-M. Savignac, il est

RESOLU:- que soit reconSIDérée la résolution adoptée par ce Conseil le 23 janvier 1958 relativement à la vente au Gouvernement provincial d'un emplacement sur la rue Saint-Hubert pour l'érection d'une école technique,

Ledit rapport étant de nouveau soumis, il est alors

Proposé par le conseiller J.-M. Savignac,
Appuyé par le conseiller J.-O. Asselin,

a) que soit abrogée la résolution du Conseil passée à une phase antérieure de la présente séance, soit le 23 janvier 1958 relativement à l'approbation d'un projet d'acte de vente au Gouvernement de la Province de Québec pour l'érection d'une école technique, d'un emplacement ayant front sur la rue St-Hubert, etc.

b) que soit approuvé le rapport du Comité exécutif au Conseil en date du 16 janvier 1958 et soumis lors de cette séance à ce sujet, en en remplaçant le paragraphe 1 par le suivant:

1.- d'approuver ce projet d'acte à la condition que la clause suivante y soit insérée et d'autoriser Son Honneur le maire et le greffier de la Cité à le signer au nom de la Cité;

De plus, "en considération des présentes Sa Majesté la Reine aux droits de la Province de Québec s'engage à construire et à maintenir sans contribution de la Cité sur l'immeuble présentement vendu une école d'enseignement spécialisé."

Et, un débat s'engageant, il est

Proposé en amendement par le conseiller Leroux,
Appuyé par les conseillers Laberge et Sigouin,

a) que soit abrogée la résolution du Conseil passée à une phase antérieure de la présente séance, soit le 23 janvier 1958, relativement à l'approbation d'un projet d'acte de vente au Gouvernement de la Province de Québec pour l'érection d'une école technique, d'un emplacement ayant front sur la rue Saint-Hubert, etc.

FRIDAY, JANUARY 24th, 1958

And, at 6:15 o'clock P.M., this day.

Councillors J.-M. Savignac,

(for names, see opposite page)

and Savage being present, Council resumed its meeting.

In absence of His Worship the Mayor, Councillor Lauriault took the Chair.

By unanimous consent of the members present, Messrs. Paul Champagne, Assistant Director of Services, D.A. McDonald, P.A. Bélanger and P. Beaudry, of the City Law Department, entered the Council Room and furnished certain information to Council.

Councillor J.-M. Savignac, Chairman of the Executive Committee, explained the purpose of an amendment that should be brought to the resolution of Council, adopted at its meeting held on January 23rd, instant, in connection with the sale to the Government of the Province of Québec, for the erection of a technical school, of a site fronting on Saint-Hubert Street, and suggested to reconsider the report from the Executive Committee relating thereto.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor J.-M. Savignac, it was

that the resolution adopted by this Council on January 23rd, 1958 concerning the sale to the Government of the Province of Québec of a site fronting on Saint-Hubert Street for the erection of a technical school.

Said report being read again, it was then

Moved by Councillor J.-M. Savignac,
Seconded by Councillor J.-O. Asselin,

a) that be repealed the resolution of Council passed at a previous stage of the present meeting, that is January 23rd, 1958, in connection with the approval of a Deed of Sale to the Government of the Province of Québec for the erection of a technical school, of a site fronting on Saint-Hubert Street, etc.

b) that be approved the report of the Executive Committee to the Council dated January 16th, 1958 and submitted at that meeting in this respect, by replacing Paragraph 1 thereof by the following:

"1.- to approve the draft deed on the condition that the following provisions be inserted and to authorize His Worship the Mayor and the City Clerk to sign it on behalf of the City;

"Moreover, in consideration of the present, Her Majesty the Queen, in the rights of the Province of Québec, agrees to construct and maintain without the contribution of the City on the immovable presently sold a school of specialized teaching."

And, a debate arising, it was

Moved in amendment by Councillor Leroux,
Seconded by Councillors Laberge and Sigouin,

a) that be repealed the resolution of Council passed at a previous stage of the present meeting, that is January 23rd, 1958, in connection with the approval of a Deed of Sale to the Government of the Province of Québec for the erection of a technical school, of a site fronting on Saint-Hubert Street, etc.

VENDREDI, le 24 JANVIER 1958

b) que le rapport du Comité exécutif présentement devant le Conseil soit modifié en remplaçant le paragraphe 1 par le suivant:

"1.- d'approuver ce projet d'acte à la condition que la clause suivante y soit insérée, et d'autoriser Son Honour le maire et le greffier de la Cité à le signer au nom de la Cité:

"De plus, en considération des présentes, Sa Majesté la Reine, aux droits de la Province de Québec, s'engage

1.- à construire et à maintenir, sans contribution de la Cité, sur l'immeuble présentement vendu, une ou des écoles d'enseignement spécialisé;

2.- à ne pas vendre, céder ou aliéner aucune partie de l'emplacement présentement vendu, non utilisée pour fins d'une ou d'écoles d'enseignement spécialisé, sans offrir auparavant à la Cité de Montréal le privilège d'acquérir cette partie au prix de six centins et deux tiers le pied carré.".

Et, un autre débat s'engageant et ledit amendement étant mis aux voix, il est adopté.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Sigouin, Bourret
et Saulnier, il est alors

RESOLU:- que ledit rapport, tel que modifié, soit adopté. (Le conseiller A. Desmarais dissentient)

Le membre président déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour son adoption selon la charte de la Cité, étant les 2/3 des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

Le Conseil reprend l'étude de l'article 23 de l'ordre du jour soumettant certaines modifications à la charte, laissée en suspens à la séance du Conseil tenue cet après-midi.

L'article 12 maintenant article 33 étant lu et un débat s'engageant, il est

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller J.-O. Asselin,

RESOLU:- que la présente séance soit suspendue jusqu'à 8 heures 30 du soir, ce jour, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Et, advenant 8 heures 30 du soir, ce jour.

Son Honneur le maire l'honorablesénateur Me Sarto Fournier, au fauteuil, et les conseillers J.-M. Savignac, Hanley, J.-O. Asselin, Dupuis, Lauriault, Lafaille, Godin, J.-M. Drapeau, Murphy, Laverdure, Lépine, M. Despatis, English, Goulet, Brisebois, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Mayer, R. Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Bonnier, Montpetit, Meunier, Angers, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Leroux, Leccours, A. Despatis, Angrignon, Monde, Langlois, Pugsley, Collette, Díry, G. Brown, Davidson, Cummings, Tait, Singer, Shalinsky, Snyder, Mathieu, LaRoche, Desjardins, Quintal, Roy, Bégin, Mayrand, Bourque, Guillet, Lantier, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Mrs. Saul Hayes, Lalonde, Robert, Bourret, Laporte et Savage étant présents, le Conseil reprend sa séance.

FRIDAY, JANUARY 24th, 1958

b) that the report of the Executive Committee now before Council be amended by replacing paragraph 1 thereof by the following:

"1.- to approve this draft deed on the condition that the following provision be inserted therein, and to authorize His Worship the Mayor and the City Clerk to sign it on behalf of the City:

"Furthermore, in consideration of the presents, Her Majesty the Queen, in the rights of the Province of Québec, agrees:

1.- to sell and maintain, on the immovable presently sold, one or more specialized schools, without any contributions from the City;

2.- not to sell, ced or alienate any part of the site now sold, not used for the purposes of one or more specialized schools, without previously offerin to the City of Montreal the privilege of acquiring such part at the price of six cents and two thirds per square foot."

And, another debate arising and said amendment being put, it was adopted.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Sigouin, Bourret
and Saulnier, it was then

RESOLVED:- that said report, as amended, be adopted. (Councillor A. Desmarais dissenting)

The presiding member delcared the above report adopted, the majority required for its adoption according to the Charter of the City, being 2/3 of the members present, but at least 34 affirmative votes.

Councillor resumed consideration of article 23 of the order of the day submitting certain amendments to the City Charter, left in abeyance at the Council meeting held this afternoon.

Article 12 now article 33 being read and a debate arising, it was

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor J.-O. Asselin,

RESOLVED:- that the present meeting be suspended until 8:30 o'clock P.M., this day, to continue the study of the present order of the day.

And, at 8:30 o'clock P.M., this day.

His Worship the Mayor Honorable Senator Sarto Fournier, resumed the Chair, and Councillors J.-M. Savignac,

(for names, see opposite page)

and Savage being present, Council resumed its meeting.

VENDREDI, le 24 JANVIER 1958

- 6 -

Le Conseil reprend l'étude de l'article 23 de l'ordre du jour soumettant certaines modifications à la charte, laissée en suspens à la séance du Conseil tenue cet après-midi.

Du consentement unanime des membres présents, Messrs Paul Champagne, directeur adjoint des services, D.A. McDonald, P.-A. Bélanger et P. Beaudry, du Contentieux municipal, entrent dans la salle des délibérations et fournissent certains renseignements au Conseil.

Il est alors

Proposé par le conseiller J.-O. Asselin,
Appuyé par les conseillers Lafaille et Sigouin,

Que le projet de modifications à la charte présentement devant le Conseil soit modifié en remplaçant l'article 33 par le suivant:

"33.- L'article 406 de la loi 62 Victoria, chapitre 58, est remplacé par l'article suivant:

"406.- Les taxes portent intérêt au taux de six pour cent par année à compter de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées sans qu'il soit nécessaire qu'une demande spéciale soit faite à cet effet. Le Conseil peut, toutefois, sur rapport du Comité exécutif, à l'assemblée convoquée pour l'adoption du budget décréter par résolution un taux d'intérêt moindre.

L'article 16 de la loi 6 George VI, chapitre 72, est abrogé."

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

L'article 13 maintenant article 34 étant lu et un débat s'engageant, le paragraphe a) dudit article est adopté. (Le conseiller A. Desmarais dissident)

Les paragraphes b) c) et d) sont aussi adoptés.

L'article 14 maintenant article 35 étant lu, il est adopté.

L'article 15 maintenant article 36 étant lu et un débat s'engageant, du consentement unanime des membres présents, il est remplacé par le suivant:

"36.- La loi 62 Victoria, chapitre 58, est modifiée en y ajoutant après l'article 422, l'article suivant:

"423.- Tout lot ou tout terrain apparaissant à un plan de subdivision, soumis à l'approbation de la Cité par le propriétaire, comme devant servir à l'ouverture d'une rue de 66 pieds de largeur ou moins, devient la propriété de la Cité, sans que celle-ci ne soit tenue de payer aucune indemnité, à compter de la date du dépôt au bureau d'enregistrement d'une copie de ce plan dûment certifiée par le ministre des terres et forêts.

Ce dépôt purge ce terrain des hypothèques, priviléges, charges ou autres droits réels dont il est alors grevé."

Ledit article 36, tel que modifié, est alors adopté. (Les conseillers A. Desmarais, Boulanger et Leroux dissidents)

Les articles 16, 17, 18 et 19 maintenant articles 37, 38, 39 et 40 étant lus, ils sont adoptés.

L'article 20 maintenant article 41 étant lu et un débat s'engageant, il est

Proposé par le conseiller Leroux,
Appuyé par le conseiller Laberge,

Que le projet de modifications à la charte présentement devant le Conseil soit modifié en remplaçant l'article 41 par le suivant:

"41.- La loi 62 Victoria, chapitre 58, telle que modifiée par des statuts subséquents, est de nouveau modifiée en y ajoutant après l'article 503, l'article suivant:

"Article 503A.- Le Comité exécutif peut nommer des agents spéciaux
a) pour exercer la surveillance et maintenir l'ordre dans les endroits publics;

FRIDAY, JANUARY 24th, 1958

Council resumed consideration of article 23 of the order of the day submitting certain amendments to the Charter, left in abeyance at the Council meeting held this afternoon.

By unanimous consent of the members present, Messrs. Paul Champagne, Assistant Director of Services, D.A. McDonald, P.-A. Bélanger and P. Beaudry, of the City Law Department, entered the Council Room and furnished information to Council.

It was then

Moved by Councillor J.-O. Asselin,
Seconded by Councillors Lafaille and Sigouin,

That the draft amendments to the Charter now before Council be amended by replacing therein article 33 by the following:

"33.- Article 406 of the Act 62 Victoria, chapter 58, is replaced by the following article:

"406.- The taxes shall bear interest at the rate of six per cent per annum as of the expiry of the delay during which they should be paid, without any special request being necessary in this connection, Council may, however, on report from the Executive Committee, at the meeting convened for the adoption of the budget fix by resolution a lower rate of interest.

Article 16 of the Act 6 Geo. VI, chapter 72 is repealed."

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

accordingly.

Article 13 now article 34 being read and a debate arising, paragraph a) of said article was adopted. (Councillor A. Desmarais dissenting)

Articles b) c) and d) were also adopted.

Article 14 now article 35 being read, it was adopted.

Article 15 now article 36 being read and a debate arising, by unanimous consent of the members present, it was replaced by the following:

"36.- The Act 62 Victoria, chapter 58, is amended by adding thereto after article 422, the following article:

"423.- Any lot or land appearing on a subdivision plan, submitted to the approval of the City by the owner, intended to serve for the opening of a street of 66 feet in width or less, becomes the property of the City, without the latter being held to pay any indemnity, as from the date of the deposit at the registry office of a copy of this plan duly certified by the minister of Lands and Forests.

Such deposit shall liberate the land from the mortgages, privileges, charges, or other real rights of which it shall then be encumbered."

Said article 36, as amended, was then agreed to. (Councillors A. Desmarais, Boulanger and Leroux dissenting)

Articles 16, 17, 18 and 19 now articles 37, 38, 39 and 40 being read, they were agreed to.

Article 20 now article 41 being read and a debate arising, it was

Moved by Councillor Leroux,
Seconded by Councillor Laberge,

That the draft amendments to the Charter now before Council be amended by replacing therein article 41 by the following:

"41.- The Act 62 Victoria, chapter 58, as amended by subsequent statutes, is further amended by adding thereto, after article 503, the following article

"Article 503A.- The Executive Committee may also appoint special agents:
a) to exercise supervision and maintain order in public places;

VENDREDI, le 24 JANVIER 1958

b) pour veiller, dans le voisinage des écoles, à la sécurité des enfants qui doivent traverser la rue pour se rendre en classe ou s'en retourner chez eux.

Les dispositions du paragraphe b) de l'article 30 de la loi 1-2 Elizabeth II, chapitre 65, sont applicables à ces agents spéciaux."

Ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence. (Les conseillers Meunier, A. Desmarais et Sigouin, dissidents)

L'article 21 maintenant article 42 étant lu et un débat s'engageant, il est

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller Godin,

Que le projet de modifications à la charte présentement devant le Conseil soit modifié en en remplaçant l'article 42 par le suivant:

"42.- L'article 300 de la loi 62 Victoria, chapitre 58, tel que modifié par des statuts subséquents, est de nouveau modifié en y ajoutant à la fin du paragraphe 163a, l'alinéa suivant:

"Faire des conventions avec toutes personnes intéressées pour la construction, l'aménagement et l'exploitation de garages souterrains à tout endroit dans la Cité, y compris sous les rues, parcs et places publiques pourvu que ces garages servent uniquement pour le stationnement des véhicules automobiles, et à l'exploitation des services connexes."

Et, un autre débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Murphy,
Appuyé par le conseiller Godin,

Que la question préalable soit maintenant posée.

Ladite motion étant mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR : Les conseillers J.-M. Savignac, Hanley, J.-O. Asselin, Dupuis, Lauriault, Lafaille, Godin, Murphy, Laverdure, Lépine, M. Despatis, English, Brisebois, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, E. Pigeon, Bertrand, Lessard, Crompt, R. Savignac, Bonnier, Marchand, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Pugsley, Collette, Dery, G. Brown, Davidson, Cummings, Tait, Shalinsky, Begin, Mayrand et Savage. (39)

CONTRE: Les conseillers J.-N. Drapeau, Goulet, Hanson, Mayer, Labelle, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Montpetit, Meunier, Angers, Laberge, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Leroux, Singer, Snyder, LaRoche, Desjardins, Quintal, Roy, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Mrs. Saul Hayes, Lalonde, Robert, Bourret et Laporte. (33)

Ainsi, ladite motion est adoptée.

La motion des conseillers Lafaille et Godin à l'effet de remplacer l'article 42 étant alors mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence. (Les conseillers Sigouin et Labelle dissidents)

Son Honneur le Maire quitte le fauteuil et y est remplacé par le conseiller Lauriault.

L'article 22 maintenant article 43 étant lu, et un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller L. Pigeon,
Appuyé par le conseiller Mayer,

FRIDAY, JANUARY 24th, 1958

b) to look after, in the vicinity of schools, the safety of children who must cross the street to reach school or return home.

The provision of paragraph b) of article 30 of the Act 1-2 Eliz. II, chapter 65, are applicable to such special agents."

Said motion being put, it was adopted and it was accordingly. (Councillors Meunier, A. Desmarais and Sigouin, dissenting)

Article 21 now article 42 being read and a debate arising, it was

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Godin,

That the draft amendments to the Charter now before Council be amended by replacing therein article 42 by the following:

"42.- Article 300 of the Act 62 Victoria, chapter 58, as amended by subsequent statutes, is further amended by adding thereto, at the end of paragraph 163a, the following paragraph:

"To enter into agreements with all persons interested in the construction, arrangement and operation of underground garages at any site in the city, including under streets, parks and public places, provided such garages be used only for the parking motor vehicles and for the operation of related services."

And, another debate arising,

Moved by Councillor Murphy,
Seconded by Councillor Godin,

That the previous question now be put.

Said motion being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors J.-M. Savignac, Hanley, (39)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors J.-N. Drapeau, Goulet, (33)

Thus, said motion was adopted.

The motion of Councillors Lafaille and Godin to replace article 42 then being put, it was adopted and it was

accordingly. (Councillors Sigouin and Labelle dissenting)

His Worship the Mayor left the Chair and was replaced by Councillor Lauriault.

Article 22 now article 43 being read, and a debate arising,

Moved by Councillor L. Pigeon,
Seconded by Councillor Mayer,

VENDREDI, le 24 JANVIER 1958

Que le projet de modifications à la charte présentement devant le Conseil soit modifié en remplaçant l'article 43 par le suivant:

"43.- a) L'article 17 de la loi instituant le Conseil provincial des sports, 3 George VI, chapitre 67 et S.R.Q. 1941, chapitre 253, ne s'applique pas à la Cité de Montréal.

La présente disposition aura effet à compter du 28 avril 1939.

b) L'article 62 de la loi 4-5 Elizabeth II, chapitre 69, est modifié en y ajoutant après le paragraphe e) le paragraphe suivant:

"f) Pour prohiber les spectacles de boxe, de lutte ou de judo entre des athlètes de sexe féminin ou entre des athlètes de sexes différents ou entre un être humain et un animal."

Et un autre débat s'engageant, et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Les articles 23 et 24 maintenant articles 44 et 45 étant lus, ils sont adoptés.

L'article 25 maintenant article 46 étant lu et un débat s'engageant, il est adopté. (Le conseiller A. Desmarais dissident)

L'article 26 maintenant article 47 étant lu, il est adopté. (Le conseiller A. Desmarais dissident)

Les articles 27 et 28 maintenant articles 48 et 49 étant lus, ils sont adoptés.

L'article 29 maintenant article 50 étant lu et un débat s'engageant, il est adopté. (Le conseiller A. Desmarais dissident)

Les articles 30 et 31 maintenant articles 51 et 52 étant lus, ils sont adoptés.

L'article 32 maintenant article 53 étant lu et un débat s'engageant, il est adopté. (Les conseillers Sigouin, A. Desmarais, LaRoche, Boulanger, Landes, Roy, Meunier, Robert et Laporte dissidents)

L'article 33 maintenant article 54 étant lu et un débat s'engageant, il est adopté. (Les conseillers Meunier, A. Desmarais, Robert, Mayer, LaRoche, Labelle, Boulanger, Sigouin, Angers, Roy, Clouette et Laporte dissidents)

Le rapport du Comité exécutif soumettant ces divers amendements est en conséquence adopté, tel qu'amendé.

AVIS DE MOTIONS

2.- Le conseiller MAYER donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"Que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité, lorsqu'il soumet au Conseil un projet de règlement amendant un règlement ou un projet de modifications à la charte, de citer le texte existant suivi du texte proposé".

3.- Le conseiller SHALINSKY donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

FRIDAY, JANUARY 24th, 1958

that the draft amendments to the Charter now before Council be amended by replacing therein article 43 by the following:

"43.-a) Article 17 of the Act to create a provincial sports council, 3 Geo. VI, Chapter 67 ans R.S.Q. 1941, chapter 253, shall not apply to the City of Montréal.

The present provision shall take effect as from April 28th, 1939.

b) Article 62 of the Act 4-5 Elizabeth II, chapter 69 is amended by adding thereto, after paragraph (e) the following paragraph:

"f) To prohibit boxing, wrestling or Judo exhibition between athletes of the female sex or between athletes of different sexes or between a human being and an animal."

And, another debate arising, and said motion being put, it was adopted and it was accordingly.

Articles 23 and 24 now articles 44 and 45 being read, they were adopted.

Article 25 now article 46 being read and a debate arising, it was adopted. (Councillor A. Desmarais dissenting)

Article 26 now article 47 being read, it was adopted. (Councillor A. Desmarais dissenting)

Articles 27 and 28 now articles 48 and 49 being read, they were agreed to.

Article 29 now article 50 being read and a debate arising, it was adopted. (Councillor A. Desmarais dissenting)

Articles 30 and 31 now articles 51 and 52 being read, they were agreed to.

Articles 32 now article 53 being read and a debate arising, it was adopted. (Councillors Sigouin, A. Desmarais, LaRoche, Boulanger, Landes, Roy, Meunier, Robert and Laporte dissenting)

Article 33 now article 54 being read and a debate arising, it was adopted. (Councillors Meunier, A. Desmarais, Robert, Mayer, LaRoche, Labelle, Boulanger, Sigouin, Angers, Roy, Clouette and Laporte dissenting)

The report from the Executive Committee submitting these amendments was accordingly adopted, as amended.

NOTICES OF MOTIONS

2.- Councillor MAYER gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability, when he submits to the Council a draft by-law amending a By-law or a draft of amendments to the Charter, to cite the existing text followed by the proposed text."

3.- Councillor SHALINSKY gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

VENDREDI, le 24 JANVIER 1958

"QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de procéder dans le plus bref délai possible à la construction de pataugeouses dans le parc MacKenzie-King et de voter les crédits à cette fin."

4.- Les conseillers LAVERDURE, DELISLE et MATHIEU donnent avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, ils soumettront la proposition suivante:

"CONSIDERANT l'engagement de la Cité envers les fonctionnaires municipaux en vertu de l'entente du 21 octobre 1953, relativement au Fonds de Pension et l'Assurance-Vie de \$ 2,000.00;

CONSIDERANT que cette entente pourvoit à l'institution de la pension des veuves pour laquelle la Cité a créé des réserves depuis le 1er décembre 1953;

CONSIDERANT qu'un projet de règlement a été préparé par un comité formé par l'administration municipale et que ledit projet de règlement a été approuvé par le Contentieux municipal et par l'actuaire Cyril J. Woods;

CONSIDERANT que les ententes relatives au cas des policiers et des pompiers ont été exécutées sans restriction et que pour rendre justice aux fonctionnaires municipaux il y a lieu de régler la question des pensions et de l'Assurance-vie de \$ 2,000.00, afin de maintenir l'équité dans les priviléges accordés lors des négociations du mois d'octobre 1953;

CONSIDERANT que la précédente administration avait refusé de donner suite à ladite entente et que le Syndicat National des Fonctionnaires Municipaux a pris contre ladite administration un bref de mandamus pour l'exécution de ladite entente;

CONSIDERANT que le 15 novembre 1957, la Cour supérieure accueillait la requête en mandamus en vertu du jugement de l'honorable Juge Marier et ordonnait à la Cité de soumettre au Conseil pour approbation dans un délai d'un mois la question de pension et d'Assurance-vie;

CONSIDERANT qu'au lieu de se soumettre à ce jugement, l'administration en question est allée en appel;

CONSIDERANT que l'Assemblée Législative, lors des amendements à la charte, en 1956, a ratifié la validité de ladite entente du 21 octobre 1953;

CONSIDERANT que la Cour d'Appel n'a pas encore rendu son jugement et que les veuves des fonctionnaires souffrent de préjudice depuis le 1er décembre 1953;

CONSIDERANT qu'un jugement favorable de la Cour d'Appel n'aurait pour effet que de hâter l'exécution de ladite entente, alors qu'un jugement défavorable ne délierait pas la Cité de Montréal de ses engagements contractés en vertu de l'entente du 21 octobre 1953;

CONSIDERANT que la situation financière des veuves des fonctionnaires est intenable et qu'il y a lieu d'y remédier dans le plus bref délai possible;

QUE ce Conseil prie le Comité exécutif d'étudier l'opportunité de se désister de l'Appel, afin de donner suite au jugement du Juge Marier, en soumettant à ce Conseil le projet de règlement du Fonds de Pension pour approbation ainsi que la question de l'Assurance-vie, en vue de régler définitivement le litige qui subsiste entre la Cité de Montréal et le Syndicat National des Fonctionnaires Municipaux de Montréal, représentant certifié des fonctionnaires municipaux (collèges blancs)."

FRIDAY, JANUARY 24th, 1958

"THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability to proceed in the least possible delay at the construction of wading pools in the MacKenzie-King park, and to vote the credits to this purpose.

4.- Councillor LAVERDURE, DELISLE and MATHIEU give notice, that, at the next meeting of Council, they will submit the following motion:

"WHEREAS there exists an obligation on the part of the City towards municipal employees in virtue of the agreement of October 21st, 1953, concerning the Pension Fund and the \$2,000.00 life insurance;

WHEREAS this agreement provided for the establishment of widow's pensions for which the City has created a reserve since December 1st, 1953;

WHEREAS a draft by-law was prepared by a committee created by the City Administration and the said draft by-law was approved by the City Law Department and by Cyril J. Woods, actuary;

WHEREAS the agreements concerning the case of policemen and firemen were carried out without any restrictions and, in order to render justice to municipal employees, the pensions and \$2,000.00 life insurance questions should be settled in order to preserve equity in the privileges granted during the October 1953 negotiations;

WHEREAS the preceding Administration had refused to give effect to the said agreement and the National Syndicat of Municipal Employees took out a writ of mandamus against the said Administration in order to have this agreement executed;

WHEREAS, on November 15th, 1957, the Superior Court received the application for mandamus by judgement of Mr. Justice Marier and ordered the City to submit to Council for approval within one month the question of pensions and life insurance.

WHEREAS, instead of submitting to this judgment, the City Administration went to appeal;

WHEREAS the Legislative Assembly, among amendments to the Charter in 1956 ratified the validity of the aforesaid agreement of October 21st, 1953;

WHEREAS the Court of Appeal has not as yet rendered judgment and the widows of employees are suffering prejudice since December 1st, 1953;

WHEREAS a favorable judgment by the Court of Appeal would only hasten the execution of this agreement while an unfavourable decision would not free the City from its obligations undertaken in view of the October 21st, 1953 agreement;

WHEREAS the financial situation of employees' widows is untenable and there is need to remedy it as soon as possible;

THAT this Council request the Executive Committee to consider the advisability of desisting from the said appeal in order to give effect to the judgment of Mr. Justice Marier, by submitting to this Council for approval the draft Pension Fund By-law as well as the life insurance question, in order finally to settle this litigation which has continued between the City of Montreal and the National Syndicate of Municipal Employees, certified representatives of the municipal employees (clerical workers).

VENDREDI, le 24 JANVIER 1958

5.- Le conseiller ARONOFF donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de donner au service concerné instruction de faire installer des signaux de circulation à l'angle des rues Duluth et St-Urbain."

6.- Le conseiller KLIGER donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que la Ville épand du sel, du sable et d'autres ingrédients sur ses rues et trottoirs, pour faire fondre la neige et la glace;

ATTENDU que dans le passé, la Ville enlevait la neige et la transportait ailleurs;

ATTENDU que la Ville a maintenant changé ce système;

ATTENDU que la Ville souffle maintenant sa neige sur les propriétés de ses contribuables;

ATTENDU que les contribuables de la Cité n'aiment pas ce nouveau système;

ATTENDU que les propriétaires ont enduré et endurent encore des dommages à leurs propriétés pour lesquels la Cité peut être tenue responsable;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt et de la Cité de Montréal et de ses citoyens que la Cité retourne à l'ancien système d'enlever la neige et non pas de la souffler sur les propriétés;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de retourner à son ancien système d'enlever la neige en la transportant entièrement au lieu de la souffler sur les propriétés de ses contribuables."

7.- Le conseiller LAFAILLE donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que le problème des relations entre la Cité de Montréal et les villes environnantes a atteint une ampleur qui exige une solution à brève échéance dans l'intérêt de toutes les municipalités de l'agglomération montréalaise;

ATTENDU qu'une commission a été créée en vertu d'une loi spéciale de la législature provinciale, à la demande du Conseil municipal de Montréal, pour étudier ce problème des relations entre la Cité de Montréal et les municipalités avoisinantes;

ATTENDU que cette commission, présidée par le Juge en Chef, Roland Paquette, de la Cour municipale de Montréal, a étudié cette question à fond et a présenté son rapport final et ses recommandations au Comité exécutif de la Cité de Montréal, au mois de janvier 1955;

ATTENDU que le Conseil de la Cité de Montréal n'a jamais été saisi de ce rapport pour étude et décision;

FRIDAY, JANUARY 24th, 1958

5.- Councillor ARONOFF gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of instructing the Department concerned to have traffic signals installed at the corner of Duluth and St-Urbain Streets."

6.- Councillor KLIGER gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS the City spreads salt, sand and other ingredients on its streets and sidewalks to melt snow and ice;

WHEREAS in the past the City used to remove the snow by carrying it away;

WHEREAS the City now has changed this system;

WHEREAS the City now blows the snow on the properties of its taxpayers;

WHEREAS the City taxpayers are dissatisfied with this new system;

WHEREAS these proprietors have suffered and are suffering damages to their properties and for which the City may be held responsible;

WHEREAS it is in the interest both of the City of Montreal and of its citizens that the City revert to the old system of removing the snow and not blowing it on the properties;

THAT The Executive Committee be requested to consider the advisability to revert back to its old system of removing the snow by taking it away entirely instead of blowing it on the properties of its taxpayers."

7.- Councillor LAFAILLE gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS the problem of relations between the City of Montreal and surrounding municipalities has reached the point where an immediate solution is necessary in the general interests of all the municipalities in the Montreal Region;

WHEREAS a Commission was created under a special statute of the Provincial Legislature, at the request of the Montreal City Council, to study this problem of relations between the City of Montreal and the neighbouring municipalities;

WHEREAS this Commission, presided over by His Honour Chief Justice Roland Paquette of the Montreal Municipal Court, studied this question thoroughly and presented its final report and its recommendations to the Executive Committee of the City of Montreal in January 1955;

WHEREAS the Montreal City Council has never been presented with this report for study and decision;

VENDREDI, le 24 JANVIER 1958

ATTENDU que le premier ministre de la province de Québec, l'honorable Maurice Duplessis, a déclaré à maintes reprises que son gouvernement se proposait de présenter un projet de loi ayant pour but de créer un organisme métropolitain du Grand Montréal;

ATTENDU qu'il serait urgent et opportun que ce Conseil étudie ce problème, afin d'être en mesure de faire des recommandations appropriées au gouvernement provincial;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de former un comité composé de trois membres de chacune des catégories de conseillers de Montréal qui sera chargé d'étudier ce rapport et de faire des recommandations et des suggestions sur cette importante question de la création d'un organisme métropolitain."

8.- Le conseiller LAROCHE donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de hâter les travaux de prolongement de la rue Saint-Urbain, de la rue Van Horne vers le nord, en pavant la chaussée en surface des voies ferrées, avec système de barrières, le coût serait ainsi moins onéreux que la construction d'un tunnel et la circulation au nord du tunnel du boulevard St-Laurent serait moins congestionnée."

9.- Le conseiller ROY donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU qu'il faut protéger le public qui est visité par nombre de colporteurs de toutes sortes;

ATTENDU qu'un propriétaire de commerce à demeure doit payer une forte taxe d'affaires et un permis d'exploitation;

ATTENDU que ce propriétaire doit se conformer à de nombreuses exigences de la part de la Cité;

ATTENDU que les commerces de colporteurs et de solliciteurs ne sont pas assujettis aux mêmes obligations et permis;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de modifier la section 12 du règlement 1862 en y changeant les honoraires dans les paragraphes a) et c)."

10.- Le conseiller SINGER donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que le service de la police doit visiter et examiner tout établissement d'affaires, s'il n'est pas fermé adéquatement pour la nuit;

ATTENDU que cela constitue un danger pour le policier qui fait sa ronde s'il constate qu'une porte n'est pas sous clé. Il ne sait pas si l'on a pénétré dans les lieux ou si l'occupant a oublié de les mettre sous clé. Ce danger peut-être éliminé ou amoindri pour les officiers de police si un règlement était passé à l'effet que tout tenancier de magasin soit obligé de laisser une lumière allumée au cours des heures sombres de la nuit;

FRIDAY, JANUARY 24th, 1958

WHEREAS the Honorable Maurice Duplessis, Premier of the Province of Quebec, has often stated that his Government intended to submit a Bill for the purpose of setting up a body for the Metropolitan administration of Greater Montreal;

WHEREAS it would be urgent and advisable that Council study this problem in order to be in a position to make the required recommendations to the Provincial Government;

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability to form a committee of three members from each Class of Councillors of Montreal to study the said report and make its recommendations and make also its suggestions on this important question of creating a Central Metropolitan Organism."

8.- Councillor LAROCHE gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of hastening the extension work of St. Urbain Street, from Van Horne Street northward, by paving over the tracks, with gates, the cost whereof would be less expensive than the construction of a tunnel and the traffic north of St. Lawrence boulevard would be relieved."

9.- Councillor ROY gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS there is need to protect the public visited by a certain number of peddlers of all kinds;

WHEREAS an owner of a commercial establishment has to pay high business taxes and a permit of operation;

WHEREAS such owner must conform with several requirements of the City;

WHEREAS the types of trades handled by peddlers and canvassors are not subjected to the same obligations and permit;

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of amending section 12 of By-law No. 1862 by changing the fees in paragraph a) and c)."

10.- Councillor SINGER gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS the police department is obligated to pass through and examine every business premise if it is not properly closed through the night;

WHEREAS this is a hazard to the life of the constable on the beat should he meet with an open door. He does not know if the premises have been entered into or has been left unlocked by the occupant. That this hazard could be removed or made more safe for the policemen if a By-law was passed so that every shop keeper be subjected to leaving a light burning throughout the dark hours of the night;

VENDREDI, le 24 JANVIER 1958

ATTENDU que cette lumière serait une forme de protection pour le constable qui effectue sa ronde. Il est également de l'intérêt de la Ville de ne pas exposer ses constables à plus de danger qu'il n'est nécessaire;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de faire préparer un règlement à l'effet d'obliger tous les tenanciers de magasins de laisser au cours des heures qui suivent la fermeture dudit magasin une lumière allumée jusqu'à la réouverture le lendemain matin."

11.- Le conseiller SINGER donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU qu'il existe un danger de circulation sur l'avenue Van Horne, entre l'avenue Wilderton et le chemin Deacon;

ATTENDU qu'il existe une déclivité de terrain sur l'avenue Van Horne dans ce territoire. Il s'ensuit que la circulation est-ouest ne peut apercevoir les véhicules et les piétons qui traversent au coin des avenues Wilderton et Hillsdale, ce qui rend cette traverse hasardeuse;

ATTENDU qu'il existe sur l'avenue Hillsdale, un carrefour pour les tramways et les autobus. Les piétons le traversent en tous sens en grand nombre surtout aux heures de pointe;

ATTENDU qu'il existe dans le territoire immédiat une école de 200 élèves et un centre communautaire qui dessert 600 membres du district avoisinant;

ATTENDU que ce danger existe pour tous les citoyens qui se servent de cette voie; il est absolument nécessaire qu'un feu de circulation soit installé à la croisée ou de l'avenue Wilderton ou de l'avenue Hillsdale;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de prendre les mesures nécessaires pour faire installer immédiatement un feu de circulation ou à la croisée de l'avenue Wilderton et à celle de l'avenue Hillsdale."

12.- Le conseiller SINGER donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"ATTENDU que le prolongement de la rue Victoria à travers les voies du C.P.R. jusqu'à la rue Namur est une nécessité et une probabilité. Cette question devrait être réglée immédiatement;

ATTENDU que la congestion des tunnels présents du boulevard Décarie et de la Côte-des-Neiges est présentement aggravée par les inondations nombreuses qui se produisent dans ces tunnels et également dans les tunnels d'autres parties de la Ville. Cette croisée devrait être sous forme de voie élevée;

ATTENDU que les tunnels présentement existants qui sont exposés à un événement de force majeure et deviendront beaucoup moins efficaces. Une méthode différente de traverser par une voie élevée donnera à la Ville un autre moyen de traverser;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de faire construire une voie élevée qui permettra la croisée de la rue Victoria à travers les voies du C.P.R. jusqu'à la rue Namur."

FRIDAY, JANUARY 24th, 1958

WHEREAS this light is a form of assurance for the constable on the beat. It is also in the interest of the City not to expose their constables to any more danger than is necessary;

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of having a By-law prepared to oblige all storekeepers to leave a light open during the hours following the closing of the said stores until the reopening the following morning."

11.- Councillor SINGER gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"WHEREAS there exists a traffic hazard on Van Horne Avenue, between Wilderton Avenue and Deacon Road;

WHEREAS there exists an incline on Van Horne Avenue in this area. It follows that traffic proceeding from East to West cannot see traffic and pedestrians crossing on Wilderton and Hillsdale Avenues, this makes this crossing hazardous;

WHEREAS there exists a tramway junction and bus junction at Hillsdale Avenue. Pedestrians are crossing back and forth in great numbers, especially during rush hours;

WHEREAS there exists in the immediate area a school of 200 pupils and an Assembly Hall servicing 600 members of the immediate district;

WHEREAS this hazard exists for all citizens using this thoroughfare; it is absolutely necessary that a traffic light be installed at the Wilderton or on the Hillsdale crossing;

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of taking the measures required to have installed immediately a traffic light either at the crossing of Wilderton or at that of Hillsdale Avenue."

12.- Councillor SINGER gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

WHEREAS continuation of Victoria Street across the C.P.R. tracks to Namur Street is a necessity and a possibility. This matter should be put into action immediately;

WHEREAS the congestion of the present underpass, at Décarie Blvd. and also at Côte-des-Neiges is also aggravated by the numerous floods that occur in these underpasses and also underpasses in other parts of the city. This crossing should be in the form of an "overpass";

WHEREAS the present underpasses may be susceptible to an act of God and will be incapacitated. A different method of crossing by an overpass will give the city an other means of crossing;

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of having an overpass constructed which would allow the crossing of Victoria Street across the C.P.R. tracks to Namur Street."

VENDREDI, le 24 JANVIER 1958

13.- Le conseiller SINGER donne avis que, lors de la prochaine séance du Conseil, il soumettra la proposition suivante:

"QUE le Comité exécutif soit prié de faire une étude aux fins d'établir si l'installation de pompes d'égouts dans les tunnels constitue la solution aux problèmes créés par les inondations, et d'étudier la possibilité d'augmenter la capacité des égouts afin d'éviter l'installation de pompes, donnant ainsi à ce problème une solution permanente et de faire rapport au Conseil."

Le Conseil s'ajourne SINE DIE.

LE GREFFIER DE LA CITE,

Je donne mon assentiment et
j'appose ma signature aux
résolutions, etc. contenues
dans ce procès-verbal.

Maire,

Maire.

FRIDAY, JANUARY 24th, 1958

13.- Councillor SINGER gives notice that, at the next meeting of Council, he will submit the following motion:

"THAT the Executive Committee be requested to make a study to establish if the installation of sewer pump in tunnels is the solution to the problems created by floods, and to study the possibility of increasing the capacity of the sewer to avoid the installation of pumps whereby giving this problem a permanent solution and to make report to the Council."

COUNCIL adjourned SINE DIE.

I am giving my assent and
I am affixing my signature
to the resolutions, etc.
contained in these minutes.

CITY CLERK.

Maire,

Maire.

ewer
ard.

ewer
et to

ewer
et to

ewer
e to

ewer
coq

ewer
ard.

ewer
xist-
d.

ewer
xist-

ewer
ast-

ewer
ast-

LUNDI, LE 3 MARS 1958
MONDAY, MARCH 3rd, 1958

SEANCE REGULIERE DU CONSEIL
REGULAR COUNCIL MEETING

Conformément à l'avis, le Conseil de la Cité de Montréal, s'assemble dans la salle dudit Conseil, Hôtel de ville, le 3e jour de mars courant, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit:

Pursuant to notice, the Council of the City of Montréal, met in the Council Room, City Hall, on the 3rd day of March instant, at 3 o'clock in the afternoon, to consider the business summarily specified in the following order of the day:

CITÉ DE MONTRÉAL



CITY OF MONTRÉAL

Hôtel de ville, 27 février 1958.

Monsieur,

Vous êtes prié d'assister, le LUNDI, TROISIÈME jour de MARS prochain, à TROIS HEURES de l'après-midi, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, à la séance régulière dudit Conseil, convoquée conformément à la loi par le Comité exécutif, pour prendre en délibération les affaires indiquées dans l'ordre du jour apparaissant au verso du présent avis.

Le greffier de la Cité.

C. E. Longpre

City Hall, February 27th, 1958.

Sir,

You are requested to attend the regular meeting of the Council to be held on MONDAY, the THIRD day of MARCH next, at THREE O'CLOCK, P.M., in the Council Room, City Hall, convened in accordance with the law by the Executive Committee, to consider the business specified in the order of the day on the reverse side of this notice.

SÉANCE RÉGULIÈRE

DU

Conseil de la
Cité de Montréal

LUNDI, 3 MARS 1958

REGULAR MEETING

OF THE

Council of the
City of Montréal

MONDAY, MARCH 3rd, 1958

Formule CK 1216

Form CK 1216

LUNDI, LE 3 MARS 1958
MONDAY, MARCH 3rd, 1958

ORDRE DU JOUR

ORDER OF THE DAY

- 1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de la séance précédente.

Reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting.

- 2 -

Nomination du maire suppléant pour le terme commençant le 27 février.

Appointment of the Acting Mayor for the term beginning on February 27th.

- 3 -

Nomination d'un conseiller de la catégorie "C" en remplacement du conseiller James Smart.

Appointment of a Class "C" Councillor to replace Councillor James Smart.

RAPPORTS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Budget

REPORTS OF THE EXECUTIVE COMMITTEE

Budget

a) A l'effet d'imposer et de prélever les surtaxes et les taxes suivantes:

- 1) Surtaxe de 5% re emprunt de \$13,500,000.00 pour fins budgétaires;
- 2) Surtaxe de 3% re emprunt de \$6,731,000.00 pour fins budgétaires;
- 3) Taxe de \$0.01 par \$100.00 de valeur imposable re emprunt pour la reconstruction de l'hôtel de ville;
- 4) Taxe de \$0.23 par \$100.00 de valeur imposable re divers excédents de pavages, etc.

- a) To levy and collect the following surtaxes and taxes:
 - 1) Surtax of 5% re loan of \$13,500,000.00 for budget purposes;
 - 2) Surtax of 3% re loan of \$6,731,000.00 for budget purposes;
 - 3) Tax of \$0.01 per \$100.00 of assessable value re loan for the reconstruction of the City Hall;
 - 4) Tax of \$0.23 per \$100.00 of assessable value re sundry paving excesses, etc.

- b) Soumettant un projet de règlement concernant le prix ou taux de l'eau dans les cités de Westmount et d'Outremont pour l'exercice 1958-59.

- b) Submitting a draft by-law concerning the price or rate of water in the Cities of Westmount and Outremont for fiscal year 1958-59.

- c) Soumettant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement no 1642 concernant la taxe d'affaires, la taxe de l'eau, la taxe sur le capital et les taxes personnelles, tel que modifié.

- c) Submitting a draft by-law to amend By-law No. 1642 concerning the business tax, water rate, tax on capital and personal taxes, as amended.

- d) Soumettant un projet de règlement imposant certaines taxes et contributions foncières pour l'exercice 1958-59.

- d) Submitting a draft by-law to levy certain real estate taxes and assessments for the fiscal year 1958-59.

- e) Soumettant le budget pour l'exercice 1958-59.

- e) Submitting the budget for the fiscal year 1958-59.

sewer
tward.

sewer
reet to

sewer
reet to

sewer
ue to

sewer
ecocq

sewer
ward.

sewer
exist-
ard.

sewer
exist-

sewer
east-

sewer
: east-

LUNDI, LE 3 MARS 1958
MONDAY, MARCH 3rd, 1958

*Virement de crédits**Transfer of credits***- 5 -**

A l'effet d'opérer le virement de certains crédits.

*Projets de règlements**Draft by-laws***- 6 -**

Soumettant un projet de règlement autorisant un emprunt de \$5,000,000.00 pour fins de réfection des rues de la Cité de Montréal.

- 7 -

Soumettant un projet de règlement pourvoyant à un emprunt de \$50,000,000.00 pour dépenses capitales.

- 8 -

Soumettant un projet de règlement à l'effet de déterminer le taux uniforme suivant lequel les égouts, dont la construction sera décidée durant l'exercice 1958-59, seront mis à la charge des propriétaires.

*Construction d'égouts**Laying of sewers***- 9 -**

A l'effet de voter un crédit de \$17,300.00 pour la construction d'un égout dans la rue de Saint-Just, de la rue Tellier à l'avenue Dubuisson.

- 10 -

A l'effet de voter un crédit de \$12,900.00 pour la construction d'un égout dans l'avenue Biladeau, de la rue Boyce à la rue Sainte-Claire.

- 11 -

A l'effet de voter un crédit de \$18,900.00 pour la construction d'un égout dans la 41e Avenue, de l'égout existant au nord de la rue Beaubien à la rue Saint-Zotique.

- 12 -

A l'effet de voter un crédit de \$7,900.00 pour la construction d'un égout dans la rue projetée no P.201 du cadastre du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation, de la Montée de Saint-Michel à la 12e Avenue.

LUNDI, LE 3 MARS 1958
MONDAY, MARCH 3rd, 1958

- 13 -

A l'effet de voter un crédit de \$5,300.00 pour la construction d'un égout dans la rue Albert, de la rue Canning en gagnant l'ouest.

- 14 -

To vote a credit of \$5,300.00 to lay a sewer in Albert Street, from Canning Street westward.

- 15 -

A l'effet de voter un crédit de \$20,100.00 pour la construction d'un égout dans la rue de Fleurimont, de la rue Garnier à la rue Marquette.

To vote a credit of \$20,100.00 to lay a sewer in de Fleurimont Street, from Garnier Street to Marquette Street.

- 16 -

A l'effet de voter un crédit de \$6,900.00 pour la construction d'un égout dans la rue de Marseille, de la rue Langelier à l'avenue Parkville.

To vote a credit of \$6,900.00 to lay a sewer in de Marseille Street, from Langelier Street to Parkville Avenue.

- 17 -

A l'effet de voter un crédit de \$4,900.00 pour la construction d'un égout dans la rue Victoria, de l'avenue de Courtrai à la rue Mackenzie.

To vote a credit of \$4,900.00 to lay a sewer in Victoria Street, from de Courtrai Avenue to Mackenzie Street.

- 18 -

A l'effet de voter un crédit de \$4,400.00 pour la construction d'un égout dans le boulevard des Ormes (côté est), de la rue Lecocq en gagnant le nord.

To vote a credit of \$4,400.00 to lay a sewer in des Ormes Boulevard (east side), from Lecocq Street northward.

- 19 -

A l'effet de voter un crédit de \$22,500.00 pour la construction d'un égout dans la rue Fillion, de la rue de la Paix en gagnant le nord.

To vote a credit of \$22,500.00 to lay a sewer in Fillion Street, from de la Paix Street northward.

- 20 -

A l'effet de voter un crédit de \$2,600.00 pour la construction d'un égout dans la rue Notre-Dame-des-Anges, de l'égout existant au nord du boulevard Gouin en gagnant le nord.

To vote a credit of \$2,600.00 to lay a sewer in Notre-Dame-des-Anges Street, from the existing sewer north of Gouin Boulevard northward.

- 21 -

A l'effet de voter un crédit de \$5,900.00 pour la construction d'un égout dans la 17e Avenue, de l'avenue Laurier à l'égout existant au sud de la rue Masson.

To vote a credit of \$5,900.00 to lay a sewer in 17th Avenue, from Laurier Avenue to the existing sewer south of Masson Street.

LUNDI, LE 3 MARS 1958
MONDAY, MARCH 3rd, 1958

- 22 -

A l'effet de voter un crédit de \$10,700.00 pour la construction d'un égout dans les rues projetées nos 3259-311A-1 et 3259-3113-13 du cadastre de la paroisse de Montréal, de la rue Favard en gagnant le sud.

- 23 -

A l'effet de voter un crédit de \$3,600.00 pour la construction d'un égout dans le chemin Canora, de la rue de Namur en gagnant le nord.

- 24 -

A l'effet de voter un crédit de \$95,600.00 pour la construction d'un égout dans la rue du Pont, de l'émissaire existant le long de la rivière des Prairies en gagnant le sud, et dans les rues projetées sur la terre 172, à l'ouest de la rue du Pont et au nord du boulevard Gouin.

Construction de trottoirs

Laying of sidewalks

- 25 -

A l'effet de voter un crédit de \$2,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Chauveau, de la rue Bossuet à la rue Cadillac.

- 26 -

A l'effet de voter un crédit de \$9,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Bouchette, de la rue Légaré à l'avenue Lavoie.

- 27 -

A l'effet de voter un crédit de \$11,600.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la 31e Avenue, de la rue de Bellechasse à la rue Beaubien.

- 28 -

A l'effet de voter un crédit de \$2,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue LeGardeur, de la rue Boyer en gagnant l'est.

- 22 -

To vote a credit of \$10,700.00 to lay a sewer in projected streets Nos. 3259-311A-1 and 3259-3113-13 of the cadastre of the Parish of Montréal, from Favard Street southward.

- 23 -

To vote a credit of \$3,600.00 to law a sewer in Canora Road, from de Namur Street northward.

- 24 -

To vote a credit of \$95,600.00 to lay a sewer in du Pont Street, from the existing emissary along des Prairies River southward, and in projected streets on farm 172, west of du Pont Street and north of Gouin Boulevard.

Construction de trottoirs

Laying of sidewalks

- 25 -

To vote a credit of \$2,500.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Chauveau Street, from Bossuet Street to Cadillac Street.

- 26 -

To vote a credit of \$9,800.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Bouchette Street, from Légaré Street to Lavoie Avenue.

- 27 -

To vote a credit of \$11,600.00 to lay permanent sidewalks on both sides of 31st Avenue, from de Bellechasse Street to Beaubien Street.

- 28 -

To vote a credit of \$2,500.00 to lay permanent sidewalks on both sides of LeGardeur Street, from Boyer Street eastward.

LUNDI, LE 3 MARS 1958
MONDAY, MARCH 3rd, 1958

- 29 -

A l'effet de voter un crédit de \$2,300.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de l'avenue de Lorimier, de l'avenue Bon-Air en gagnant le nord.

- 30 -

A l'effet de voter un crédit de \$10,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue de Lanaudière, de la rue de Castelnau à la rue Everett.

- 31 -

A l'effet de voter un crédit de \$8,800.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue de Drucourt, de la rue de Lanaudière à la rue Marquette.

- 32 -

A l'effet de voter un crédit de \$11,600.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Arcand, de la rue de Marseille à la rue Sherbrooke.

- 33 -

A l'effet de voter un crédit de \$12,300.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Langelier, de la rue Boyce à la rue de Marseille.

- 34 -

A l'effet de voter un crédit de \$6,500.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Larose, de la rue Prieur en gagnant le nord.

- 35 -

A l'effet de voter un crédit de \$2,100.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la place Bossuet, de la rue Bossuet en gagnant l'ouest.

- 36 -

A l'effet de voter un crédit de \$2,800.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté nord de l'avenue Souligny, de la rue French au boulevard Bernard.

To vote a credit of \$2,300.00 to lay a permanent sidewalk on the east side of de Lorimier Avenue, from Bon-Air Avenue northward.

To vote a credit of \$10,700.00 to lay permanent sidewalks on both sides of de Lanaudière Street, from de Castelnau Street to Everett Street.

To vote a credit of \$8,800.00 to lay permanent sidewalks on both sides of de Drucourt Street, from de Lanaudière Street to Marquette Street.

To vote a credit of \$11,600.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Arcand Street, from de Marseille Street to Sherbrooke Street.

To vote a credit of \$12,300.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Langelier Street, from Boyce Street to de Marseille Street.

To vote a credit of \$6,500.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Larose Street, from Prieur Street northward.

To vote a credit of \$2,100.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Bossuet Place, from Bossuet Street westward.

To vote a credit of \$2,800.00 to lay a permanent sidewalk on the north side of Souligny Avenue, from French Street to Bernard Boulevard.

LUNDI, LE 3 MARS 1958
MONDAY, MARCH 3rd, 1958

- 37 -

A l'effet de voter un crédit de \$3,400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Curotte, entre les rues Sauvé et Pontgravé.

- 38 -

A l'effet de voter un crédit de \$30,700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés des rues projetées 40-268, 285, 286, 307, 308, 309, 310, 330 et 255 au nord de la rue Boyce et à l'ouest de la rue Langelier, et sur la rue de Marseille, de la rue Langelier en gagnant l'ouest.

- 39 -

A l'effet de voter un crédit de \$2,400.00 pour la construction d'un trottoir permanent sur le côté est de la rue Bossuet, de la rue Turenne en gagnant le sud.

- 40 -

A l'effet de voter un crédit de \$7,200.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue Paré, du boulevard Décarie en gagnant l'ouest.

- 41 -

A l'effet de voter un crédit de \$3,100.00 pour la reconstruction d'un trottoir permanent sur le côté est du boulevard Pie IX, de la rue Hochelaga en gagnant le nord.

Construction de pavages

- 42 -

A l'effet de voter un crédit de \$9,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Chauveau, de la rue Bossuet à la rue Cadillac.

- 43 -

A l'effet de voter un crédit de \$31,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Bouchette, de la rue Légaré à l'avenue Lavoie.

- 44 -

A l'effet de voter un crédit de \$37,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la 31e Avenue, de la rue de Bellechasse à la rue Beaubien.

Laying of pavings

- 37 -

To vote a credit of \$3,400.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Curotte Street, between Sauvé and Pontgravé Streets.

- 38 -

To vote a credit of \$30,700.00 to lay permanent sidewalks on both sides of projected streets 40-268, 285, 286, 307, 308, 309, 310, 330 and 255, north of Boyce Street and west of Langelier Street, and on de Marseille Street, from Langelier Street westward.

- 39 -

To vote a credit of \$2,400.00 to lay a permanent sidewalk on the east side of Bossuet Street, from Turenne Street southward.

- 40 -

To vote a credit of \$7,200.00 to lay permanent sidewalks on both sides of Paré Street, from Décarie Boulevard westward.

- 41 -

To vote a credit of \$3,100.00 to relay a permanent sidewalk on the east side of Pie IX Boulevard, from Hochelaga Street northward.

- 42 -

To vote a credit of \$9,000.00 to lay a permanent paving on Chauveau Street, from Bossuet Street to Cadillac Street.

- 43 -

To vote a credit of \$31,200.00 to lay a permanent paving on Bouchette Street, from Légaré Street to Lavoie Avenue.

- 44 -

To vote a credit of \$37,600.00 to lay a permanent paving on 31st Avenue, from de Bellechasse Street to Beaubien Street.

LUNDI, LE 3 MARS 1958
MONDAY, MARCH 3rd, 1958

- 45 -

A l'effet de voter un crédit de \$7,000.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue LeGardeur, de la rue Boyer en gagnant l'est.

- 46 -

A l'effet de voter un crédit de \$6,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue située à l'est de la 9e Avenue, au sud de la rue Bélanger.

- 47 -

A l'effet de voter un crédit de \$7,500.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue située à l'est de la 18e Avenue, au sud de la rue Saint-Zotique.

- 48 -

A l'effet de voter un crédit de \$4,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue située à l'est du boulevard Saint-Laurent, de l'avenue Shamrock à la rue située au sud de la rue Jean-Talon.

- 49 -

A l'effet de voter un crédit de \$11,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue située à l'est de la rue Lacordaire, entre les rues Hochelaga et Desaulniers.

- 50 -

A l'effet de voter un crédit de \$2,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue située à l'est de la 5e Avenue, au sud du boulevard Saint-Joseph.

- 51 -

A l'effet de voter un crédit de \$24,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la rue de Cadillac, entre les rues Hochelaga et Boyce.

- 52 -

A l'effet de voter un crédit de \$26,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'ouest de la rue Hurteau, entre les rues Allard et Springland.

LUNDI, LE 3 MARS 1958
MONDAY, MARCH 3rd, 1958

- 53 -

A l'effet de voter un crédit de \$31,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'ouest de la rue Briand, entre les rues Springland et Allard.

- 54 -

A l'effet de voter un crédit de \$20,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la rue de Cadillac, entre la rue Notre-Dame et la ruelle située au sud de la rue La Fontaine.

- 55 -

A l'effet de voter un crédit de \$10,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de la rue Louis-Veullot, au nord de la rue de Marseille.

- 56 -

A l'effet de voter un crédit de \$36,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue de Drucourt, de la rue de Lanaudière à la rue Marquette.

- 57 -

A l'effet de voter un crédit de \$41,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Arcand, de la rue de Marseille à la rue Sherbrooke.

- 58 -

A l'effet de voter un crédit de \$64,200.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Langelier, de la rue Boyce à la rue de Marseille.

- 59 -

A l'effet de voter un crédit de \$39,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Larose, de la rue Prieur en gagnant le nord.

- 60 -

A l'effet de voter un crédit de \$7,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la place Bossuet, de la rue Bossuet en gagnant l'ouest.

- 61 -

A l'effet de voter un crédit de \$11,900.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Curotte, de la rue Sauvé à la rue Pontgravé.

- 53 -

To vote a credit of \$31,600.00 to lay a permanent paving on the lanes west of Briand Street, between Springland and Allard Streets.

- 54 -

To vote a credit of \$20,900.00 to lay a permanent paving on the lane east of de Cadillac Street, between Notre-Dame Street and the lane south of La Fontaine Street.

- 55 -

To vote a credit of \$10,100.00 to lay a permanent paving on the lane east of Louis-Veullot Street, north of de Marseille Street.

- 56 -

To vote a credit of \$36,200.00 to lay a permanent paving on de Drucourt Street, from de Lanaudière Street to Marquette Street.

- 57 -

To vote a credit of \$41,800.00 to lay a permanent paving on Arcand Street, from de Marseille Street to Sherbrooke Street.

- 58 -

To vote a credit of \$64,200.00 to lay a permanent paving on Langelier Street, from Boyce Street to de Marseille Street.

- 59 -

To vote a credit of \$39,100.00 to lay a permanent paving on Larose Street, from Prieur Street northward.

- 60 -

To vote a credit of \$7,600.00 to lay a permanent paving on Bossuet Place, from Bossuet Street westward.

- 61 -

To vote a credit of \$11,900.00 to lay a permanent paving on Curotte Street, from Sauvé Street to Pontgravé Street.

LUNDI, LE 3 MARS 1958
MONDAY, MARCH 3rd, 1958

- 62 -

A l'effet de voter un crédit de \$29,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'ouest de la rue Dumas, entre les rues Allard et Springland.

- 63 -

A l'effet de voter un crédit de \$8,700.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'est de l'avenue Wilderton, entre le chemin Brinton et le chemin Bates.

- 64 -

A l'effet de voter un crédit de \$116,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les rues projetées 40-268, 285, 286, 307, 308, 309, 310, 330 et 255 au nord de la rue Boyce et à l'ouest de la rue Langelier, et sur la rue de Marseille, de la rue Langelier en gagnant l'ouest.

- 65 -

A l'effet de voter un crédit de \$14,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'ouest du boulevard de LaVérendrye, entre la rue Springland et l'avenue Émard.

- 66 -

A l'effet de voter un crédit de \$5,300.00 pour la construction d'un pavage permanent sur la ruelle située à l'ouest de la rue Beaulieu, de la rue Joli-cœur en gagnant le nord.

- 67 -

A l'effet de voter un crédit de \$18,800.00 pour la construction d'un pavage permanent sur l'avenue Troie, de la rue Gatineau à l'avenue Decelles.

- 68 -

A l'effet de voter un crédit de \$11,100.00 pour la construction d'un pavage permanent sur les ruelles situées à l'est de la 6e Avenue, entre l'avenue Laurier et le boulevard Saint-Joseph.

- 69 -

A l'effet de voter un crédit de \$174,600.00 pour la construction d'un pavage permanent sur le boulevard Saint-Joseph, de la 2ème Avenue au tunnel, et pour la reconstruction du pavage dans le tunnel jusqu'à la rue Fullum.

LUNDI, LE 3 MARS 1958
MONDAY, MARCH 3rd, 1958

Modifications de résolutions

Amendments of resolutions

- 70 -

A l'effet de modifier diverses résolutions du Conseil votant des crédits pour la construction d'égouts, de trottoirs et de pavages et pour expropriations.

- 71 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 4 septembre 1956 votant un crédit de \$9.700.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue projetée nos P.40, P.41-1269, 740-1 et 1268 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, du lot no P.38 en gagnant l'est.

- 72 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 7 mai 1957 votant un crédit de \$9.400.00 pour la construction de trottoirs permanents sur les deux côtés du chemin Decelles, de l'avenue Decelles à l'avenue Ellendale.

- 73 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 17 décembre 1957 décrétant l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis en vue d'un meilleur aménagement des abords de la rue Dorchester, à l'angle nord-ouest de la rue Saint-Timothée.

- 74 -

A l'effet de modifier la résolution du Conseil en date du 11 juillet 1957 votant un crédit de \$2,500,000.00 pour la construction de l'égout collecteur bas-niveau de la rivière Saint-Pierre.

Abrogation de résolution

- 75 -

A l'effet d'abroger la résolution du Conseil en date du 31 juillet 1956 autorisant une dépense de \$4,835.00 pour l'achat et la pose d'un tuyau à l'eau dans la rue Clara, de la rue Hogan en gagnant l'ouest, etc.

Expropriations

LUNDI, LE 3 MARS 1958
MONDAY, MARCH 3rd, 1958

Expropriations

- 76 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable du terrain requis pour l'ouverture de la rue Masson, entre les rues Franchère et Fulham, et de voter un crédit de \$7,080.00 à cette fin.

- 77 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour le prolongement vers l'ouest de la rue Bohlé, depuis l'avenue de Poutrincourt jusqu'à la ligne ouest de la rue 328-4-5, et de voter un crédit de \$1,325.00 à cette fin.

- 78 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour le prolongement vers l'ouest de la rue Viel, de la ligne ouest de la rue 327-6 jusqu'à l'avenue de Poutrincourt, et de voter un crédit de \$1,265.00 à cette fin.

- 79 -

A l'effet de décréter l'acquisition de certains terrains situés dans le quadrilatère borné par les rues Springland, Hamilton, Allard et d'Aragon, requis pour fins de ruelles, et de voter un crédit de \$3,903.00 à cette fin.

- 80 -

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to extend Bohlé Street westward, from de Poutrincourt Avenue to the west line of street 328-4-5, and to vote a credit of \$1,325.00 for such purpose.

- 81 -

To ordain the acquisition and prior possession of the immovable required to open Marseille Street, between Langelier and Parkville Streets, and to vote a credit of \$178.00 for such purpose.

- 82 -

To ordain the acquisition and prior possession of the land required to open Pasteur Street, between Élie-Blanchard Avenue and the junction of the provincial expressway with Henri-Bourassa Boulevard, and to vote a credit of \$1,015.00 for such purpose.

LUNDI, LE 3 MARS 1958
MONDAY, MARCH 3rd, 1958

- 83 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable de l'immeuble requis pour le prolongement de la rue Desaulniers vers l'est jusqu'à la rue Bossuet, et de voter un crédit de \$9,330.00 à cette fin.

- 84 -

A l'effet de décréter la fermeture, l'acquisition et la possession préalable d'une ruelle et d'une partie d'une ruelle situées à l'ouest de la rue Berri (élargie), au nord de la rue Ontario, et de voter un crédit de \$211.00 à cette fin.

- 85 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable d'une partie des ruelles nos 1198-26 et 1198-32, situées au nord de la rue Ontario, à l'ouest de la rue Berri (élargie), et de voter un crédit de \$211.00 à cette fin.

- 86 -

A l'effet de décréter l'acquisition de certains terrains requis pour l'amélioration du réseau de ruelles situé dans le quadrilatère borné par les rues Notre-Dame, Mousseau, Bellerive et des Ormeaux, et de voter un crédit de \$1,500.00 à cette fin.

- 87 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable du terrain requis pour les fins d'une conduite d'aqueduc à l'est de la rue Hogan, au nord de la rue Rachel, et de voter un crédit de \$3,930.00 à cette fin.

- 88 -

A l'effet de décréter l'acquisition et la possession préalable des immeubles requis pour l'élargissement de la ruelle sise au nord de l'avenue du Mont-Royal, à l'est du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, et de voter un crédit de \$2,625.00 à cette fin.

- 89 -

A l'effet de décréter l'acquisition des immeubles requis pour un meilleur aménagement des abords du boulevard Crémazie, entre les rues Clark et Saint-Urbain, ainsi que des terrains situés au nord de ceux ci-haut mentionnés, requis pour fins de ruelles, et de voter un crédit de \$28,750.00 à cette fin.

- 83 -

To ordain the acquisition and prior possession of the immovable required to extend Desaulniers Street eastward to Bossuet Street, and to vote a credit of \$9,330.00 for such purpose.

- 84 -

To ordain the closing, acquisition and prior possession of a lane and of part of lane west of widened Berri Street, north of Ontario Street, and to vote a credit of \$211.00 for such purpose.

- 85 -

To ordain the acquisition and prior possession of a part of lanes Nos. 1198-26 and 1198-32, north of Ontario Street, west of widened Berri Street, and to vote a credit of \$211.00 for such purpose.

- 86 -

To ordain the acquisition of certain lots required for the improvement of the network of lanes in the block bounded by Notre-Dame, Mousseau, Bellerive and des Ormeaux Streets, and to vote a credit of \$1,500.00 for such purpose.

- 87 -

To ordain the acquisition and prior possession of the land required for the purposes of an aqueduct main east of Hogan Street, north of Rachel Street, and to vote a credit of \$3,930.00 for such purpose.

- 88 -

To ordain the acquisition and prior possession of the immovables required to widen the lane north of Mont-Royal Avenue, east of Côte-Sainte-Catherine Road, and to vote a credit of \$2,625.00 for such purpose.

- 89 -

To ordain the acquisition of the immovables required for a better arrangement of the approaches of Crémazie Boulevard, between Clark and Saint-Urbain Street, between the lots north of the above-mentioned, required for lane purposes, and to vote a credit of \$28,750.00 for such purpose.

LUNDI, LE 3 MARS 1958
MONDAY, MARCH 3rd, 1958

*Crédits supplémentaires**Additional credits*

- 90 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$90.33 pour l'acquisition et la possession préalable d'un immeuble requis pour l'ouverture de la rue Lepailleur, au nord de la rue Ontario.

- 91 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$149.85 pour l'acquisition et la possession préalable du coin nord du lot no 152-174 du cadastre de la paroisse de Montréal, requis pour l'aménagement d'un pan coupé pour la ruelle sise au sud de l'avenue Fielding, entre les avenues Montclair et Walkley.

- 92 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$386.34 pour l'acquisition d'une partie du lot no 169 du cadastre de la paroisse de Montréal, nécessaire au projet d'aménagement d'un carrefour borné au nord par l'avenue Western, à l'est par l'avenue Belgrave et au sud-ouest par le chemin Upper Lachine.

- 93 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$100.00 pour la construction d'un égout dans la rue Tellier, de la rue Lepailleur à la rue de Saint-Just.

- 94 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$1,000.00 pour la réfection du pavage de la rue des Sœurs-Grises, de la rue Wellington à la rue de la Commune.

- 95 -

A l'effet de voter un crédit supplémentaire de \$150,000.00 pour la construction d'une route sur la montagne, à partir de l'intersection des chemins de la Côte-des-Neiges et Remembrance jusqu'au boulevard du Mont-Royal, y compris les frais s'y rapportant.

LUNDI, LE 3 MARS 1958
MONDAY, MARCH 3rd, 1958

Lignes homologuées

Homologated lines

- 96 -

A l'effet de donner aux avocats de la Cité instruction de faire les procédures nécessaires pour l'effacement de la ligne homologuée le 13 janvier 1947 pour l'élargissement de la rue Dorchester, entre les rues Saint-Hubert et Saint-Christophe.

- 97 -

A l'effet de donner aux avocats de la Cité instruction de faire les procédures nécessaires pour l'effacement de la ligne homologuée pour le prolongement de la rue de Namur, à l'ouest du boulevard Décarie, et pour son raccordement à la rue Devonshire à la rencontre de cette dernière rue avec la rue Paré.

Approbation d'actes

Approval of deeds

- 98 -

A l'effet

a) d'approuver deux projets d'actes par lesquels la Cité ratifie la vente à l'enchère de certains immeubles à Gibraltar Realties Co., Ltd.; et

b) de modifier la résolution de Conseil en date du 2 décembre 1957 approuvant divers projets d'actes par lesquels ladite Cité ratifie la vente à l'enchère de certains immeubles.

- 99 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte de vente à M. L. Pouliot, au prix de \$500.00, d'une partie du lot no 23-358 du cadastre du village incorporé d'Hochelaga.

- 100 -

A l'effet de décret la fermeture d'une partie de la ruelle portant le no 397-615 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, située sur le côté est de l'avenue Mercier, au nord de la rue Boyce, et d'approuver un projet d'acte de vente, à M. Robert Hamelin, au prix de \$472.50 du lot no 397-P.361 du même cadastre.

Homologated lines

- 96 -

To instruct the City Attorneys to make the procedure required to erase the line homologated on January 13th, 1947 to widen Dorchester Street, between Saint-Hubert and Saint-Christophe Streets.

- 97 -

To instruct the City Attorneys to make the procedures required to erase the line homologated for the extension of de Namur Street, west of Décarie Boulevard, and for its connection with Devonshire Street at the junction of the latter street with Paré Street.

- 98 -

To

a) approve two draft deeds whereby the City ratifies the sale by auction of certain immovables to Gibraltar Realties Co., Ltd.; and

b) amend the resolution of Council dated December 2nd, 1957, approving various draft deeds whereby the said City ratifies the sale by auction of certain immovables.

- 99 -

To approve a draft deed of sale to Mr. L. Pouliot, at the price of \$500.00, of part of lot No. 23-358 of the cadastre of the Incorporated Village of Hochelaga.

- 100 -

To ordain the closing of part of the lane bearing No. 397-615 of the cadastre of the Parish of Longue-Pointe, on the east side of Mercier Avenue, north of Boyce Street, and to approve a draft deed of sale to Mr. Robert Hamelin, at the price of \$472.50, of lot No. 397-P.361 of the same cadastre.

LUNDI, LE 3 MARS 1958
MONDAY, MARCH 3rd, 1958

- 101 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte d'acquisition de la Commission Hydroélectrique de Québec, au prix de \$7,914.25, de certains terrains requis pour l'ouverture de l'avenue Laurier, entre le boulevard Pie IX et la 18ème Avenue, et pour l'aménagement d'un pas coupé à l'angle nord-ouest des avenues Jeanne-d'Arc et Laurier.

- 102 -

A l'effet d'approuver un projet d'acte de vente à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, au prix de \$38,630.00, de certains terrains ayant front sur les avenues Larose et Vianney.

Autres travaux

- 103 -

A l'effet d'accorder au plus bas soumissionnaire, J. D. Stirling, Limited, le contrat pour la construction du réservoir de Rosemont, au prix total approximatif de \$2,293,361.00, et d'autoriser une dépense de \$2,450,000.00 à cette fin.

- 104 -

A l'effet de voter un crédit de \$59,500.00 pour certains travaux de réparations dans le tunnel Saint-Rémi.

- 105 -

A l'effet de voter un crédit de \$115,000.00 pour l'achat de vannes d'aqueduc.

Octroi de pensions

- 106 -

A l'effet d'accorder un supplément de pension à divers ex-employés manuels de la Cité.

Approbation d'entente

- 107 -

Soumettant, pour se conformer à l'article 65 de la Loi 4-5 Elizabeth II, chapitre 69, et à un jugement de la Cour Supérieure confirmé par la Cour d'Appel, les différentes clauses de l'entente du 19 octobre 1953 et de la résolution du Comité exécutif du 21 octobre 1953, concernant les négociations entamées à cette époque entre le Comité exécutif et le Syndicat National des fonctionnaires municipaux.

To approve a draft deed of acquisition, from the Quebec Hydro-electric Commission, at the price of \$7,914.25, of certain lots required to open Laurier Avenue, between Pie IX Boulevard and 18th Avenue, and to lay out a cut corner at the northwest corner of Jeanne d'Arc and Laurier Avenues.

To approve a draft deed of sale to the Montreal Catholic School Commission, at the price of \$38,630.00, of certain lots fronting on Larose and Vianney Avenues.

Other works

To award to the lowest tenderer, J. D. Stirling, Limited, the contract for the construction of the Rosemont Reservoir, at the total approximate price of \$2,293,361.00, and to authorize an expense of \$2,450,000.00 for such purpose.

To vote a credit of \$59,500.00 for certain repair works in Saint-Rémi tunnel.

To vote a credit of \$115,000.00 to purchase waterworks valves.

Granting of pensions

To grant supplementary pensions to various former manual workers of the City.

Approval of agreement

Submitting, to comply with Article 65 of the Act. 4-5 Elizabeth II, Chapter 69, and a judgment of the Superior Court confirmed by the Court of Appeals, the various provisions of the agreement of October 19th, 1953 and the resolution of the Executive Committee of October 21st, 1953, concerning the negotiations then undertaken between the Executive Committee and the National Syndicate of Municipal Employees.

LUNDI, LE 3 MARS 1958
MONDAY, MARCH 3rd, 1958

Commission de Transport de Montréal

- 108 -

Transmettant au Conseil

- a) le rapport de la Commission de Transport de Montréal pour l'exercice terminé le 30 novembre 1957; et
- b) le rapport des vérificateurs sur les affaires de ladite Commission pour le même exercice.

RAPPORT DE COMMISSION

- 109 -

Rapport annuel de la Commission du service civil pour l'exercice terminé le 30 avril 1957.

Avis de motions.

MOTIONS

- 111 -

Conseiller Collette. — Relativement à la construction de pataugeuses ou de jets d'eau au terrain de jeux Leber.

Conseiller Collette. — Relativement à la construction de pataugeuses ou de jets d'eau au parc Grand Trunk.

Conseiller Collette. — Relativement à la construction de pataugeuses ou de jets d'eau au terrain de jeux Favard.

Conseiller Crompt. — Relativement aux employés de la voie publique remerciés de leurs services en novembre 1956.

Conseiller Cummings. — Relativement à la réorganisation du service d'ambulance.

Montreal Transportation Commission

- 108 -

Transmitting to Council

- a) the report of the Montreal Transportation Commission for the fiscal year ended November 30th, 1957; and
- b) the report of the Auditors on the affairs of said Commission for the same fiscal year.

REPORT OF COMMISSION

- 109 -

Annual report of the Civil Service Commission for the term ended April 30th, 1957.

Notices of motions.

MOTIONS

- 111 -

Councillor Collette. — Concerning the construction of wading pools or sprays in Leber playground.

Councillor Collette. — Concerning the construction of wading pools or sprays in Grand Trunk Park.

Councillor Collette. — Concerning the construction of wading pools or sprays in Favard playground.

Councillor Crompt. — Concerning the employees of the Roads Department who were dismissed in November 1956.

Councillor Cummings. — Concerning the reorganization of the ambulance service.

LUNDI, LE 3 MARS 1958
MONDAY, MARCH 3rd, 1958

- 116 -

Conseiller A. Despatis. — Relativement aux inconvénients causés par l'incinérateur Dickson.

- 117 -

Conseiller Hanley. — Relativement à la formation d'un comité en vue d'amener à Montréal les événements majeurs de sport et d'athlétisme.

- 118 -

Conseiller Hanley. — Relativement au réengagement des employés manuels mis à pied en 1956.

- 119 -

Conseiller Hanley. — Relativement à la construction de pataugeuses ou de jets d'eau au terrain de jeux Butler.

- 120 -

Conseiller Hanley. — Relativement à la construction de pataugeuses ou de jets d'eau au parc Victoriatown.

- 121 -

Conseiller Hanley. — Relativement à un plan d'élimination de taudis dans le district no 2.

- 122 -

Conseiller Hanley. — Relativement à la demande de soumissions pour la construction du Centre Saint-Gabriel.

- 123 -

Conseiller Kliger. — Relativement à l'installation de feux de circulation à l'intersection des avenues Van Horne et Westbury.

- 124 -

Conseiller Kliger. — Relativement à l'installation de feux de circulation à l'intersection de l'avenue Van Horne et du chemin Hillsdale.

- 125 -

Conseiller Labelle. — Relativement à l'installation de terrains de stationnement dans le secteur Saint-Hubert du district no 6.

LUNDI, LE 3 MARS 1958
MONDAY, MARCH 3rd, 1958

- 126 -

Conseiller Laberge. — Relativement à la réorganisation du service d'ambulance.

- 127 -

Conseiller Lecours. — Relativement à la construction de pataugeuses ou jets d'eau au square Richmond.

- 128 -

Conseiller Lecours. — Relativement à la construction d'un centre récréatif pour enfants dans le district no 2.

- 129 -

Conseiller Lépine. — Relativement à un plan d'élimination de taudis dans le district no 1.

- 130 -

Conseiller Loiselle. — Relativement à la construction de pataugeuses ou de jets d'eau au parc Victoriatown.

- 131 -

Conseiller Loiselle. — Relativement à la construction de pataugeuses ou de jets d'eau au parc Saint-Gabriel.

- 132 -

Conseiller Loiselle. — Relativement à l'ouverture de la rue Butler.

- 133 -

Conseiller Loiselle. — Relativement à l'installation de signaux de circulation à l'intersection des rues Centre et Island.

- 134 -

Conseiller Loiselle. — Relativement à la construction du Centre Saint-Gabriel.

- 135 -

Conseiller Meunier. — Relativement à la préparation d'une liste des contrats en cours dans chaque district.

Councillor Laberge. — Concerning the reorganization of the ambulance service.

Councillor Lecours. — Concerning the construction of wading pools or sprays in Richmond Square.

Councillor Lecours. — Concerning the construction of a recreational centre for children in District No. 2.

Councillor Lépine. — Concerning a slum clearance plan in District No. 1.

Councillor Loiselle. — Concerning the construction of wading pools or sprays in Victoria Park.

Councillor Loiselle. — Concerning the construction of wading pools or sprays in Saint-Gabriel Park.

Councillor Loiselle. — Concerning the opening of Butler Street.

Councillor Loiselle. — Concerning the installation of traffic lights at the intersection of Centre and Island Streets.

Councillor Loiselle. — Concerning the erection of Centre Saint-Gabriel.

Councillor Meunier. — Concerning the preparation of a list of current contracts in each district.

LUNDI, LE 3 MARS 1958
MONDAY, MARCH 3rd, 1958

- 136 -

Conseiller Meunier. — Relativement à l'inscription du numéro du district concerné à chaque article de l'ordre du jour.

- 137 -

Conseiller O'Flaherty. — Relativement à l'installation de feux de circulation à l'intersection des rues Bourgeoys et Favard.

- 138 -

Conseiller E. Pigeon. — Relativement à l'expropriation de la rue Roy jusqu'au parc LaFontaine.

- 139 -

Conseiller Rochon. — Relativement à la réorganisation du service d'ambulance.

- 140 -

Conseiller Seigler. — Relativement à la réorganisation du service d'ambulance.

- 141 -

Conseiller Cummings. — Relativement au gymnase Notre-Dame-de-Grâce.

- 142 -

Conseiller Cummings. — Relativement à la traverse des rues ailleurs qu'aux intersections.

- 143 -

Conseiller A. Desmarais. — Relativement aux bulletins de vote lors d'élections municipales.

- 144 -

Conseiller Lafaille. — Relativement au parachèvement du centre récréatif du parc des Conseillers.

- 145 -

Conseiller Mayer. — Relativement à la tenue d'une séance du Conseil tous les mois.

Councillor Meunier. — Concerning the inscription of the number of the district concerned at each item of the order of the day.

Councillor O'Flaherty. — Concerning the installation of traffic lights at the intersection of Bourgeoys and Favard Streets.

Councillor E. Pigeon. — Concerning the expropriation of Roy Street as far as LaFontaine Park.

Councillor Rochon. — Concerning the reorganization of the ambulance service.

Councillor Seigler. — Concerning the reorganization of the ambulance service.

Councillor Cummings. — Concerning the Notre-Dame-de-Grâce Community Hall.

Councillor Cummings. — Concerning jay-walking.

Councillor A. Desmarais. — Concerning the ballots for municipal elections.

Councillor Lafaille. — Concerning the completion of the recreational center of parc des Conseillers.

Councillor Mayer. — Concerning the holding of a meeting of Council every month.

LUNDI, LE 3 MARS 1958
MONDAY, MARCH 3rd, 1958

- 146 -

Conseiller Mayer. — Relativement à la quote-part des propriétaires de la construction d'égouts à l'encoignure de deux rues.

- 147 -

Conseiller Mondor. — Relativement à la construction d'habitations à loyers modiques dans certains territoires du district no 1.

- 148 -

Conseiller Robert. — Relativement à l'installation de feux de circulation à l'intersection des rues Saint-Hubert et Mistral.

- 149 -

Conseiller Saulnier. — Relativement au premier secteur du projet Jeanne-Mance.

- 150 -

Conseiller Sigouin. — Relativement à la construction de voies étagées à l'intersection du boulevard Gouin et du boulevard Reid.

- 151 -

Conseiller Singer. — Relativement à un système coordonné de signaux de circulation.

- 152 -

Conseiller Snyder. — Relativement à l'émission des licences ou permis de bicyclettes.

- 153 -

Conseiller Snyder. — Relativement à un char allégorique de Montréal, lors de la parade de la coupe Grey.

- 154 -

Conseiller Aronoff. — Relativement à l'installation de signaux de circulation à l'angle des rues Duluth et Saint-Urbain.

- 155 -

Conseiller Kliger. — Relativement à l'enlèvement de la neige à Montréal.

- 146 -

Councillor Mayer. — Concerning the owners' share in the laying of sewers at the corner of two streets.

- 147 -

Councillor Mondor. — Concerning the construction of low-rental dwellings in certain territories of District No. 1.

- 148 -

Councillor Robert. — Concerning the installation of traffic lights at the intersection of Saint-Hubert and Mistral Streets.

- 149 -

Councillor Saulnier. — Concerning the first sector of the Jeanne-Mance project.

- 150 -

Councillor Sigouin. — Concerning the construction of grade separations at the intersection of Gouin Boulevard and Reid Boulevard.

- 151 -

Councillor Singer. — Concerning a coordinated system of traffic lights.

- 152 -

Councillor Snyder. — Concerning the issue of bicycle licenses or permits.

- 153 -

Councillor Snyder. — Concerning a Montreal Float in the Grey Cup parade.

- 154 -

Councillor Aronoff. — Concerning the installation of traffic signals at the corner of Duluth and Saint-Urbain Streets.

- 155 -

Councillor Kliger. — Concerning snow removal in Montréal.

LUNDI, LE 3 MARS 1958
MONDAY, MARCH 3rd, 1958

- 156 -

Conseiller Lafaille. — Relativement à la création d'un comité d'étude du rapport de la Commission d'étude des problèmes métropolitains de Montréal.

- 157 -

Conseiller Laroche. — Relativement aux travaux de prolongement de la rue Saint-Urbain.

- 158 -

Conseillers Laverdure, Delisle et Mathieu. — Relativement au Fonds de Pension et à l'Assurance-Vie des fonctionnaires municipaux (collets blancs).

- 159 -

Conseiller Mayer. — Relativement aux projets de modifications aux règlements et à la charte de la Cité.

- 160 -

Conseiller Roy. — Relativement aux honoraires des colporteurs et solliciteurs.

- 161 -

Conseiller Shalinsky. — Relativement à la construction de pataugeuses dans le parc Mackenzie-King.

- 162 -

Conseiller Singer. — Relativement à la protection des établissements d'affaires au cours de la nuit.

- 163 -

Conseiller Singer. — Relativement à l'installation d'un feu de circulation à la croisée de l'avenue Wilderton ou à celle de l'avenue Hillsdale.

- 164 -

Conseiller Singer. — Relativement à la construction d'une voie élevée à la rue Victoria.

- 165 -

Conseiller Singer. — Relativement à l'installation de pompes d'égouts dans les tunnels.

Councillor Lafaille. — Concerning the appointment of a Committee to study the report of the Commission for the study of the metropolitan problems of Montréal.

Councillor Laroche. — Concerning the extension works of Saint-Urbain Street.

Councillors Laverdure, Delisle and Mathieu. — Concerning the Pension Fund and the Life Insurance of the municipal employees (clerical workers).

Councillor Mayer. — Concerning the draft amendments to the by-laws and the Charter of the City.

Councillor Roy. — Concerning the fees of peddlers and canvassers.

Councillor Shalinsky. — Concerning the construction of wading-pools in Mackenzie-King Park.

Councillor Singer. — Concerning the protection of business establishments during the night.

Councillor Singer. — Concerning the installation of a traffic light at the crossing of Wilderton Avenue or at that of Hillsdale Avenue.

Councillor Singer. — Concerning the erection of an overpass at Victoria Street.

Councillor Singer. — Concerning the installation of sewer pumps in tunnels.

SEANCE REGULIÈRE DU CONSEIL

tenue le LUNDI, 3 mars 1958 à
3 heures de l'après-midi.

SONT PRÉSENTS: Son Honneur le maire l'honorable sénateur M. Sarto Fournier, au fauteuil;

Les conseillers J.-M. Savignac, Rochon, Hamelin, O'Flaherty, Hanley, J.-O. Asselin, Dupuis, McDougall, Vanier, Pierre Deslaurais, Lauriult, Lafaille, Lortie, J.-H. Drapau, Murphy, Laverdure, Lépine, Lévesque, M. Despatis, English, Sarrazin, Coulet, Brisebois, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, L. Pigeon, Bertrand, Hanson, Lessard, Croft, Charles C. Brown, Mayer, Aronoff, Labelle, Cloutette, A. Desmarais, Bonnier, M.-W. Hayes, Montpetit, Meunier, Angers, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Féloquin, David, Leroux, Leclerc, A. Despatis, Angrignon, Mendor, Langlois, Pugsley, Collette, Déry, G. Brown, Davidson, Cummings, Shalinsky, Snyder, Lubrovsky, Mathieu, Desjardins, Quintal, Roy, Bégin, Mayrand, Corbeil, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Mrs. Saul Hayes, Lalonde, Robert, Bourret, Laporte, Savage.

Du consentement unanime des membres présents, la motion suivante est soumise et lue:

"ATTENDU que ce Conseil a appris avec un profond regret le décès de monsieur John Bassett, président du Conseil d'administration de The Montreal Gazette, le plus ancien journal de notre ville;

ATTENDU que feu monsieur Bassett avait atteint les sommets de la profession journalistique comme écrivain, rédacteur et éditeur et s'était mérité une réputation enviable de grand Canadien, d'ardent apôtre de l'éducation, de travailleur infatigable pour les causes sociales et charitables et de conférencier sincère, lettré et convaincant;

ATTENDU que le décès de monsieur Bassett constitue une perte déplorable pour la Ville de Montréal et pour le Canada tout entier;

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller J.-M. Savignac,
il est

RESOLU:-

que ce Conseil exprime son regret sincère et transmet à la famille du défunt ses plus vives condoléances dans ce deuil cruel".

ORDRE DU JOUR

1.- L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour la lecture et la ratification du procès-verbal de la séance précédente.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller J.-M. Savignac,
il est

RESOLU:-

que soient considérés comme lus et soient ratifiés le procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 21 janvier 1958, ainsi que ceux des séances d'adjournement qui l'ont suivie.

Lesdits procès-verbaux sont en conséquence ratifiés et signés par Son Honneur le maire et le greffier de la Ville.

REGULAR COUNCIL MEETING

held on MONDAY, MARCH 3rd, 1958 at
3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Honorable Senator Sarto Fournier, in the Chair;

Councillors J.-M. Savignac,

(for names, see opposite page)

By unanimous consent of the members present, the following motion was submitted and read:

"WHEREAS this Council has learned with deep regret of the death of Mr. John Bassett, Chairman of the Board of the Montreal Gazette, this City's oldest newspaper;

WHEREAS the late Mr. Bassett had attained the summit of the journalistic profession as a writer, editor and publisher and had earned an enviable reputation as a great Canadian, an ardent advocate of education, a strenuous worker for social and charitable works and as a sincere, informed and convincing speaker;

WHEREAS the decease of Mr. Bassett is a deplorable loss for the City of Montréal and for Canada as a whole;

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor J.-M. Savignac, it was

RESOLVED:-

that this Council hereby expresses its heartfelt sorrow and extends to the family of the deceased its sincere condolence in this great bereavement".

ORDER OF THE DAY

1.- Article 1 of the order of the day being read to consider the reading and confirmation of the minutes of the preceding meeting.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor J.-M. Savignac,
it was

RESOLVED:-

that the minutes of the Council meeting held on January 21st, 1958, and those of the following adjourned meeting be considered as read and ratified.

Said minutes were accordingly ratified and signed by His Worship the Mayor and the City Clerk.

LUNDI, le 3 MARS 1958

Le conseiller Lafaille offre ici au président du Comité exécutif les meilleurs voeux du Conseil à l'occasion de son retour à l'hôtel de ville à la suite d'une récente indisposition.

2.- L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération la nomination du maire suppléant pour le terme commençant le 27 février.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-M. Savignac, Hayes, M.-W.
Pierre DesMarais, J.-N. Drapeau et Dupuis, il est

RESOLU:- que le conseiller Louis LABERGE soit nommé maire suppléant pour le terme commençant le 28 février 1958.

3.- L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération la nomination d'un conseiller de la catégorie "C" en remplacement du conseiller James Smart.

Sur la proposition du conseiller Pugsley,
Appuyée par les conseillers Langlois et Leroux,
il est

RESOLU:- que monsieur Roland Boire soit nommé conseiller de la catégorie "C" en remplacement du conseiller James Smart.

Du consentement unanime des membres présents, l'étude de l'article 4 de l'ordre du jour est différée.

5.- L'article 5 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport V-262 voir page 183 volume 51 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers J.-M. Savignac, M.-W. Hayes,
Dupuis, Pierre DesMarais, J.-N. Drapeau et
Gagliardi,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, le conseiller Lafaille, appuyé par le conseiller Mathieu soumet alors la motion suivante:

"Que ce Conseil forme un Comité composé de conseillers et de différents chefs de services municipaux pour étudier la question de l'enlèvement de la neige à Montréal."

Son Honneur le maire déclare ne pouvoir accepter la présentation de cette motion et suggère aux conseillers Lafaille et Mathieu de la présenter comme avis de motion.

Et, un autre débat s'engageant,

MONDAY, MARCH 3rd, 1958.

Councillor Lafaille offered to the Chairman of the Executive Committee the Council's best wishes on his return to the City Hall following his recent illness.

2.- Article 2 of the order of the day being read to consider the appointment of the Acting Mayor for the term beginning on February 27th.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-M. Savignac, Hayes,
M.-W. Hayes, Pierre DesMarais, J.-N.
Drapeau and Dupuis, it was

that Councillor LOUIS LABERGE be appointed Acting Mayor for the term beginning on February 28th.

3.- Article 3 of the Order of the day being read to consider the appointment of a Class "C" Councillor to replace Councillor James Smart.

On motion of Councillor Pugsley,
Seconded by Councillors Langlois and Leroux,
it was

RESOLVED:- That Mr. Roland Boire be appointed Class "C" Councillor to replace Councillor James Smart.

By unanimous consent of the members present, consideration of article 4 of the order of the day was deferred.

5.- Article 5 of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-M. Savignac,
M.-W. Hayes, Dupuis, Pierre
DesMarais, J.-N. Drapeau and Gagliardi, it was

That said report be adopted.

And, a debate arising, Councillor Lafaille, seconded by Councillor Mathieu submitted then the following motion:

"That this Council form a committee composed of Councillors and certain heads of Municipal department to study the snow removal question in Montréal."

His Worship the Mayor stated that he could not accept this motion and suggested that Councillors Lafaille and Mathieu present it as a notice of motion.

And, another debate arising,

LUNDI, le 3 MARS 1958

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers Hanley, Leroux et
Lessard, il est

RESOLU:- que ce Conseil se forme en Comité plénier pour continuer l'étude du rapport
du Comité exécutif présentement devant le Conseil.

Son Honneur le maire désigne le conseiller Lafaille, chef du Conseil,
pour présider ledit Comité et il quitte le fauteuil.

EN COMITÉ PLENIER

Le Comité plénier continue l'étude dudit rapport à l'effet d'opérer
le virement de certains crédits, nécessaires pour l'enlèvement de la neige.
A ce moment, MM. L.-P. Cabana, directeur du service de la voie publique et
G.-D. Vanier, surintendant de la division administrative du même service,
entrent dans la salle des délibérations et fournissent certains renseigne-
ments.

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Saulnier,
Appuyée par le conseiller Pierre DesMarais,
il est

RESOLU:- que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte progrès.

Son Honneur le maire reprend le fauteuil.

EN CONSEIL

Le conseiller Lafaille, président du Comité plénier, fait rapport
que ledit Comité a étudié le rapport du Comité exécutif présentement devant
le Conseil et qu'il rapporte progrès.

Il est alors

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller Pierre DesMarais,

Que la présente séance soit suspendue jusqu'à 8 heures 30 du soir,
ce jour, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Et, un débat s'engageant, à consentement unanime des membres présents,
les conseillers Lafaille et Pierre DesMarais retirent leur motion.

La motion principale à l'effet d'adopter le rapport présentement
à l'étude étant alors mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence. (Le conseiller Meunier dissident)

Son Honneur le maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité
requise pour son adoption selon la charte de la Cité, étant la majorité des
membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

MONDAY, MARCH 3rd, 1958

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors Hanley, Leroux
and Lessard, it was

that this Council resolve itself into Committee of the Whole to continue
the study of the report from the Executive Committee now before Council.

His Worship the Mayor designated Councillor Lafaille, Leader of
Council, to preside said Committee and left the Chair.

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the Whole continued the study of said report to
effect the transfer of certain credits necessary for snow removal.
At that moment, Messrs. L.-P. Cabana, Director of the Roads Department
and G.-D. Vanier, superintendent of the administrative division of the
same department, entered the Council Room and furnished certain information.

And, a debate arising,

On motion of Councillor Saulnier,
Seconded by Councillor Pierre DesMarais,
it was

that the Committee of the Whole now rise and report progress.

His Worship the Mayor resumed the Chair.

IN COUNCIL

Councillor Lafaille, Chairman of the Committee of the Whole, reported
that said Committee had studied the report from the Executive Committee
now before Council and reported progress.

It was then

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Pierre DesMarais,

That the present meeting be suspended until 8:30 o'clock p.m., this
day, to continue the study of the present order of the day.

And, a debate arising, by unanimous consent of the members present,
Councillors Lafaille and Pierre DesMarais withdrew their motion.

The main motion to adopt the report now under study being put, it
was adopted and it was
accordingly. (Councillor Meunier dissenting)

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority
required for its adoption according to the Charter of the City, being the
majority of the members present, but at least 34 affirmative votes.

LUNDI, le 3 MARS 1958

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Pierre DesMarais,

Le Conseil s'adjourne au MARDI, le 4 mars 1958, à 3 heures de
l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

G. Langpre

Je donne mon assentiment et
j'appose ma signature aux
résolutions, etc. contenues
dans ce procès-verbal.

Saint-Dominique

MAIRE,

Saint-Dominique

MAIRE.

MONDAY, MARCH 3rd, 1958

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Pierre DesMarais,

Council adjourned until TUESDAY, March 4th, 1958, at 3 o'clock in
the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

I am giving my assent and
I am affixing my signature
to the resolutions, etc.
contained in these minutes.

G. Langpre

CITY CLERK.

Saint-Dominique

MAYOR,

Saint-Dominique

MAYOR.

SEANCE REGULIERE AJOURNEE

tenue MARDI, le 4 mars 1958 à
3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honour le maire l'honorable sénateur Mr Sarto Fournier, au fauteuil;

Les conseillers J.-M. Savignac, Rochon, Hamelin, O'Flaherty, Hanley, J.-O. Asselin, Dupuis, McDougall, Vanier, Pierre Desmarais, Lauriault, Lafaille, Lortie, J.-H. Drapau, Murphy, Laverdure, Lépine, Lévesque, M. Despatis, English, Samzain, Goulet, Brisebois, Loiselle, E.-T. Asselin, Gagliard, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Mayer, Aronoff, R. Savignac, Labelle, Tozzi, Cloutette, A. Desmarais, Guilbeault, Bonnier, M.-W. Hayes, Meunier, Angers, Marchand, Laberge, Sutinier, Siguin, Letellier de St-Just, Boire, Pélquin, David, Leroux, Lecours, A. Despatis, Nondor, Langlois, Pugsley, Collette, Dery, G. Brown, Davidson, Cummings, Shalinsky, Snyder, Dubrovsky, Mathieu, Laroche, Desjardins, Landry, Roy, Bégin, Mayrand, Corbeil, Bourque, Géillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Bruneau, Mrs. Saul Hayes, Lalonde, Robert, Bourret, Laporte et Savage.

-o-o-o-o-o-

Au début de la séance, le conseiller Lafaille, appuyé par le conseiller J.-M. Savignac demande au Conseil la permission de soumettre la motion suivante:

"ATTENDU que depuis quelque temps déjà une lutte sans merci a été entreprise contre les journaux et publications obscènes;

ATTENDU que les autorités religieuses de diverses dénominations ont, il y a quelques jours à peine, signé une déclaration conjointe signalant à l'attention de la population de Montréal et de la Province la portée de tout le tort moral que ces journaux et publications causent aux âmes et consciences de la population;

ATTENDU que de tels journaux et publications causent leurs ravages surtout parmi notre belle jeunesse;

ATTENDU que le règlement de la Cité de Montréal no 1025, modifié par le règlement no 2129, défend l'affichage, la distribution et l'impression de toutes images montrant le nu ou le semi-nu;

ATTENDU que les articles 207 et suivants du Code criminel défendent la publication, la distribution et l'impression de toute littérature obscene au Canada;

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de donner des instructions sévères au service de la police, afin que ces lois et règlements soient appliqués rigoureusement et sans hésitation dans les limites de la Cité de Montréal."

Et, un débat s'engageant, Son Honour le maire déclare ne pouvoir accepter la présentation de cette motion et suggère aux conseillers Lafaille et J.-M. Savignac de la présenter comme avis de motion.

ORDRE DU JOUR

Du consentement unanime des membres présents, le Conseil procède à l'étude des articles 9 à 69 inclusivement de l'ordre du jour.

NOTE: Cette résolution a été approuvée par la Commission municipale de Québec

1.- Les articles 9 à 69 inclusivement de l'ordre du jour étant lus pour prendre en délibération les rapports suivants du Comité exécutif:

le 10 MAR 1958

(Pour rapports voir pages 189 volume 51 des rapports)
215

ADJOURNED REGULAR MEETING

held on TUESDAY, March 4th, 1958
at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Honorable Senator Sarto Fournier, in the Chair:

Councillors J.-M. Savignac, Rochon, Hamelin, O'Flaherty, Hanley,

(for names, see opposite page)

-o-o-o-o-o-o-o-

At the beginning of the meeting, Councillor Lafaille, seconded by Councillor J.-M. Savignac requested Council the permission to submit the following motion:

"WHEREAS, for some time past, a relentless campaign has been waged against obscene periodicals and publications;

WHEREAS the religious authorities of several denominations only a few days ago signed a joint declaration drawing the attention of the people of Montréal and of the Province to the extent of the moral harm done by these publications to the minds and consciences of the public;

WHEREAS such publications are especially damaging to our precious youth;

WHEREAS City By-law No. 1025, amended by By-law No. 2129, prohibits posting, distribution and printing of all pictures of the nude or semi-nude;

WHEREAS Article 207 and following of the Criminal Code prohibit the publication, distribution and printing of all such obscene literature throughout Canada;

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of giving stern directions to Police Department to the effect that these laws and By-laws be rigorously applied without hesitancy, within the limits of the City of Montréal."

And, a debate arising, His Worship the Mayor stated that he could not accept this motion and suggest That Councillors Lafaille and J.-M. Savignac present it as a notice of motion.

ORDER OF THE DAY

By unanimous consent of the members present, Council proceeded to study articles 9 to 69 inclusive of the order of the day.

1.- Articles 9 to 69 inclusive of the order of the day being read to consider the following reports from the Executive Committee:

MARDI, le 4 MARS 1958

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-M. Savignac, M.-W. Hayes,
Dupuis, Pierre DesMarais, J.-N. Drapeau et
Gagliardi, il est

RÉSOLU:- que lesdits rapports soient adoptés.

Son Honneur le maire déclare les 61 rapports ci-dessus adoptés, la majorité requise pour leur adoption selon la charte de la Cité, étant la majorité des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

2.- L'article 4 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération les rapports du Comité exécutif concernant le budget de l'exercice 1958-59.

(Pour rapport 117200 voir page 178 volume 51 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers J.-M. Savignac, M.-W. Hayes,
Dupuis, Pierre DesMarais, J.-N. Drapeau et
Gagliardi,

Que le rapport du Comité exécutif constituant l'article 4a de l'ordre du jour soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Lauriault,

Le Conseil s'adjourne au MERCREDI, le 5 mars courant, à 3 heures 30 de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

E. Langpre

Je donne mon assentiment et
j'appose ma signature aux
résolutions, etc. contenues
dans ce procès-verbal.

Sart-Tremblay
MAIRE,

Sart-Tremblay
MAIRE.

TUESDAY, MARCH 4th, 1958

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-M. Savignac,
M.-W. Hayes, Dupuis, Pierre DesMarais,
J.-N. Drapeau and Gagliardi, it was

RESOLVED:- that said reports be adopted.

His Worship the Mayor declared the 61 above reports adopted, the majority required for its adoption according to the Charter of the City, being the majority of the members present, but at least 34 affirmative votes.

2.- Article 4 of the order of the day being read to consider the reports from the Executive Committee concerning the budget for the fiscal year 1958-59.

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-M. Savignac,
M.-W. Hayes, Dupuis, Pierre DesMarais,
J.-N. Drapeau and Gagliardi,

That the report from the Executive Committee constituting Article 4a of the order of the day be adopted.

And, a debate arising,

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Lauriault,

Council adjourned until WEDNESDAY, March 5th instant, at 3:30 o'clock in the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

I am giving my assent and
I am affixing my signature
to the resolutions, etc.
contained in these minutes.

E. Langpre

CITY CLERK.

Sart-Tremblay

MAYOR,

Sart-Tremblay

MAYOR.

SEANCE RENDEUE AJOURNEE

tenue MERCRIDI, le 5 MARS 1958
à 3 heures 30 de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le maire l'honorable sénateur Mr Sarto Fournier, au fauteuil;

Les conseillers J.-M. Savignac, Rochon, Hamelin, O'Flaherty, Hanley, J.-O. Asselin, Dupuis, McDougall, Vanier, Pierre Desmarais, Lauriault, Lafaille, Lortie, J.-N. Drapeau, Murphy, Laverdure, Lépine, Lévesque, M. Despatis, Goulet, Brisebois, Loiselle, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Charles C. Brown, Mayer, Arenoff, R. Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Guilbeault, Bonnier, M.-W. Hayes, Montpetit, Hennier, Angers, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Boire, Pélquin, David, Leroux, Lecours, A. Despatis, Mondor, Langlois, Pugsley, Collette, Diry, Davidson, Cummings, Shainsky, Snyder, Mathieu, LaRoche, Desjardins, Lemieux, Quintal, Roy, Bégin, Corbeil, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Mrs. Saul Hayes, Lalonde, Robert, Bourret, Laporte et Savage.

-o-o-o-o-o-

Au début de la séance, Son Honneur le maire invite l'honorable Lester B. Pearson, chef du parti libéral fédéral, à entrer dans la salle des délibérations. Il lui souhaite la plus cordiale bienvenue au nom de la population de Montréal à l'occasion de son séjour parmi nous et l'invite à parler.

Ce dernier remercie Son Honneur le maire et le Conseil du chaleureux accueil qu'ils lui ont accordé et des paroles élogieuses prononcées à son égard. Il exprime ses sentiments aux électeurs de Montréal.

Son Honneur le maire quitte ensuite le fauteuil pour reconduire l'honorable L.B. Pearson et sa suite qui sont venus rendre visite aux montréalais.

Le conseiller Laberge, maire suppléant, prend alors le fauteuil.

ORDRE DU JOUR

1.- Le Conseil reprend l'étude de l'article 4 de l'ordre du jour concernant le budget de l'exercice 1958-59 laissée en suspens à la séance ajournée du 4 mars courant.

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Gagliardi,
Appuyée par les conseillers M.-W. Hayes et J.-M.
Savignac, il est

RESOLU:- que la présente séance soit suspendue jusqu'à 8 heures 30 du soir, ce jour, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Et, advenant 8 heures 30 du soir, ce jour.

ADJOURNED REGULAR MEETING

held on WEDNESDAY, MARCH 5th, 1958
at 3:30 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Honorable Senator Sarto Fournier, in the Chair;

Councillors J.-M. Savignac,

(for names, see opposite page)

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

At the beginning of the meeting, His Worship the Mayor invited Honorable Lester B. Pearson, Leader of the Federal Liberal Party to enter the Council Room. He offered him a most cordial welcome on behalf of the population of Montréal on the occasion of his stay among us and invited him to address the meeting.

The latter thanked His Worship the Mayor and the Council for the hearty welcome they had given him and for the words of praise addressed to him. He expressed his feelings to the electors of Montréal.

His Worship the Mayor then left the Chair to accompany Honorable L.B. Pearson and his following who came to pay a visit to the population of Montréal.

Councillor Laberge, Acting Mayor, then took the Chair.

ORDER OF THE DAY

1.- Council resumed consideration of article 4 of the order of the day concerning the budget for the fiscal year 1958-59 left in abeyance at the adjourned meeting of March 4th instant.

And, a debate arising,

On motion of Councillor Gagliardi,
Seconded by Councillors M.-W. Hayes and
J.-M. Savignac, it was

RESOLVED:- that the present meeting be suspended until 8:30 o'clock p.m., this day, to continue the study of the present order of the day.

And, at 8:30 o'clock p.m., this day,

MERCREDI, le 5 MARS 1958

Les conseillers J.-M. Savignac, Rochon, Hamelin, O'Flaherty, J.-O. Asselin, Dupuis, Vanier, Pierre Desmarais, Lauriault, Lafaille, Lortie, J.-M. Drapeau, Murphy, Lavendre, Lépine, M. Despatis, Goulet, Brisebois, Archambault, Gagliardi, Provost, Bertrand, Hanson, Lessard, Charles C. Brown, Mayer, Aronoff, R. Savignac, Labelle, Tozzi, Cloutette, A. Desmarais, Guilbeault, Bonnier, M.-W. Hayes, Montpetit, Meunier, Angers, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Boire, Pélquin, David, Leroux, Leclerc, A. Despatis, Mondor, Langlois, Pugsley, Collette, Déry, Cummings, Shalinsky, Snyder, Mathieu, LaRoche, Desjardins, Quintal, Roy, Bégin, Mayrand, Corbeil, Bourque, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Mrs. Saul Hayes, Lalonde, Robert, Bourret, Laporte et Savage étant présents, le Conseil reprend sa séance.

En l'absence de Son Honneur le maire, le conseiller Laberge, maire suppléant, occupe le fauteuil.

Le Conseil continue l'étude de l'article 4 de l'ordre du jour concernant le budget de l'exercice 1958-59 laissée en suspens à l'adjournement de la séance tenue cet après-midi.

Et, un débat s'engageant,

Le maire suppléant quitte le fauteuil et y est remplacé par Son Honneur le maire.

Et, un autre débat s'engageant, Son Honneur le maire quitte le fauteuil et y est remplacé par le conseiller Sigouin.

Le débat continue et il est alors

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Pierre Desmarais,

RESOLU:- que le Conseil s'adjurne au JEUDI, le 6 mars courant, à 3 heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

C. Longpré

Je donne mon assentiment et
j'appose ma signature aux
résolutions, etc. contenues
dans ce procès-verbal.

Sarto Sommer
MAIRE,
Sarto Sommer
MAIRE.

WEDNESDAY, MARCH 5th, 1958

Councillors J.-M. Savignac,

(for names, see opposite page)

and Savage being present, Council resumed its meeting.

In the absence of His Worship the Mayor, Councillor Laberge, Acting Mayor, took the Chair.

Council continued study of article 4 of the order of the day concerning the budget for the fiscal year 1958-59 left in abeyance at the adjournment of the meeting held this afternoon.

And, a debate arising,

The Acting Mayor left the Chair and was replaced by His Worship the Mayor.

And, another debate arising, His Worship the Mayor left the Chair and was replaced by Councillor Sigouin.

The debate continued and it was then

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Pierre Desmarais,

RESOLVED:- that this Council adjourn until THURSDAY, March 6th instant, at 3 o'clock in the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

I am giving my assent and
I am affixing my signature
to the resolutions, etc.
contained in these minutes.

C. Longpré
CITY CLERK.

Sarto Sommer
MAYOR,
Sarto Sommer
MAYOR.

SEANCE REGULIÈRE AJOURNÉE

tenue JEUDI, le 6 MARS 1958
à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRÉSENTS: Son Honour le maire l'honorable sénateur M. Sarto Fournier, au fauteuil;

Les conseillers J.-M. Savignac, Rochon, Hamelin, O'Flaherty, J.-O. Asselin, Dupuis, McDougall, Vanier, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Lortie, J.-N. Drapeau, Murphy, Laverdure, Lépine, Lévesque, M. Despatis, Goulet, Brisebois, Loiselle, E.-T. Asselin, Gagliardi, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Mayer, Aronoff, Labelle, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Bonnier, M.-W. Hayes, Montpetit, Meunier, Angers, Marchand, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Boire, Pélquin, David, Leroux, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Pugsley, Collette, Déry, G. Brown, Davidson, Cummings, Shalinsky, Snyder, Mathieu, LaRoche, Desjardins, Roy, Bégin, Mayrand, Corbeil, Bourque, Landes, Sauvageau, Bouland, Mrs. Saul Hayes, Robert, Bourret, Laporte et Savage.

ORDRE DU JOUR

1.- Le Conseil reprend l'étude de l'article 4 de l'ordre du jour concernant le budget de l'exercice 1958-59 laissée en suspens à la séance adjournée du 5 mars courant.

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Pierre DesMarais,

Le Conseil s'adjourne au VENDREDI, le 7 mars courant, à 2 heures 45 de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

E. Longpré

Je donne mon assentiment et
j'appose ma signature aux
résolutions, etc. contenues
dans ce procès-verbal.

Sarto Fournier
MAIRE,
Sarto Fournier
MAIRE.

ADJOURNED REGULAR MEETING

held THURSDAY, MARCH 6th, 1958
at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Honorable Senator Sarto Fournier, in the Chair;

Councillors J.-M. Savignac, Rochon, Hamelin, O'Flaherty, J.-O. Asselin, Dupuis, McDougall, Vanier, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Lortie, J.-N. Drapeau, Murphy, Laverdure, Lépine, Lévesque, M. Despatis, Goulet, Brisebois, Loiselle, E.-T. Asselin, Gagliardi, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Mayer, Aronoff, Labelle, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Bonnier, M.-W. Hayes, Montpetit, Meunier, Angers, Marchand, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Boire, Pélquin, David, Leroux, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Pugsley, Collette, Déry, G. Brown, Davidson, Cummings, Shalinsky, Snyder, Mathieu, LaRoche, Desjardins, Roy, Bégin, Mayrand, Corbeil, Bourque, Landes, Sauvageau, Bouland, Mrs. Saul Hayes, Robert, Bourret, Laporte and Savage.

ORDER OF THE DAY

1.- Council resumed consideration of article 4 of the order of the day concerning the budget for the fiscal year 1958-59 left in abeyance at the adjourned meeting of March 5th, instant.

And, a debate arising,

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Pierre DesMarais,

Council adjourned until FRIDAY, March 7th instant, at 2:45 o'clock in the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

I am giving my assent and
I am affixing my signature
to the resolutions, etc.
contained in these minutes.

E. Longpré

CITY CLERK.

Sarto Fournier
MAYOR,
Sarto Fournier
MAYOR.

SEANCE REGLIERE AJOURNEE

tenue VENDREDI, le 7 MARS 1958
à 2 heures 45 de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le maire l'honorable sénateur Me Sarto Fournier, au fauteuil;

Les conseillers J.-M. Savignac, Rochon, Hamelin, O'Flaherty, J.-O. Asselin, Dupuis, McDougall, Vanier, Pierre DesMarais, Lauriault, Lafaille, Lortie, J.-N. Drapeau, Murphy, Laverdure, Lépine, Lévesque, M. Despatis, English, Goulet, Brisebois, Loiselle, E.-T. Asselin, Gagliardi, E. Pigeon, Provost, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Mayer, Aronoff, R. Savignac, Labelle, Tozzi, Cloutette, A. Desmarais, Guibault, Bonnier, M.-W. Hayes, Montpetit, Meunier, Angers, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Boire, Péloquin, David, Leroux, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Pugsley, Collette, Dery, G. Brown, Davidson, Cummings, Singer, Shalinsky, Snyder, LaRoche, Desjardins, Quintal, Roy, Mayrand, Corbeil, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Mrs. Saul Hayes, Lalonde, Robert, Bourret, Laporte et Savage.

ORDRE DU JOUR

1.- Le Conseil reprend l'étude de l'article 4 de l'ordre du jour concernant le budget de l'exercice 1958-59 laissée en suspens à la séance ajournée du 6 mars courant.

Et, un débat s'engageant,

Le président du Comité exécutif demande ici la permission au Conseil de soumettre le rapport suivant du Comité exécutif à l'effet d'autoriser ce dernier à emprunter temporairement jusqu'à concurrence de \$ 20,000,000 en anticipation de la perception du revenu:

(Pour rapport //7200 voir page 177 volume 57 des rapports)

Et, un débat s'engageant, cette permission est accordée et il est alors

Proposé par le conseiller Lafaille,
 Appuyée par les conseillers J.-M. Savignac, M.-W. Hayes,
 Dupuis et Gagliardi,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un autre débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Pierre DesMarais,
 Appuyée par le conseiller J.-N. Drapeau,
 il est

RESOLU:- que le Conseil se forme en Comité plénier pour étudier ledit rapport.

Son Honneur le maire désigne le conseiller Lafaille, chef du Conseil, pour présider ledit Comité et il quitte le fauteuil.

EN COMITE PLENIER

Le Comité plénier continue l'étude dudit rapport à l'effet d'autoriser le Comité exécutif à emprunter temporairement jusqu'à concurrence de \$ 20,000,000, en anticipation de la perception du revenu. A ce moment, M. L. Robege, directeur des finances, entre dans la salle des délibérations et fournit certains renseignements.

ADJOURNED REGULAR MEETING

held FRIDAY, March 7th, 1958
at 2:45 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Honorable Senator Sarto Fournier, in the Chair;

Councillors J.-M. Savignac,

(for names, see opposite page)

ORDER OF THE DAY

1.- Council resumed consideration of article 4 of the order of the day concerning the budget for the fiscal year 1958-59 left in abeyance at the adjourned meeting of March 6th instant.

And, a debate arising,

The Chairman of the Executive Committee here asked the permission of Council to submit the following report from the Executive Committee to authorize the latter to borrow temporarily up to \$20,000,000 in anticipation of revenue collection:

And, a debate arising, this permission was granted and it was then

Moved by Councillor Lafaille,
 Seconded by Councillors J.-M. Savignac, M.-W. Hayes, Dupuis and Gagliardi,

That said report be adopted.

And, another debate arises,

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
 Seconded by Councillor J.-N. Drapeau,
 it was

RESOLVED:- that Council resolve itself into Committee of the Whole to study said report.

His Worship the Mayor designated Councillor Lafaille, Leader of Council, to preside said Committee and left the Chair.

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the Whole continued the study of said report to authorize the Executive Committee to borrow temporarily up to \$20,000,000 in anticipation of revenue collection. At that moment, Mr. L. Robege, Director of Finance, entered the Council Room and furnished certain information.

VENDREDI, le 7 MARS 1958

Il est alors

Proposé en amendement par le conseiller
 Pierre DesMarais,
 Appuyé par le conseiller J.-N. Drapeau,

Que le montant de \$ 20,000,000 inscrit dans le rapport du Comité exécutif présentement devant ce Comité plénier soit réduit à \$ 10,000,000.

Et, un autre débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller
 Pierre DesMarais,
 Appuyée par le conseiller J.-N. Drapeau,
 il est

RESOLU:-

que l'étude dudit rapport soit différée.

Sur la proposition du conseiller
 Pierre DesMarais,
 Appuyée par le conseiller J.-N. Drapeau,
 il est

RESOLU:-

que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte progrès.

Son Honneur le maire reprend le fauteuil.

EN CONSEIL

Le conseiller Lafaille, président du Comité plénier, fait rapport que ledit Comité a étudié ledit rapport et qu'il rapporte progrès.

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
 Appuyée par le conseiller Lauriault,
 il est

RESOLU:-

que le Conseil se forme de nouveau en Comité plénier pour étudier les rapports du Comité exécutif concernant le budget de l'exercice 1958-59.

Son Honneur le maire désigne le conseiller Lafaille, chef du Conseil, pour présider ledit Comité et il quitte le fauteuil.

EN COMITÉ PLENIER

Le Comité plénier procède alors à l'étude du budget de l'exercice 1958-59. A ce moment, MM. L.-P. Cabana, directeur du service de la voie publique et G.-D. Vanier, surintendant de la division administrative du même service, entrent dans la salle des délibérations et fournissent certains renseignements.

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Mayer,
 Appuyée par le conseiller A. Desmarais, il est

RESOLU:-

que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte progrès.

Son Honneur le maire reprend le fauteuil.

FRIDAY, MARCH 7th, 1958

It was then

Moved in amendment by Councillor
 Pierre DesMarais,
 Seconded by Councillor J.-N. Drapeau,

That the amount of \$20,000,000 entered in the report from the Executive Committee now before the Committee of the Whole be reduced to \$10,000,000.

And, another debate arising,

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
 Seconded by Councillor J.-N. Drapeau, it was

RESOLVED:-

that consideration of said report be deferred.

On motion of Councillor Pierre DesMarais,
 Seconded by Councillor J.-N. Drapeau,
 it was

RESOLVED: that the Committee of the Whole now rise and report progress.

His Worship the Mayor resumed the Chair.

IN COUNCIL

Councillor Lafaille, Chairman of the Committee of the Whole reported that Committee had studied said report and that it reported progress.

And, a debate arising,

On motion of Councillor Lafaille,
 Seconded by Councillor Lauriault,
 it was

RESOLVED:-

that this Council resolve itself into Committee of the Whole to study the reports from the Executive Committee concerning the budget for the fiscal year 1958-59.

His Worship the Mayor designated Councillor Lafaille, Leader of Council, to preside said Committee and left the Chair.

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the Whole then proceeded with the study of the budget for the fiscal year 1958-59. At that moment, Messrs. L.P. Cabana Director of the Roads Department and G.D. Vanier, Superintendant of the administrative division of the same department, entered the Council Room and furnished certain information.

And, a debate arising,

On motion of Councillor Mayer,
 Seconded by Councillor A. Desmarais, it was

RESOLVED:- that the Committee of the Whole now rise and report progress.

His Worship the Mayor resumed the Chair.

VENDREDI, le 7 MARS 1958

EN CONSEIL

Le conseiller Lafaille, président du Comité plénier, fait rapport que ledit Comité a étudié le budget de l'exercice 1958-59 et qu'il rapporte progrès.

Sur la proposition du conseiller
Lafaille,
Appuyée par le conseiller Clouette,

Le Conseil s'adjourne au LUNDI, le 10 mars courant, à 3 heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

E. Langpre

Je donne mon assentiment et
j'appose ma signature aux
résolutions, etc. contenues
dans ce procès-verbal.

Saint-François
MAIRE,
Saint-François
MAIRE.

FRIDAY, MARCH 7th, 1958

IN COUNCIL

Councillor Lafaille, Chairman of the Committee of the Whole, reported that said Committee had studied the budget for the fiscal year 1958-59 et that it reported progress.

On motion of Councillor
Lafaille,
Seconded by Councillor Clouette,

Council adjourned until MONDAY, March 10th, instant, at 3 o'clock in the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

I am giving my assent and
I am affixing my signature
to the resolutions, etc.
contained in these minutes.

E. Langpre
CITY CLERK.

Saint-François
MAYOR,
Saint-François
MAYOR.

SEANCE REGULIÈRE AJOURNÉE

tenue LUNDI, le 10 mars 1958
à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRÉSENTS: Son Honneur le maire l'honorable sénateur Me Sarto Fournier, au fauteuil;

Les conseillers J.-M. Savignac, Rochon, Hamelin, O'Flaherty, Hanley, J.-C. Asselin, Dupuis, McDougall, Vanier, Kolber, Pierre Desmarais, Lauriault, Lafaille, Lortie, J.-N. Drapeau, Laverdure, Lépine, Lévesque, M. Despatis, English, Goulet, Brisebois, Loiselle, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, E. Pigeon, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Mayer, Labelle, Tozzi, Cloutette, A. Desmarais, Guilbeault, Bonnier, Murray W. Hayes, Montpetit, Meunier, Angers, Laberge, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Boire, Pélquin, Leroux, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Pugsley, Collette, Déry, G. Brown, Davidson, Cummings, Singer, Shalinsky, Snyder, Dubrovsky, Mathieu, Desjardins, Quintal, Roy, Bégin, Mayrand, Corbeil, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Mrs. Saul Hayes, Lalonde, Robert, Bourret, Laporte et Savage.

Question de privilège

Le conseiller Meunier se lève sur une question de privilège pour protester contre le fait qu'à la suite de son allusion à certains journaux jaunes, qui ont été déclarés immoraux par les autorités religieuses, sont encore en vente dans l'hôtel de ville.

Il donne lecture d'une résolution passée par le Comité exécutif le 6 mars 1958, à l'effet

"de donner aux avocats de la Cité instruction de faire rapport au Comité exécutif, dans le plus bref délai possible, sur tous les moyens qu'il conviendrait de prendre pour combattre efficacement la littérature obscène, et ce, afin d'appuyer les récentes campagnes des autorités religieuses à ce sujet."

Il donne aussi lecture des passages suivants du sermon qu'a prononcé le Cardinal Paul-Emile Léger, le 9 mars 1958, en l'église St-Henri, à l'occasion du 75ième anniversaire de la fondation des Ligues du Sacré-Cœur.

" Le Cardinal Paul-Emile Léger a vivement dénoncé une fois de plus la littérature obscène qu'il a qualifiée "de cloaque d'immondices".

" Je condamne ces feuilles jaunes, au nom de la puissance spirituelle qui m'a été conférée par l'onction pontificale et comme l'évêque de Prato, j'accepte d'être traîné devant les tribunaux civils plutôt que de me taire."

" Les feuilles obscènes, depuis quelques semaines, essaient de camoufler leur turpitude et de soustraire aux condamnations épiscopales en citant de larges extraits des allocutions pontificales. Traîner le nom du vicaire de Jésus-Christ dans un tel cloaque d'immondices est un sacrilège qui attirera sur les auteurs de ces feuilles les châtiments divins."

Il déclare que tous les membres du Conseil sont élus par le peuple et donc responsables au peuple. Il croit qu'il se doit d'attirer l'attention des autorités municipales, car son honneur est en jeu, par suite des remarques qu'il a entendues de ses électeurs à l'effet que le Conseil ne fait rien pour faire cesser la vente de ces journaux.

ADJOURNED REGULAR MEETING

held on MONDAY, March 10th, 1958
at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Honorable Senator Sarto Fournier, in the Chair;

Councillors J.-M. Savignac,

(for names, see opposite page)

Question of privilege

Councillor Meunier rose to a question of privilege to protest against the fact that following his allusion to certain "Yellow Newspapers" which have been declared immoral by the religious authorities and are still being sold in the City Hall

He read a resolution passed by the Executive Committee on March 6th, 1958, to

"Instruct the City Attorneys to report to the Executive Committee, with the least possible delay, on all the means it would be advisable to take to combat efficiently obscene literature, and this, in order to support the recent campaigns of the religious authorities in this respect."

He also read the following excerpts of the sermon given by Paul-Emile Cardinal Léger, on March 9th, 1958, in St. Henri Church, on the occasion of the 75th Anniversary of the foundation of the Sacred Heart Leagues.

"Paul-Emile Cardinal Léger has vehemently denounced once more the obscene literature which he has called "sewers of filth"."

" I condemn these yellow newspapers, in the name of the spiritual power invested upon me by the Pontifical Anointment and like the Bishop of Prato, I accept to be brought before the Civil Courts rather than remain silent."

" The obscene sheets try, since a few weeks, to camouflage their depravity and to escape episcopal condemnations by citing long extracts from pontifical addresses. To drag the name of the Vicar of Jesus-Christ in such sewers of filth is a sacrilege which will bring divine punishment on the authors of such sheets."

He stated that all the members of Council were elected by the people and were accordingly responsible to the people. He believed that it was his duty to draw the attention of the municipal authorities, as his honor was at stake, as a result of remarks made to him by his electors to the effect that Council had done nothing to have the sale of these newspapers stopped.

LUNDI, le 10 MARS 1953

Il termine en disant qu'il ne se contente pas d'une simple déclaration du Comité exécutif à l'effet que le Contentieux municipal sera consulté sur les moyens qu'il convient de prendre pour combattre efficacement la littérature obscène, quand toute la population sait ce qu'il faudrait faire. Devra-t-on attendre que les autorités religieuses se présentent devant le Conseil pour agir?

Il dépose alors sur le bureau la liste des journaux que les Ligues du Sacré-Cœur jugent obscènes ou à scandale.

Le conseiller Lafaille demande à Son Honneur le maire s'il pourra répondre à cette déclaration.

Son Honneur le maire déclare que les conseillers sont hors d'ordre, à moins que le conseiller Meunier demande le consentement unanime du Conseil.

Le conseiller Lafaille soulève un point d'ordre déclarant que toute cette discussion est hors d'ordre, vu qu'elle n'est pas permise par les règles du Conseil. Il a déjà, à une phase antérieure de cette séance, proposé dans le même sens que les déclarations du conseiller Meunier, une motion qui fut refusée par ce Conseil. Il demande en conséquence au conseiller Meunier, ainsi qu'au Conseil, la permission de soumettre de nouveau la motion qu'il a tenté de présenter la semaine dernière.

Représenant la parole, le conseiller Meunier déclare qu'il n'a pas l'intention de soulever un débat sur la moralité, mais suggère aux autorités municipales de faire saisir par la police les prochains numéros des journaux jaunes, condamnés par les autorités religieuses de la province de Québec, car il ne veut pas que ses propres enfants et ceux des autres pères de la métropole soient affectés par ces feuilles à scandale.

Du consentement unanime du Conseil, la motion suivante est alors soumise:

"ATTENDU que depuis quelque temps déjà s'est engagée une lutte contre les journaux et publications obscènes;

ATTENDU que les autorités religieuses de diverses dénominations ont récemment signé une déclaration conjointe soulignant que "le progrès matériel de la ville de Montréal a été accompagné par une tentative ouverte et flagrante d'inonder le public de journaux, de revues, d'écrits et de spectacles de toutes sortes, capables, si l'on n'y met un frein, d'amener la corruption de toute une génération.";

ATTENDU que cette déclaration met à jour tous les ravages qui peuvent affecter notre belle jeunesse;

ATTENDU que les articles 207 et suivants du Code Criminel défendent la publication, la distribution et l'impression de toute littérature obscène au Canada;

ATTENDU que le règlement de la Cité de Montréal no 1025, modifié par le règlement no 2129, défend l'affichage, la distribution et l'impression de toutes images montrant le nu ou le semi-nu;

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller Lauriault,

QUE le Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de donner des instructions sévères au service de la police, afin que ces lois et règlements soient appliqués rigoureusement et sans hésitation dans les limites de la Cité de Montréal."

Et, un débat s'engageant, il est

MONDAY, MARCH 10th, 1953

He ended by stating that he was not satisfied with a simple statement of the Executive Committee to the effect that the City Law Department would be consulted on the means deemed advisable to combat obscene literature efficiently, while the population knows what should be done. Should we wait to act until the religious authorities come before Council.

He tabled the list of newspapers which the Sacred Heart Leagues deemed to be obscene or scandalous.

Councillor Lafaille asked His Worship the Mayor if he could answer this statement.

His Worship the Mayor stated that the Councillors were out of order unless Councillor Meunier asked the unanimous consent of the Council.

Councillor Lafaille rose to a point of order to state that this discussion was out of order as it was not permitted and was not within the Rules of Council. He had already moved at a previous phase of this meeting a motion in the spirit of the statement of Councillor Meunier and that motion was refused by this Council. He asked accordingly of Councillors Meunier and of Council permission to submit again the motion which he had tried to present last week.

Taking the floor again, Councillor Meunier stated that it was not his intention to provoke a debate on morality, but suggested to the municipal authorities to have the Police seize the coming editions of the yellow newspapers condemned by the religious authorities of the Province of Québec, as he did not want his own children as well as those of other fathers of the Metropolis to be affected by these scandalous sheets.

By unanimous consent of Council, the following motion was then submitted:

"WHEREAS, for some time past, a relentless campaign has been waged against obscene periodicals and publications;

WHEREAS the religious authorities of several denominations have signed a joint declaration stating that "the material progress of the City of Montréal has been accompanied by an open and flagrant attempt to flood the public with newspapers, magazines, writings and spectacles of all kinds, apt, if they are not checked, to cause the corruption of a whole generation;

WHEREAS this statement brings to light all the ravages which may affect the youth of our City;

WHEREAS Article 207 and following of the Criminal Code prohibit the publication, distribution and printing of all such obscene literature throughout Canada;

WHEREAS City By-law No. 1025, amended by By-law No. 2129, prohibits postings, distribution and printing of all pictures of the nude or semi-nude;

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Lauriault,

THAT the Executive Committee be requested to consider the advisability of giving definite directions to the Police Department to the effect that these laws and by-laws be rigidly applied without hesitancy, within the limits of the City of Montréal";

And, a debate arising, it was

LUNDI, le 10 MARS 1958

Proposé en amendement par le conseiller
Laberge,
Appuyé par les conseillers M.-W. Hayes et
Lortie,

Que la motion présentement à l'étude soit modifiée de façon à y ajouter ce qui suit:

"QUE le Comité exécutif soit également prié d'étudier l'opportunité de former un comité permanent comprenant des représentants des autorités civiles, religieuses et du public en général, afin de suivre la marche de cette épuration et de donner au Contentieux municipal, des instructions d'étudier tous les moyens à prendre pour opérer un nettoyage permanent de cette littérature obscène".

Et, un autre débat s'engageant, il est

Proposé en sous-amendement par le conseiller
Saulnier,
Appuyé par le conseiller Meunier,

Que la motion actuellement à l'étude soit modifiée de façon à y ajouter les mots suivants:

"et que le directeur du service de la police soit prié de faire rapport chaque mois du progrès de son action dans ce domaine".

Le sous-amendement et l'amendement étant mis aux voix, ils sont adoptés.

La motion principale, telle que modifiée, étant alors mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.
Son Honneur le maire quitte le fauteuil et y est remplacé par le maire suppléant.

ORDRE DU JOUR

1.- Le Conseil reprend l'étude de l'article 4 de l'ordre du jour concernant le budget de l'exercice 1958-59 laissée en suspens à la séance adjournée du 7 mars courant.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Lauriault,
il est

RESOLU:-

que le Conseil se forme en Comité plénier pour étudier le budget de l'exercice 1958-59.

Le maire suppléant désigne le conseiller Lafaille, chef du Conseil, pour présider ledit Comité et il quitte le fauteuil.

EN COMITÉ PLENIER

Le Comité plénier procède alors à l'étude du budget de l'exercice 1958-59. A ce moment, M. L.-P. Cabana, directeur du service de la voie publique et G.-D. Vanier, surintendant de la division administrative du même service, entrent dans la salle des délibérations et fournissent certains renseignements.

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller
Pierre Desmarais,
Appuyée par le conseiller A. Desmarais, il est

RESOLU:-

que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte progrès.

MONDAY, MARCH 10th, 1958

Moved in amendment by Councillor Laberge,
Seconded by Councillors Hayes and Lortie,

That the motion presently under study be amended so as to add thereto what follows:

"THAT the Executive Committee be also requested to consider the advisability of forming a permanent committee comprising representatives of the civil and religious authorities and of the public in general to follow the progress of this purging, and to instruct the City Law Department to study all the means to be taken to carry out a permanent clean-up of this obscene literature."

And, another debate arising, it was

Moved in sub-amendment by Councillor
Saulnier,
Seconded by Councillor Meunier,

That the motion now under study be amended so as to add thereto the following words;

"and that the Director of the Police Department be requested to report monthly on the progress of its action in this respect".

The sub-amendment and the amendment being put, they were adopted.

The main motion, as amended, now being put, it was adopted and it was

RESOLVED:-
accordingly.

His Worship the Mayor left the Chair and was replaced by the Acting Mayor.

ORDER OF THE DAY

1.- Council resumed consideration of article 4 of the order of the day concerning the budget for the fiscal year 1958-59 left in abeyance at the adjourned meeting of March 7th, instant.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Lauriault, it was

RESOLVED:-
that this Council resolve itself into Committee of the Whole to study the budget for the fiscal year 1958-59.

The Acting Mayor designated Councillor Lafaille, Leader of Council, to preside said Committee and left the Chair.

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the Whole then continued the study of the budget for the fiscal year 1958-59. At that moment, Messrs. L.-P. Cabana, Director of the Roads Department and G.-D. Vanier, superintendent of the administrative division of the same department, entered the Council Room and furnished certain information.

And, a debate arising,

On motion of Councillor Pierre
DesMarais,
Seconded by Councillor A. Desmarais, it was

RESOLVED:-
that the Committee of the Whole now rise and report progress.

LUNDI, le 10 MARS 1958

Son Honneur le maire reprend le fauteuil.

EN CONSEIL

Le conseiller Lafaille, président du Comité plénier, fait rapport que l'édit Comité a étudié le budget de l'exercice 1958-59 et qu'il rapporte progrès.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Clouette,
il est

RESOLU:-

que la présente séance soit suspendue jusqu'à 8 heures 30 du soir, ce jour, pour continuer l'étude de l'ordre du jour.

Et, advenant 8 heures 30 du soir, ce jour.

Son Honneur le maire reprend le fauteuil et les conseillers J.-M. Savignac, Rochon, Hamelin, O'Flaherty, Hanley, J.-O. Asselin, Dupuis, Vanier, Pierre DesMarais, Lafaille, J.-N. Drapeau, Laverdure, Lépine, M. Despatis, English, Goulet, Brisebois, E.-T. Asselin, Gagliardi, E. Pigeon, Bertrand, Hanson, Crompt, Mayer, R. Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Guilbeault, Bonnier, M.-W. Hayes, Montpetit, Neunier, Angers, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Boire, Péloquin, Leroux, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Pugsley, Collette, Déry, Davidson, Cummings, Shalinsky, Mathieu, LaRoche, Desjardins, Quintal, Roy, Mayrand, Corbeil, Bourque, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Mrs. Saul Hayes, Lalonde, Robert, Bourret, Laporte et Savage étant présents, le Conseil reprend sa séance.

Le Conseil continue l'étude de l'article 4 de l'ordre du jour concernant le budget de l'exercice 1958-59 laissée en suspens à l'ajournement de la séance tenue cet après-midi.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Clouette, il est

RESOLU:-

que ce Conseil se forme en Comité plénier pour étudier le budget de l'exercice 1958-59.

Son Honneur le maire désigne le conseiller Lafaille, chef du Conseil, pour présider l'édit Comité et il quitte le fauteuil.

EN COMITÉ PLENIER

Le Comité plénier continue l'étude du budget de l'exercice 1958-59. A ce moment, MM. L.-P. Cabana, directeur du service de la voie publique et G.-D. Vanier, surintendant de la division administrative du même service, entrent dans la salle des délibérations et fournissent certains renseignements.

Et, un débat s'engageant,

MONDAY, MARCH 10th, 1958

His Worship the Mayor resumed the Chair.

IN COUNCIL

Councillor Lafaille, Chairman of the Committee of the Whole, reported that said Committee had studied the budget for the fiscal year 1958-59 and that it reported progress.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Clouette,
it was

RESOLVED:-

that the present meeting be suspended until 8:30 o'clock p.m., this day, to continue the study of the order of the day.

And, at 8:30 o'clock p.m., this day.

His Worship the Mayor resumed the Chair and Councillors J.-M. Savignac,

(for names, see opposite page)

and Savage, being present, Council resumed its meeting.

Council continued the study of article 4 of the order of the day concerning the budget for the fiscal year 1958-59 left in abeyance at the adjournment of the meeting held this afternoon.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Clouette, it was

RESOLVED:- that this Council resolve itself into Committee of the Whole to study the budget for the fiscal year 1958-59.

His Worship the Mayor designated Councillor Lafaille, Leader of Council, to preside said Committee and left the Chair.

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the Whole continued the study of the budget for the fiscal year 1958-59. At that moment, Messrs. L.-P. Cabana, Director of the Roads Department and G.-D. Vanier, superintendent of the administrative division of the same department, entered the Council Room and furnished certain information.

And, a debate arising,

LUNDI, le 10 MARS 1958

RESOLU:-
Sur la proposition du conseiller Angrignon,
Appuyée par le conseiller Gagliardi, il est
que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte progrès.
Son Honneur le maire reprend le fauteuil.

EN CONSEIL

Le conseiller Lafaille, président du Comité plénier, fait rapport
que ledit Comité a étudié le budget de l'exercice 1958-59 et qu'il rapporte
progrès.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Clouette,

Le Conseil s'adjourne au MARDI, le 11 mars courant, à 3 heures de
l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

C.B. Longpré

Je donne mon assentiment et
j'appose ma signature aux
résolutions, etc. contenues
dans ce procès-verbal.

Sart-Tremblay
MAIRE,
Sart-Tremblay
MAIRE.

MONDAY, MARCH 10th, 1958

RESOLVED:-
On motion of Councillor Angrigon,
Seconded by Councillor Gagliardi, it was
that the Committee of the Whole now rise and report progress.
His Worship the Mayor resumed the Chair.

IN COUNCIL

Councillor Lafaille, Chairman of the Committee of the Whole,
reported that said Committee had studied the budget for the fiscal year
1958-59 et that it reported progress.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Clouette,

Council adjourned until TUESDAY, March 11th, instant, at 3 o'clock
in the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

I am giving my assent and
I am affixing my signature
to the resolutions, etc.
contained in these minutes.

C.B. Longpré

CITY CLERK.

Sart-Tremblay
MAYOR,
Sart-Tremblay
MAYOR.

SEANCE REGULIERE AJOURNEE

tenue MARDI, le 11 mars 1958 à
3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le maire l'honorable sénateur Mr Sarto Fournier, au fauteuil;

Les conseillers J.-M. Savignac, Rochon, Hamelin, O'Flaherty, Hanley, J.-O. Asselin, Dupuis, McDougall, Vanier, Pierre Desmarais, Lauriault, Lafaille, Lortie, J.-N. Drapeau, Laverdure, Lépine, Lévesque, M. Despatis, English, Goulet, Brisebois, E.-T. Asselin, Gagliardi, E. Pigeon, Bertrand, Hanson, Lessard, Grempt, Charles G. Brown, Mayer, Aronoff, R. Savignac, Labelle, Tozzi, Cloutette, A. Desmarais, Guilbeault, Bonnier, M.-W. Hayes, Montpetit, Meunier, Angers, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Boire, Pélquin, David, Leroux, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Pugsley, Collette, Dery, G. Brown, Davidson, Cummings, Singer, Shalinsky, Snyder, Dubrovsky, Mathieu, LaRoché, Desjardins, Roy, Bégin, Mayrand, Corbeil, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Mrs. Saul Hayes, Lalonde, Robert, Bourret, Laporte et Savage.

ORDRE DU JOUR

1.- Le Conseil reprend l'étude de l'article 4 de l'ordre du jour concernant le budget de l'exercice 1958-59 laissée en suspens à la séance adjournée du 10 mars courant.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Lauriault,
il est

RESOLU:-

que le Conseil se forme en Comité plénier pour étudier le budget de l'exercice 1958-59.

Son Honneur le maire désigne le conseiller Lafaille, chef du Conseil, pour présider ledit Comité et il quitte le fauteuil.

EN COMITE PLENIER

Le Comité plénier procède alors à l'étude dudit budget de l'exercice 1958-59. A ce moment, MM. Lucien Hétu, directeur des services, L. Robege, directeur des finances, D.-A. McDonald, avocat de la Cité. L.-P. Cabana, directeur du service de la voie publique et G.-D. Vanier, surintendant de la division administrative du même service, entrent dans la salle des délibérations et fournissent, de même que M. C.-E. Longpré, greffier de la Cité, certains renseignements.

Et, un débat s'engageant, le conseiller Lauriault remplace le conseiller Lafaille à la présidence du Comité plénier.

Et, un autre débat s'engageant, le conseiller Lafaille reprend le fauteuil.

A la demande de certains conseillers, le greffier de la Cité fournit des renseignements, en réponse à des questions qui lui sont posées sur les élections municipales, tenues le 28 octobre 1957. Il informe entre autres le Conseil qu'une expertise a été faite sur les bulletins de votes de la mairie et qu'il appartient à Son Honneur le maire de rendre ce rapport public.

Son Honneur le maire informe alors le Conseil qu'il n'a pas d'objection à déposer sur la table une copie de cette expertise et d'en remettre une copie à chacun des conseillers et des journalistes. Il ajoute également que si les membres du Conseil tiennent à ce que cette expertise se continue pour d'autres bulletins il se fera un devoir de se rendre à toute demande honnête.

La copie de cette expertise est en conséquence déposée sur la table.

ADJOURNED REGULAR MEETING

held TUESDAY, March 11th, 1958 at
3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Honorable Senator Sarto Fournier, in the Chair:

Councillors J.-M. Savignac,

(for names, see opposite page)

ORDER OF THE DAY

I.- Council resumed consideration of article 4 of the order of the day concerning the budget for the fiscal year 1958-59 left in abeyance at the adjourned meeting of March 10th instant.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Lauriault,
it was

RESOLVED:-

that Council resolve itself into Committee of the Whole to study the budget for the fiscal year 1958-59.

His Worship the Mayor designated Councillor Lafaille, Leader of Council, to preside said Committee and left the Chair.

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the Whole then proceeded with the study of said budget for the fiscal year 1958-59. At that moment, Messrs. Lucien Hétu, Director of Departments, L. Robege, Director of Finance, D.-A. McDonald, City Attorney, L. P. Cabana, Director of the Roads Department and G.-D. Vanier, superintendent of the administrative division of the same department, entered the Council Room and furnished, as well as Mr. C.-E. Longpré, City Clerk, certain information.

And, a debate arising, Councillor Lauriault replaced Councillor Lafaille at the presidency of the Committee of the Whole.

And, another debate arising, Councillor Lafaille resumed the Chair.

At the request of certain Councillors, the City Clerk supplied information in answer to question relating to the municipal election, held on October 28th, 1957. He informed Council, among other things, that an expert study had been made on ballots for the mayoralty and that it was His Worship the Mayor's privilege to make public such report.

His Worship the Mayor then informed Council that he did not mind tabling copy of this report and to transmit copy thereof to all the Councillors and the newspapermen. He also added that if the members of Council wished this expert study to be pursued for other ballots he would make it his duty to grant any honest request.

Copy of this expert study was tabled accordingly.

MARDI, le 11 mars 1958

Il est alors

Sur la proposition du conseiller
J.-O. Asselin,
Appuyée par le conseiller O'Flaherty,

RESOLU:- que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte progrès.

Son Honneur le maire reprend le fauteuil.

EN CONSEIL

Le conseiller Lafaille, président du Comité plénier, fait rapport que ledit Comité a étudié le budget de l'exercice 1958-59 et qu'il rapporte progrès.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Clouette,

Le Conseil s'adjourne alors au MERCREDI, le 12 mars courant, à 3 heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

G. Longpré

Je donne mon assentiment et
j'appose ma signature aux
résolutions, etc. contenues
dans ce procès-verbal.

Saint-ominie
MAIRE,

Saint-ominie
MAIRE.

TUESDAY, MARCH 11th, 1958

It was then

On motion of Councillor
J.-O. Asselin,
Seconded by Councillor O'Flaherty,

RESOLU:- that the Committee of the Whole now rise and report progress.

His Worship the Mayor resumed the Chair.

IN COUNCIL

Councillor Lafaille, Chairman of the Committee of the Whole, reported that said Committee had studied the budget for the fiscal year 1958-59 and reported progress.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Clouette,

Council adjourned until WEDNESDAY, March 12th instant, at 3 o'clock in the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

I am giving my assent and
I am affixing my signature
to the resolutions, etc.
contained in these minutes.

G. Longpré
CITY CLERK.

Saint-ominie
MAYOR,
Saint-ominie
MAYOR.

SEANCE REGULIERE AJOURNEE

tenue MERCREDI, le 12 mars 1958 à
3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le maire l'honorable sénateur Mr Sarto Fournier, au fauteuil;

Les conseillers J.-M. Savignac, Rochon, Hamelin, O'Flaherty, J.-O. Asselin, Dupuis, McDougall, Vanier, Pierre Desmarais, Lafaille, Lortie, J.-M. Drapeau, Laverdure, Lépine, M. Despatis, English, Goulet, Brisebois, Loiselle, E.-T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Bertrand, Hanson, Crompt, Charles C. Brown, Mayer, Aronoff, Labelle, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Guilbeault, Bonnier, M.-W. Hayes, Montpetit, Meunier, Angers, Marchand, Laberge, Saulnier, Siguin, Letellier de St-Just, Boire, Pélloquin, David, Leroux, Leccours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Pugsley, Collette, Dory, G. Brown, Davidson, Cummings, Singer, Shalinsky, Snyder, Dubrovsky, Mathieu, LaRoche, Desjardins, Quintal, Roy, Bégin, Mayrand, Corbeil, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Mrs. Saul Hayes, Lalonde, Robert, Bourret, Laporte et Savage.

ORDRE DU JOUR

1.- Le Conseil reprend l'étude de l'article 4 de l'ordre du jour concernant le budget de l'exercice 1958-59 laissée en suspens à la séance adjournée du 11 mars courant.

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Clouette,
il est

RESOLU:- que le Conseil se forme en Comité plénier pour étudier ledit budget de l'exercice 1958-59.

Son Honneur le maire désigne le conseiller Lafaille, chef du Conseil, pour présider ledit Comité et il quitte le fauteuil.

EN COMITE PLENIER

Le Comité plénier continue l'étude du budget de l'exercice 1958-59. A ce moment, MM. Lucien Hétu, directeur des services, D.-A. McDonald, avocat de la Cité, entrent dans la salle des délibérations et fournissent, de même que M. C.-E. Longpré, greffier de la Cité, certains renseignements.

Et, un débat s'engageant, le conseiller Lafaille quitte le fauteuil et y est remplacé par le conseiller Laberge.

Et, un autre débat s'engageant au cours duquel le conseiller Lafaille reprend le fauteuil.

Le conseiller Angrignon dépose sur la table un document comportant en détail les dépenses faites par l'ancien Maire Drapeau lors d'un voyage en France au cours de l'année 1957.

Sur la proposition du conseiller Bertrand,
Appuyée par le conseiller G. Brown, il est

RESOLU:- que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte progrès.

Son Honneur le maire reprend le fauteuil.

ADJOURNED REGULAR MEETING

held on WEDNESDAY, March 12th, 1958
at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Honorable Senator Sarto Fournier, in the Chair;

Councillors J.-M. Savignac,

(for names, see opposite page)

ORDER OF THE DAY

1.- Council resumed consideration of article 4 of the order of the day concerning the budget for the fiscal year 1958-59 left in abeyance at the adjourned meeting of March 11th instant.

And, a debate arising,

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Clouette,
it was

RESOLVED:- that Council resolve itself into Committee of the Whole to study said budget for the fiscal year 1958-59.

His Worship the Mayor designated Councillor Lafaille, Leader of Council, to preside said Committee and left the Chair.

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the Whole continued the study of the budget for the fiscal year 1958-59. At that moment, Messrs. Lucien Hétu, Director of Departments, D.-A. McDonald, City Attorney, entered the Council Room and furnished, as well as Mr. C.-E. Longpré, City Clerk, certain information.

And, a debate arising, Councillor Lafaille left the Chair and was replaced by Councillor Laberge.

And, another debate arising, during which Councillor Lafaille resumed the Chair.

Councillor Angrignon tabled a document showing in detail the expenses made by former Mayor Drapeau during his trip in France in 1957.

On motion of Councillor Bertrand,
Seconded by Councillor G. Brown, it was

RESOLVED:- that the Committee of the Whole now rise and report progress.

His Worship the Mayor resumed the Chair.

MERCREDI, le 12 MARS 1958

EN CONSEIL

Le conseiller Lafaille, président du Comité plénier, fait rapport que ledit Comité a étudié le budget de l'exercice 1958-59 et qu'il rapporte progrès.

Du consentement unanime des membres présents, la motion suivante est soumise et lue:

"QUE le rapport du Comité exécutif présentement devant le Conseil soit modifié de façon

- a) à réduire d'une somme de \$ 25,000 le montant de \$ 747,261 prévu à l'article "Division technique - Projets - Traitements et gages" du budget du service des travaux publics; et
- b) à augmenter de \$ 25,000 le montant de \$ 25,000 prévu à l'article "Division des Bibliothèques - Divers: Contributions et subventions" du budget du Secrétariat municipal."

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Clouette, il est

RESOLU:-

que la présente séance soit suspendue jusqu'à 8 heures 30 du soir, ce jour, pour continuer l'étude de l'ordre du jour.

Et, avenant 8 heures 30 du soir, ce jour.

Son Honneur le maire reprend le fauteuil et les conseillers J.-M. Savignac, Rochon, Hamelin, O'Flaherty, J.-C. Asselin, Dupuis, Vanier, Pierre Desmarais, Lauriault, Lafaille, J.-M. Drapeau, Laverdure, Lépine, Lévesque, M. Despatis, English, Goulet, Brisebois, E.-T. Asselin, Gagliardi, E. Pigeon, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Charles C. Brown, Mayer, R. Savignac, Labelle, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Guibeault, Bonnier, M.-W. Hayes, Montpetit, Meunier, Angers, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Boire, Féquin, David, Leroux, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Pugsley, Collette, Dery, Davidson, Cummings, Shalinsky, Mathieu, LaRoche, Desjardins, Quintal, Mayrand, Corbeil, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Mrs. Saul Hayes, Lalonde, Robert, Bourret, Laporte et Savage étant présents, le Conseil reprend sa séance.

Le Conseil continue l'étude de l'article 4 de l'ordre du jour concernant le budget de l'exercice 1958-59 laissée en suspens à l'ajournement de la séance tenue cet après-midi.

Sur la proposition du conseiller A. Desmarais,
Appuyée par le conseiller Clouette, il est

RESOLU:-

que ce Conseil se forme en Comité plénier pour étudier le budget de l'exercice 1958-59.

Son Honneur le maire désigne le conseiller Lafaille, chef du Conseil, pour présider ledit Comité et il quitte le fauteuil.

WEDNESDAY, MARCH 12th, 1958

IN COUNCIL

Councillor Lafaille, Chairman of the Committee of the Whole, reported that said Committee had studied the Budget for the fiscal year 1958-59 and reported progress.

By unanimous consent of the members present, the following motion was submitted and read;

"THAT the report from the Executive Committee now before Council be amended so as to

- a) reduce by a sum of \$25,000 the amount of \$747,261 provided at article "Engineering Division - Project - Salaries and wages" of the budget of the Public Works Department; and
- b) increase by \$25,000 the amount of \$25,000 provided at article "Libraries Division - Sundry: Contributions and grants" from the budget of the City Clerk's Department".

And, a debate arising,

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Clouette, it was

RESOLVED:-

that the present meeting be suspended until 8:30 o'clock P.M., this day, to continue the study of the order of the day.

And, at 8:30 o'clock P.M., this day.

His Worship the Mayor resumed the Chair and Councillor J.-M. Savignac,

(for names, see opposite page)

and Savage, being present, Council resumed its meeting.

Council continued consideration of article 4 of the order of the day concerning the budget for the fiscal year 1958-59 left in abeyance at the adjournment of the meeting held this afternoon.

On motion of Councillor A. Desmarais,
Seconded by Councillor Clouette, it was

that this Council resolve itself into Committee of the Whole to consider the budget for the fiscal year 1958-59.

His Worship the Mayor designated Councillor Lafaille, Leader of Council, to preside said Committee and left the Chair.

MERCREDI, le 12 MARS 1958

EN COMITÉ PLÉNIER

Le Comité plénier continue l'étude du budget de l'exercice 1958-59. A ce moment, MM. Lucien Hétu, directeur des services et D.-A. McDonald, avocat de la Cité, entrent dans la salle des délibérations et fournissent, de même que M. C.-E. Longpré, greffier de la Cité, certains renseignements au Conseil.

Et, un débat s'engageant, le conseiller Lafaille quitte le fauteuil et y est remplacé par le conseiller C. Brown.

Le débat se continue et le conseiller C. Brown quitte le fauteuil et y est remplacé par le conseiller Rochon.

Et, un autre débat s'engageant, le conseiller Lafaille reprend le fauteuil.

Sur la proposition du conseiller
Pierre DesMarais,
Appuyée par le conseiller Laberge,
il est

RESOLU:- que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte progrès.

Le conseiller Laberge, maire suppléant, prend le fauteuil.

EN CONSEIL

Le conseiller Lafaille, président du Comité plénier, fait rapport que ledit Comité a étudié le budget de l'exercice 1958-59 et qu'il rapporte progrès.

Il est alors

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller M. Despatis,

RESOLU:- que ce Conseil s'adjourne au JEUDI, le 13 mars courant, à 3 heures de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

C. Longpré

Je donne mon assentiment et
j'appose ma signature aux
résolutions, etc. contenues
dans ce procès-verbal.

Saint-Tremmer
MAIRE,
Saint-Tremmer
MAIRE.

WEDNESDAY, MARCH 12th, 1958

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the Whole continued consideration of the budget for the fiscal year 1958-59. At that moment, Messrs. Lucien Hétu, Director of Departments, and D.-A. McDonald, City Attorney, entered the Council Room and furnished, as well as Mr. C.-E. Longpré, City Clerk, information to Council.

And, a debate arising, Councillor Lafaille left the Chair and was replaced by Councillor C. Brown,

The debate continued and Councillor C. Brown left the Chair and was replaced by Councillor Rochon.

And, another debate arising, Councillor Lafaille resumed the Chair.

On motion of Councillor
Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor Laberge,
it was

RESOLVED:- that the Committee of the Whole now rise and report progress.

Councillor Laberge, Acting Mayor, took the Chair.

IN COUNCIL

Councillor Lafaille, Chairman of the Committee of the Whole, reported that said Committee had studied the budget for the fiscal year 1958-59 and that it reported progress.

It was then

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor M. Despatis,

RESOLVED:- that this Council adjourned until THURSDAY, March 13th instant, at 3 o'clock in the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

I am giving my assent and
I am affixing my signature
to the resolutions, etc.
contained in these minutes.

C. Longpré
CITY CLERK.
Saint-Tremmer
MAYOR,
Saint-Tremmer
MAYOR.

SEANCE REGULIERE AJOURNEE

tenue JEUDI, le 13 mars 1958
à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le maire l'honorable sénateur M. Sarto Fournier, au fauteuil;

Les conseillers J.-M. Savignac, Rochon, Hamelin, O'Flaherty, J.-O. Asselin, Dupuis, McDougall, Vanier, Pierre Desmarais, Lauriault, Lafaille, Lortie, J.-N. Drapeau, Murphy, Laverdure, Lépine, Lévesque, M. Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Loiselle, Gagliardi, E. Pigeon, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Mayer, Aronoff, Labelle, Tozzi, Cloutette, A. Desmarais, Guilbeault, Bonnier, M.-W. Hayes, Montpetit, Meunier, Angers, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Boire, Pélloquin, David, Leroux, Lecours, A. Despatis, Mondor, Langlois, Pugsley, Collette, Dery, G. Brown, Davidson, Cummings, Singer, Shalinsky, Snyder, Dubrovsky, Mathieu, LaRoche, Desjardins, Quintal, Roy, Bégin, Mayrand, Corbeil, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Mrs. Saul Hayes, Lalonde, Robert, Bourret, Laporte et Savage.

ORDRE DU JOUR

1.- Le Conseil reprend l'étude de l'article 4 de l'ordre du jour concernant le budget de l'exercice 1958-59 laissée en suspens à la séance adjournée du 12 mars courant.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
 Appuyée par le conseiller Cloutette, il est

RESOLU:- que le Conseil se forme en Comité plénier pour étudier le budget de l'exercice 1958-59.

Son Honneur le maire désigne le conseiller Lafaille, chef du Conseil, pour présider ledit Comité et il quitte le fauteuil.

EN COMITE PLENIER

Le Comité plénier continue l'étude dudit budget de l'exercice 1958-59. À ce moment, MM. Lucien Hétu, directeur des services, D.-A. McDonald, avocat de la Cité et L. Roberge, directeur des finances, entrent dans la salle des délibérations et fournissent certains renseignements.

Et, un débat s'engageant, Son Honneur le maire quitte la salle des délibérations.

Le débat se continue et il est ensuite

Sur la proposition du conseiller Laberge,
 Appuyée par le conseiller Lauriault,

RESOLU:- que le Comité plénier lève maintenant sa séance et rapporte progrès.

Le conseiller Laberge, maire suppléant, prend le fauteuil.

EN CONSEIL

Le conseiller Lafaille, président du Comité plénier, fait rapport que ledit Comité a étudié le budget de l'exercice 1958-59 et qu'il rapporte progrès.

ADJOURNED REGULAR MEETING

held THURSDAY, March 13th, 1958
at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Honorable Senator Sarto Fournier, in the Chair:

Councillors J.-M. Savignac,

(for names, see opposite page)

ORDER OF THE DAY

1.- Council resumed consideration of article 4 of the order of the day concerning the budget for the fiscal year 1958-59 left in abeyance at the adjourned meeting of March 12th instant.

On motion of Councillor Lafaille,
 Seconded by Councillor Cloutette, it was

RESOLVED:- that this Council resolve itself into Committee of the Whole to study the budget for the fiscal year 1958-59.

His Worship the Mayor designated Councillor Lafaille, Leader of Council, to preside said Committee and left the Chair.

IN COMMITTEE OF THE WHOLE

The Committee of the Whole continued consideration of said budget for the fiscal year 1958-59. At that moment, Messrs. Lucien Hétu, Director of Departments, D.-A. McDonald, City Attorney and L. Roberge, Director of Finance, entered the Council Room and furnished certain information.

And, a debate arising, His Worship the Mayor left the Council Room.

The debate continued and it was then

On motion of Councillor Laberge,
 Seconded by Councillor Lauriault,

RESOLVED:- that the Committee of the Whole now rise and report progress.

Councillor Laberge, Acting Mayor, resumed the Chair.

IN COUNCIL

Councillor Lafaille, Chairman of the Committee of the Whole, reported that said Committee had studied the budget for the fiscal year 1958-59 and that it reported progress.

JEUDI, le 13 MARS 1958

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par le conseiller Lauriault,

Ce Conseil s'adjourne au VENDREDI, le 14 mars courant, à 3 heures de
l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

LE GREFFIER DE LA CITE,

G. Langlois

Je donne mon assentiment et
j'appose ma signature aux
résolutions, etc. contenues
dans ce procès-verbal.

Sarto T. Lemire
MAIRE,
Sarto T. Lemire
MAIRE.

THURSDAY, MARCH 13th, 1958

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Lauriault,

This Council adjourned until FRIDAY, March 14th instant, at 3 o'clock
in the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

I am giving my assent and
I am affixing my signature
to the resolutions, etc.
contained in these minutes.

G. Langlois
CITY CLERK.

Sarto T. Lemire
MAYOR,
Sarto T. Lemire
MAYOR.

SEANCE REGULIERE AJOURNEE

tenue VENDREDI, le 14 mars 1958
à 3 heures de l'après-midi.

SONT PRESENTS: Son Honneur le maire l'honorable sénateur le Sarto Fournier, au fauteuil;

Les conseillers J.-M. Savignac, Rochon, Hamelin, O'Flaherty, Hanley, J.-O. Asselin, Dupuis, McDougall, Vanier, Pierre DesMarais, Laurault, Lafaille, Lortie, J.-N. Drapeau, Murphy, Laverdure, Lépine, Lévesque, M. Despatis, English, Sarrazin, Goulet, Brisebois, Gagliardi, E. Pigeon, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Charles C. Brown, Aronoff, R. Savignac, Labelle, Tessi, Cloutette, A. Desmarais, Guibault, Bonnier, M.-W. Hayes, Montpetit, Meunier, Angers, Marchand, Laberge, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Boire, Pélquin, David, Leroux, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Pugsley, Collette, Dery, G. Brown, Davidson, Cummings, Singer, Shalinsky, Snyder, Dubrovsky, Mathieu, LaRoche, Desjardins, Quintal, Roy, Bégin, Mayrand, Corbeil, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, F. Drapeau, Mrs. Saul Hayes, Lalonde, Robert, Bourret, Laporte et Savage.

ORDRE DU JOUR

1.- Le Conseil reprend l'étude de l'article 4 de l'ordre du jour concernant le budget de l'exercice 1958-59 laissée en suspens à la séance ajournée du 13 mars courant.

Est de nouveau soumise la motion des conseillers Lafaille, J.-M. Savignac, M.-W. Hayes, Dupuis et Gagliardi à l'effet d'adopter le rapport suivant du Comité exécutif constituant l'article 4a de l'ordre du jour.

Et, un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller Meunier,
Appuyé par le conseiller Pierre DesMarais,

Que ce Conseil se forme en Comité plénier pour étudier le budget de l'exercice 1958-59.

Et, un autre débat s'engageant, du consentement unanime des membres présents, les conseillers Meunier et Pierre DesMarais retirent leur motion.

La motion principale à l'effet d'adopter ledit rapport étant alors mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-

en conséquence.

Son Honneur le maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour son adoption selon la charte de la Cité, étant la majorité des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.
2.- L'article 4b de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération un rapport du Comité exécutif soumettant un projet de règlement concernant le prix ou taux de l'eau dans les cités de Westmount et d'Oubremont pour l'exercice 1958-59.

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers J.-M. Savignac, M.-W. Hayes,
Dupuis et Gagliardi,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Proposé en amendement par le conseiller
Pierre DesMarais,
Appuyé par le conseiller J.-N. Drapeau,

Que ce Conseil procède à l'étude des articles 4b, 4c et 4d de l'ordre du jour.

ADJOURNED REGULAR MEETING

held on FRIDAY, March 14th, 1958
at 3 o'clock in the afternoon.

WERE PRESENT: His Worship the Mayor Honorable Senator Sarto Fournier, in the Chair;

Councillors J.-M. Savignac,

(for names, see opposite page)

ORDER OF THE DAY

1.- Council resumed consideration of article 4 of the order of the day concerning the budget for the fiscal year 1958-59 left in abeyance at the adjourned meeting of March 13th, instant.

WAS again submitted the motion of Councillors Lafaille, J.-M. Savignac, M.-W. Hayes, Dupuis and Gagliardi to adopt the following report from the Executive Committee constituting article 4a of the order of the day.

And, a debate arising,

Moved by Councillor Meunier,
Seconded by Councillor Pierre DesMarais,

That this Council resolve itself into Committee of the Whole to consider the budget for the fiscal year 1958-59.

And, another debate arising, by unanimous consent of the members present, Councillors Meunier and Pierre DesMarais withdrew their motion.

The main motion to adopt said report then being put, it was adopted and it was

RESOLVED:

accordingly.

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required for its adoption according to the City Charter, being the majority of all the members of Council, but at least 34 affirmative votes.

2.- Article 4b of the order of the day being read to consider the report from the Executive Committee submitting a draft by-law concerning the price or rate of water in the Cities of Westmount and Outremont for fiscal year 1958-59.

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-M. Savignac,
M.-W. Hayes, Dupuis and Gagliardi,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Moved in amendment by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor J.-N. Drapeau,

That Council proceed with the consideration of articles 4b, 4c and 4d of the order of the day.

VENDREDI, le 14 MARS 1958

Et, un débat s'engageant, Son Honneur le maire déclare la motion des conseillers Pierre DesMarais et J.-N. Drapeau hors d'ordre.

Proposé en amendement par le conseiller
Pierre DesMarais,
Appuyé par le conseiller J.-N. Drapeau,

Que le Conseil procède à l'étude de l'article 4e de l'ordre du jour.

Et, un débat s'engageant,

Proposé en sous-amendement par le conseiller
Lauriault,
Appuyé par le conseiller Vanier,

Que le Conseil procède à l'étude de l'article 4e de l'ordre du jour.

Et, un autre débat s'engageant, et ledit sous-amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers J.-M. Savignac, Rochon, Hamelin, O'Flaherty, Dupuis, McDougall, Vanier, Lauriault, Lafaille, Lépine, M. Despatis, English, Sarrazin, Brisebois, Gagliardi, E. Pigeon, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Charles C. Brown, Aronoff, R. Savignac, Bonnier, M.-W. Hayes, Laberge, Boire, Lecours, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Pugsley, D'Or, Davidson, Cummings, Shalinsky, Dubrovsky, Bégin, Mayrand et Savage. (41)

CONTRE: Les conseillers J.-O. Asselin, Pierre DesMarais, Lortie, J.-N. Drapeau, Murphy, Lévesque, Coulet, Labelle, Tozzi, Clouette, Guilbeault, Mont-petit, Meunier, Angers, Marchand, Saulnier, Sigouin, Letellier de St-Just, Félocquin, David, Leroux, G. Brown, Singer, Snyder, Mathieu, LaRoche, Desjardins, Quintal, Roy, Corbeil, Landes, Sauvagesu, Boulangé, F. Drapeau, Mrs. Saul Hayes, Lalonde, Robert, Bourret et Laporte. (39)

Ainsi, le sous-amendement est adopté et le Conseil procède en conséquence à l'étude de l'article 4e de l'ordre du jour.

3.- L'article 4e de l'ordre du jour étant alors lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 117200 voir page 179 volume 51 des rapports)
(Pour règlement 2403 voir page 393 volume 51 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers J.-M. Savignac, M.-W. Hayes,
Dupuis et Gagliardi,

Que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

Le Conseil procède à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu et un débat s'engageant,

Proposé par le conseiller J.-M. Savignac,
Appuyé par les conseillers M.-W. Hayes, Dupuis et
Gagliardi,

FRIDAY, MARCH 14th, 1958

And, a debate arising, His Worship the Mayor declared the motion of Councillors Pierre DesMarais and J.-N. Drapeau out of order.

Moved in amendment by Councillor
Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor J.-N. Drapeau,

That the Council proceed with the study of article 4e of the order of the day.

And, a debate arising,

Moved in amendment by Councillor Lauriault,
Seconded by Councillor Vanier,

That the Council proceed with the study of article 4e of the order of the day.

And, another debate arising, and said sub-amendment being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillor J.-M. Savignac, (41)

(for names, see opposite page)

NAYS: Councillors J.-O. Asselin, (39)

Thus, the sub-amendment was adopted and Council accordingly proceeded with the study of article 4e of the order of the day.

3.- Article 4e of the order of the day then being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-M. Savignac,
M.-W. Hayes, Dupuis and Gagliardi,

That said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was accordingly.

Council proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read and a debate arising,

Moved by Councillor J.-M. Savignac,
Seconded by Councillors M.-W. Hayes,
Dupuis and Gagliardi,

VENDREDI, le 14 MARS 1958

Que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit modifié en y remplaçant dans l'article 1 le chiffre "10.75" par celui de "10.25".

Et, un nouveau débat s'engageant, Son Honneur le maire quitte le fauteuil et y est remplacé par le conseiller Déry.

Le débat se continue et Son Honneur le maire reprend le fauteuil.

Sur la proposition du conseiller Gagliardi,
Appuyée par le conseiller J.-M. Savignac,
il est

RESOLU:- que la présente séance soit suspendue jusqu'à 7 heures du soir, ce jour, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Et, advenant 7 heures du soir, ce jour.

Son Honneur le maire reprend le fauteuil et les mêmes conseillers étant présents, le Conseil continue sa séance.

La motion des conseillers J.-M. Savignac, M.-W. Hayes, Dupuis et Gagliardi à l'effet de remplacer dans l'article 1 dudit projet de règlement le chiffre "10.75" par celui de "10.25" étant alors mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

POUR: Les conseillers J.-M. Savignac, Rochon, O'Flaherty, Dupuis, McDougall, Vanier, Lauriault, Lafaille, Murphy, Laverdure, Lépine, M. Despatis, English, Sarrasin, Goulet, Brisebois, Gagliardi, E. Pigeon, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Charles C. Brown, Aronoff, R. Savignac, Bonnier, M.-W. Hayes, Laberge, Letellier de St-Just, Boire, Péroquin, Leroux, Leclerc, A. Despatis, Angrignon, Mondor, Langlois, Fugley, Collette, Déry, Davidson, Cummings, Shalinsky, Mathieu, Bégin, Mayrand, F. Drapeau, Mrs. Saul Hayes et Savage. (49)

CONTRE: Les conseillers Hamelin, J.-O. Asselin, Pierre DesMarais, Lortie, J.-N. Drapeau, Lévesque, Labelle, Tozzi, Clouette, A. Desmarais, Guilbeault, Montpetit, Angers, Saulnier, Sigouin, David, G. Brown, Singer, Snyder, Desjardins, Quintal, Roy, Corbeil, Bourque, Landes, Sauvageau, Boulanger, Lalonde, Robert, Bourret et Laporte. (31)

Ainsi, ladite motion est adoptée.

L'article 1 dudit projet, tel que modifié, étant alors mis aux voix, il est agréé.

L'article 2 étant lu, il est

Proposé par le conseiller J.-M. Savignac,
Appuyé par les conseillers M.-W. Hayes, Dupuis
et Gagliardi,

Que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit modifié en y remplaçant dans l'article 2 le mot "sept" par les mots "six et cinq-dizaines".

Ladite motion étant mise aux voix, le Conseil se divise avec le même partage de voix que celui enregistré sur l'amendement apporté à l'article 1 du projet de règlement présentement à l'étude.

L'article 2, tel que modifié, est alors agréé.

FRIDAY, MARCH 14th, 1958

That the draft by-law now before Council be amended by replacing therein in Article 1 the figure "10.75" by that of "10.25".

And, a new debate arising, His Worship the Mayor left the Chair and was replaced by Councillor Déry.

The debate continued and His Worship the Mayor resumed the Chair.

On motion of Councillor Gagliardi,
Seconded by Councillor J.-M. Savignac,
it was

RESOLVED:- that the present meeting be suspended until 7½ o'clock P.M., this day, to continue the study of the present order of the day.

And, at 7½ o'clock P.M., this day.

His Worship the Mayor resumed the Chair and the same Councillors being present, Council continued its meeting.

The motion of Councillors J.-M. Savignac, M.-W. Hayes, Dupuis and Gagliardi to replace in Article 1 of said draft by-law the figure "10.75" by that of "10.25" then being put, Council divided as follows:

YEAS: Councillors J.-M. Savignac, (49)

NAYS: Councillors Hamelin, (31)

Thus, said motion was adopted.

Article 1 of said draft, as amended, then being put, it was agreed to.

Article 2 being read, it was

Moved by Councillor J.-M. Savignac,
Seconded by Councillors M.-W. Hayes,
Dupuis and Gagliardi,

That the draft by-law now before Council be amended by replacing therein in Article 2 the word "seven" by the words "six and five-eights".

Said motion being put, Council divided with the same division of votes as registered for the amendment brought to Article 1 of the draft by-law now under consideration.

Article 2, as amended, was then agreed to.

VENDREDI, le 14 MARS 1958

L'article 3 étant lu, il est

Proposé par le conseiller J.-M. Savignac,
Appuyé par les conseillers M.-W. Hayes, Dupuis et
Gagliardi,

Que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit modifié en y remplaçant dans l'article 3 le mot "sept" par les mots "six et cinq-huitièmes".

Ladite motion étant mise aux voix, le Conseil se divise avec le même partage de voix que celui enregistré sur l'amendement apporté à l'article 1 du projet de règlement présentement à l'étude.

L'article 3, tel que modifié, est alors agréé.

L'article 4 étant lu, il est

Proposé par le conseiller J.-M. Savignac,
Appuyé par les conseillers M.-W. Hayes, Dupuis et
Gagliardi,

Que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit modifié en y remplaçant dans l'article 4 le chiffre "1.75" par le chiffre "1.65625".

Ladite motion étant mise aux voix, le Conseil se divise avec le même partage de voix que celui enregistré sur l'amendement apporté à l'article 1 du projet de règlement présentement à l'étude.

L'article 4, tel que modifié, est alors agréé.

L'article 5 étant lu, il est

Proposé par le conseiller J.-M. Savignac,
Appuyé par les conseillers M.-W. Hayes, Dupuis et
Gagliardi,

Que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit modifié en y remplaçant dans l'article 5 le pourcentage "10.75%" par celui de "10.25%".

Ladite motion étant mise aux voix, le Conseil se divise avec le même partage de voix que celui enregistré sur l'amendement apporté à l'article 1 du projet de règlement présentement à l'étude.

L'article 5, tel que modifié, est alors agréé.

L'article 6 étant lu, il est agréé.

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par les conseillers J.-M. Savignac, M.-W. Hayes,
Dupuis et Gagliardi,

Que ledit projet de règlement, tel que modifié, soit maintenant adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:-
en conséquence. (Les conseillers Hamelin, J.-O. Asselin, P. DesMarais, Lortie, J.-M. Drapeau, Lévesque, Labelle, Tozzi, Cloutette, A. Desmarais, Guilbeault, Lontpetit, Angers, Saulnier, Sigouin, David, G. Brown, Singer, Snyder, Desjardins, Quintal, Roy, Corbeil, Bourque, Landes, Sauvageau, Bou-Langer, Lalonde, Robert, Bourret, et Laporte dissidents).

FRIDAY, MARCH 14th, 1958

Article 3 being read, it was

Moved by Councillor J.-M. Savignac,
Seconded by Councillors M.-W. Hayes,
Dupuis and Gagliardi,

That the draft by-law now before Council be amended by replacing therein in Article 3 the word "seven" by the words "six and five-eights".

Said motion being put, Council divided with the same division of votes as registered for the amendment brought for Article 1 of the draft by-law now under consideration.

Article 3, as amended, was then agreed to.

Article 4 being read, it was

Moved by Councillor J.-M. Savignac,
Seconded by Councillors M.-W. Hayes,
Dupuis and Gagliardi,

That the draft by-law now before Council be amended by replacing therein in Article 4 the figure "1.75" by the figure "1.65625".

Said motion being put, Council divided with the same division of votes as registered for the amendment brought for Article 1 of the draft by-law now under consideration.

Article 4, as amended, was then agreed to.

Article 5, being read, it was

Moved by Councillor J.-M. Savignac,
Seconded by Councillors M.-W. Hayes,
Dupuis and Gagliardi,

That the draft by-law now before Council be amended by replacing therein in Article 5 the percentage "10.75%" by that of "10.25%".

Said motion being put, Council divided with the same division of votes as registered for the amendment brought to Article 1 of the draft by-law now under consideration.

Article 5, as amended, was then agreed to.

Article 6 being read, it was agreed to.

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-M. Savignac,
M.-W. Hayes, Dupuis and Gagliardi,

That said draft by-law, as amended, now be adopted.

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:-

accordingly. (Councillors Hamelin, J.-O. Asselin, P. DesMarais, Lortie, J.-M. Drapeau, Lévesque, Labelle, Tozzi, Cloutette, A. Desmarais, Guilbeault, Montpetit, Angers, Saulnier, Sigouin, David, G. Brown, Singer, Snyder, Desjardins, Quintal, Roy, Corbeil, Bourque, Landes, Sauvageau, Bou-Langer, Lalonde, Robert, Bourret, and Laporte dissenting)

VENDREDI, le 14 MARS 1958

Le Conseil reprend l'étude de l'article 4b de l'ordre du jour laissée en suspens à une phase antérieure de la présente séance.

4.- L'article 4b de l'ordre du jour étant de nouveau lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 117200 voir page 178 volume 51 des rapports)
(Pour règlement 2402 voir page 393 volume 51 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-M. Savignac, M.-W. Hayes,
Dupuis et Gagliardi, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et le préambule étant lu, il est agréé.

L'article 1 étant lu, il est

Proposé par le conseiller J.-M. Savignac,
Appuyé par le conseiller M.-W. Hayes,

Que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit modifié en y remplaçant dans l'article 1 le mot "sept" par les mots "six et cinq-huitièmes".

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence. (Les conseillers Saulnier, Sigouin, Lévesque, Hamelin, Roy, Boulanger, Landes, Robert, Mayrand, A. Desmarais dissidents)

L'article 1, tel que modifié, est alors agréé.

Les articles 2, 3 et 4 étant lus, ils sont agréés.

L'article 5 étant lu, il est

Proposé par le conseiller J.-M. Savignac,
Appuyé par le conseiller M.-W. Hayes,

Que le projet de règlement présentement devant le Conseil soit modifié en y remplaçant dans le dernier paragraphe de l'article 5 le pourcentage de "1.75%" par celui de "1.65625%".

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence. (Les conseillers Saulnier, Sigouin, Lévesque, Hamelin, Roy, Boulanger, Landes, Robert, Mayrand, A. Desmarais dissidents)

L'article 5, tel que modifié, est alors agréé.

Les articles 6 à 24 inclusivement étant lus ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
Appuyée par les conseillers J.-M. Savignac, M.-W. Hayes,
Dupuis et Gagliardi, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement, tel que modifié, soit maintenant adopté. (Les conseillers Saulnier, Sigouin, Lévesque, Hamelin, Roy, Boulanger, Landes, Robert, Mayrand et A. Desmarais dissidents)

FRIDAY, MARCH 14th, 1958

Council resumed consideration of article 4b of the order of the day left in abeyance at a prior stage of the present meeting.

4.- Article 4b of the order of the day being read again to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-M. Savignac,
M.-W. Hayes, Dupuis and Gagliardi, it was

RESOLVED:- that said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council accordingly proceeded with the reading of said draft by-law and the preamble being read, it was agreed to.

Article 1 being read, it was

Moved by Councillor J.-M. Savignac,
Seconded by Councillor M.-W. Hayes,

That the draft by-law now before Council be amended by replacing therein in Article 1 the word "seven" by the words "six and five eights".

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly. (Councillors Saulnier, Sigouin, Lévesque, Hamelin, Roy, Boulanger, Landes, Robert, Mayrand and A. Desmarais dissenting)

Article 1, as amended, was then agreed to.

Articles 2, 3 and 4 being read, they were agreed to.

Article 5 being read, it was

Moved by Councillor J.-M. Savignac,
Seconded by Councillor M.-W. Hayes,

That the draft by-law now before Council be amended by replacing therein in the last paragraph of Article 5 the percentage of "1.75%" by that of "1.65625%".

And, a debate arising and said motion being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly. (Councillors Saulnier, Sigouin, Lévesque, Hamelin, Roy, Boulanger, Landes, Robert, Mayrand, A. Desmarais dissenting)

Article 5, as amended, was then agreed to.

Articles 6 to 24 inclusive being read they were agreed to.

On motion of Councillor Lafaille,
Seconded by Councillors J.-M. Savignac,
M.-W. Hayes, Dupuis and Gagliardi, it was

RESOLVED:- that said draft by-law, as amended, now be adopted. (Councillors Saulnier, Sigouin, Lévesque, Hamelin, Roy, Boulanger, Landes, Robert, Mayrand and A. Desmarais dissenting).

VENDREDI, le 14 MARS 1958

5.- L'article 4^d de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 117200 voir page 179 volume 51 des rapports)
 (Pour règlement 2404 voir page 393 volume 51 des rapports)

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
 Appuyée par les conseillers J.-M. Savignac, M.-W. Hayes,
 Dupuis et Gagliardi, il est

RESOLU:- que ledit rapport soit déposé aux archives et que le Conseil procède à la lecture du projet de règlement qui y est annexé.

Le Conseil procède en conséquence à la lecture dudit projet de règlement et l'article 1 étant lu, il est agréé.

L'article 2 étant lu et un débat s'engageant, il est agréé.

Les articles 3 et 4 étant lus, ils sont agréés.

Sur la proposition du conseiller Lafaille,
 Appuyée par les conseillers J.-M. Savignac, M.-W. Hayes,
 Dupuis et Gagliardi, il est

RESOLU:- que ledit projet de règlement soit maintenant adopté.

Son Honneur le maire déclare les 3 règlements ci-dessus adoptés, la majorité requise pour leur adoption selon la charte de la Cité, étant la majorité des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

6.- L'article 4^e de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

(Pour rapport 117200 voir page 180 volume 51 des rapports)

Proposé par le conseiller Lafaille,
 Appuyé par les conseillers J.-M. Savignac, M.-W. Hayes,
 Dupuis et Gagliardi,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant, il est

Proposé par le conseiller J.-M. Savignac,
 Appuyé par le conseiller M.-W. Hayes,

Que le rapport du Comité exécutif présentement devant le Conseil soit modifié

a) en y remplaçant les montants de \$ 33,725,303 et \$ 27,396,312 inscrits en regard des item "Contributions personnelles" et "Service d'eau" sous la rubrique "REVENU" par les montants de \$ 33,069,499 et \$ 26,247,054;

b) de façon

1.- à réduire d'une somme de \$ 1,777,986 le montant de \$ 24,376,385 prévu pour les dépenses non recouvrables du chapitre I - Service de la dette; et

2.- à réduire d'une somme de \$ 27,076,00 le montant de \$ 1,612,805 prévu au chapitre XXVII - Crédit pour dépenses contingentes.

Et, un autre débat s'engageant et ladite motion étant mise aux voix, le Conseil se partage comme suit:

FRIDAY, MARCH 14th, 1958

5.- Article 4^d of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

On motion of Councillor Lafaille,
 Seconded by Councillors J.-M. Savignac, M.-W.
 Hayes, Dupuis and Gagliardi, it was

RESOLVED:- That said report be filed of record and that Council proceed with the reading of the draft by-law annexed thereto.

Council accordingly proceeded with the reading of said draft by-law and article 1 being read, it was agreed to.

Article 2 being read and a debate arising, it was agreed to.

Articles 3 and 4 being read, they were agreed to.

On motion of Councillor Lafaille,
 Seconded by Councillors J.-M. Savignac, M.-W.
 Hayes, Dupuis and Gagliardi, it was

RESOLVED:- that said draft by-law now be adopted.

His Worship the Mayor declared the 3 above by-laws adopted, the majority required for their adoption according to the City Charter, being the majority of the members present, but at least 34 affirmative votes.

6.- Article 4^e of the order of the day being read to consider the following report from the Executive Committee:

Moved by Councillor Lafaille,
 Seconded by Councillors J.-M. Savignac,
 M.-W. Hayes, Dupuis and Gagliardi,

That said report be adopted,

And, a debate arising, it was

Moved by Councillor J.-M. Savignac,
 Seconded by Councillor M.-W. Hayes,

That the report from the Executive Committee now before Council be amended

a) by replacing therein the amounts of \$33,725,303 and \$27,396,312 entered against items "Real estate taxes for general purposes" and Water service" under the title "REVENUE" by the amounts of \$33,069,499 and \$26,247,054;

b) so as to

1.- reduce by a sum of \$1,777,986. the amount of \$24,376,385 provided for non recoverable expenditures at Chapter I - Debt Service; and

2.- reduce by a sum of \$27,076,00 the amount of \$1,612,805 provided at Chapter XXVII - Appropriation for contingent expenditures.

And, another debate arising and said motion being put, Council divided as follows:

VENDREDI, le 14 MARS 1958

POUR: Les conseillers J.-M. Savignac, Rochon, C'Flaherty, Hanley, J.-O. Asselin, Dupuis, McDougall, Vanier, Lauriault, Lafaille, Lortie, Murphy, Laverdure, Lépine, M. Despatis, English, Goulet, Brierebois, Gagliardi, E. Pigeon, Bertrand, Hanson, Lessard, Crumpt, Charles G. Brown, Archoff, R. Savignac, Bonnier, H.-W. Hayes, Marchand, Laberge, Letellier de St-Just, Boire, Félix, Leroux, Leccours, A. Despatis, Angripon, Mondor, Langlois, Pugsley, Collette, Dery, G. Brown, Davidson, Cummings, Shalinsky, Mathieu, Bégin, Hayrand, F. Drapeau, Mrs. Saul Hayes et Savage. (53)

CONTRE: Les conseillers Hamelin, Pierre DesMarais, J.-N. Drapeau, Lévesque, Labelle, Tozzi, Cloutette, A. Desmarais, Guilbeault, Montpetit, Angers, Saulnier, Sigouin, David, Singer, Snyder, LaRoche, Desjardins, Quintal, Roy, Corbeil, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, Lalonde, Robert, Bourret et Laporte. (30)

Ainsi, ladite motion est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence.

La motion principale à l'effet d'adopter ledit rapport, tel que modifié, étant alors mise aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU:- en conséquence. (Les conseillers Hamelin, Pierre DesMarais, J.-N. Drapeau, Lévesque, Labelle, Tozzi, Cloutette, A. Desmarais, Guilbeault, Montpetit, Angers, Saulnier, Sigouin, David, Singer, Snyder, LaRoche, Desjardins, Quintal, Roy, Corbeil, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, Lalonde, Robert, Bourret et Laporte dissidents).

Son Honneur le maire déclare le rapport ci-dessus adopté, la majorité requise pour son adoption selon la charte de la Cité, étant la majorité des membres présents, mais au moins 34 voix favorables.

7.- La motion suivante des conseillers E.-T. Asselin et Davidson soumise à la séance du Conseil du 12 mars courant, dont l'étude avait été laissée en suspens à l'adjournement de cette séance, est déclarée hors d'ordre par Son Honneur le maire vu qu'il n'y a pas de certificat du directeur des finances sur cette modification au budget de l'exercice 1958-59:

"QUE le rapport du Comité exécutif présentement devant le Conseil soit modifié de façon

- a) à réduire d'une somme de \$ 25,000 le montant de \$ 747,261 prévu à l'article "Division technique - Projets - Traitements et gages" du budget du service des travaux publics; et
- b) à augmenter de \$ 25,000 le montant de \$ 25,000 prévu à l'article "Division des Bibliothèques - Divers: Contributions et subventions" du budget du service du secrétariat municipal.".

Il est alors

Proposé par le conseiller Lafaille,
Appuyé par le conseiller Lauriault,

Que ce Conseil s'adjourne au Lundi, le 17 mars courant, à 3 heures 30 de l'après-midi, pour continuer l'étude du présent ordre du jour.

Proposé en amendement par le conseiller
Pierre DesMarais,
Appuyé par le conseiller J.-N. Drapeau,

FRIDAY, MARCH 14th, 1958

YEAS: Councillors J.-M. Savignac, (53)

(for names, see opposite page)

at

NAYS: Councillors Hamelin, (30)

Thus, said motion was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly.

The main motion to adopt said report, as amended, then being put, it was adopted and it was

RESOLVED:- accordingly. (Councillors Hamelin, Pierre DesMarais, J.-N. Drapeau, Lévesques, Labelle, Tozzi, Cloutette, A. Desmarais, Guilbeault, Montpetit, Angers, Saulnier, Sigouin, David, Singer, Snyder, LaRoche, Desjardins, Quintal, Roy, Corbeil, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, Lalonde, Robert, Bourret and Laporte dissenting).

His Worship the Mayor declared the above report adopted, the majority required for its adoption according to the City Charter, being the majority of the members present, but at least 34 affirmative votes.

t
de-

7.- The following motion of Councillors E.-T. Asselin and Davidson submitted at the meeting of Council of March 12th instant, whose consideration was left in abeyance at the adjournment of this meeting, was declared out of order by His Worship the Mayor due that there is no certificate of the Director of Finance on this amendment to the budget for the fiscal year 1958-59:

"THAT the report from the Executive Committee now before Council be amended so as to

- a) reduce by a sum of \$25,000 the amount of \$747,261 provided at article "Engineering Division - Project - Salaries and wages" of the budget of the Public Works Department; and
- b) increase by \$25,000 the amount of \$25,000 provided at article "Libraries Division - Sundry: Contributions and grants" from the budget of the City Clerk's Department."

It was then

Moved by Councillor Lafaille,
Seconded by Councillor Lauriault,

That this Council adjourn until MONDAY, March 17th instant, at 3:30 o'clock in the afternoon, to continue the study of the present order of the day.

Moved in amendment by Councillor Pierre DesMarais,
Seconded by Councillor J.-N. Drapeau,